



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY**

**POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2008, 2007 ET 2006**

SUEZ Environnement Company – Comptes consolidés au 31 décembre 2008, 2007 et 2006

	Note	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<i>En millions d'euros</i>				
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Immobilisations incorporelles nettes	10	1 867,2	1 712,9	1 721,5
Goodwill	9	2 897,5	2 720,2	2 244,2
Immobilisations corporelles nettes	11	6 205,8	5 918,6	5 689,6
Titres disponibles à la vente	14	729,2	1 143,6	827,7
Prêts et créances au coût amorti	14	457,4	312,7	425,9
Instruments financiers dérivés ( y compris matières premières)	14	89,6	58,2	45,0
Participations dans les entreprises associées	12	265,6	237,7	220,9
Autres actifs		120,0	55,1	45,5
Impôts différés Actif	7	500,2	574,0	673,7
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>13 132,5</b>	<b>12 733,0</b>	<b>11 894,0</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Instruments financiers dérivés (y compris matières premières)	14	0,3	14,9	12,4
Prêts et créances au coût amorti	14	151,8	188,6	145,4
Clients et autres débiteurs	14	3 588,4	3 147,5	3 083,9
Stocks	16	245,9	242,5	245,9
Autres actifs		872,6	765,5	685,0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	14	51,0	179,5	53,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	1 668,5	1 466,2	1 994,8
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>6 578,5</b>	<b>6 004,7</b>	<b>6 220,9</b>
<b>TOTAL BILAN ACTIF</b>		<b>19 711,0</b>	<b>18 737,7</b>	<b>18 114,9</b>
Capitaux Propres Part du Groupe		3 532,4	3 643,9	3 547,0
Intérêts minoritaires		637,6	613,0	1 120,1
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	17	<b>4 170,0</b>	<b>4 256,9</b>	<b>4 667,1</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Provisions	18	1 021,1	955,2	1 025,6
Dettes financières	14	5 100,5	4 722,6	3 335,8
Instruments financiers dérivés (y compris matières premières)	14	22,5	16,1	17,4
Autres passifs financiers	14	18,9	2,3	2,6
Autres passifs		514,2	246,8	121,5
Impôts différés Passif	7	332,7	561,1	605,3
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>7 009,9</b>	<b>6 504,1</b>	<b>5 108,2</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Provisions	18	306,9	341,2	354,0
Dettes financières	14	2 620,8	2 350,1	2 598,9
Instruments financiers dérivés (y compris matières premières)	14	83,3	5,4	6,3
Fournisseurs et autres créanciers	14	3 863,7	3 714,7	3 852,9
Autres passifs courants		1 656,4	1 565,3	1 527,5
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>8 531,1</b>	<b>7 976,7</b>	<b>8 339,6</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS ET DES PASSIFS</b>		<b>19 711,0</b>	<b>18 737,7</b>	<b>18 114,9</b>

**Comptes de résultat consolidés**

	Note	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<i>En millions d'euros</i>				
Chiffre d'affaires		12 363,7	12 034,1	11 446,6
Achats		(2 677,2)	(2 210,1)	(2 384,4)
Charges de personnel		(3 062,2)	(3 140,1)	(2 967,4)
Amortissements, dépréciations et provisions		(776,0)	(754,9)	(679,8)
Autres produits et charges opérationnelles		(4 789,2)	(4 867,6)	(4 354,6)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>4</b>	<b>1 059,1</b>	<b>1 061,4</b>	<b>1 060,4</b>
Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel		3,2	(5,7)	(1,9)
Dépréciations d'actifs corporels, incorporels et financiers		(1,7)	(35,4)	(53,9)
Restructurations		(20,9)	(12,3)	1,0
Frais liés à la cotation en Bourse		(50,8)	-	-
Cessions d'actifs		46,9	181,4	149,7
<b>RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>5</b>	<b>1 035,8</b>	<b>1 189,4</b>	<b>1 155,3</b>
Charges financières		(420,8)	(365,7)	(331,5)
Produits financiers		91,0	103,0	167,5
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>6</b>	<b>(329,8)</b>	<b>(262,7)</b>	<b>(164,0)</b>
Impôt sur les bénéfices	7	(92,7)	(273,5)	(276,1)
Quote-part de résultat des sociétés associées	12	34,0	22,6	20,7
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		<b>647,3</b>	<b>675,8</b>	<b>735,9</b>
Dont Intérêts minoritaires		114,1	184,1	162,1
Dont Résultat net part du Groupe		533,2	491,7	573,8
<b>Résultat net consolidé part du groupe par action</b>		<b>1,09</b>	<b>1,00</b>	<b>1,17</b>

# SUEZ Environnement Company – Comptes consolidés au 31 décembre 2008, 2007 et 2006

## Tableaux des flux de trésorerie consolidés

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 décembre 2008</b>	<b>31 décembre 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>647,3</b>	<b>675,8</b>	<b>735,9</b>
- Quote part de résultat consolidé d'entreprises associées	(34,0)	(22,6)	(20,7)
+ Dividendes reçus d'entreprises associées	21,7	16,4	21,8
- Dotations nettes aux provisions, amortissements & dépréciations	724,8	762,9	753,8
- Plus-values nettes sur cessions	(46,9)	(181,4)	(149,7)
- Autres éléments sans effet de trésorerie	53,5	37,0	4,5
- Charge d'impôt	92,7	273,5	276,1
- Résultat financier	329,8	262,7	164,0
<b>MBA avant résultat financier et impôt</b>	<b>1 788,9</b>	<b>1 824,3</b>	<b>1 785,7</b>
+ Impôt décaissé	(204,8)	(351,2)	(260,9)
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>(51,9)</b>	<b>(11,2)</b>	<b>40,2</b>
<b>Flux issus/(utilisés) des activités opérationnelles</b>	<b>1 532,2</b>	<b>1 461,9</b>	<b>1 565,0</b>
Investissements corporels et incorporels	(1 143,9)	(1 132,9)	(1 004,0)
Acquisitions d'entités nettes de trésorerie et équivalent de trésorerie acquise (a)	(1 419,4)	(467,5)	(345,3)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(36,1)	(268,6)	(103,6)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	39,7	50,7	68,3
Cessions d'entités nettes de trésorerie cédée et équivalent de trésorerie cédée	(18,2)	245,4	130,7
Cessions de titres disponibles à la vente	144,8	4,6	1,6
Intérêts reçus d'actifs financiers non courants	4,3	3,3	57,1
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants	33,0	33,7	28,0
Variation des prêts et créances émis par l'entreprise et autres	(22,7)	(3,7)	(14,3)
<b>Flux issus/(utilisés) des activités d'investissement</b>	<b>(2 418,5)</b>	<b>(1 535,0)</b>	<b>(1 181,5)</b>
Dividendes payés	(496,6)	(549,7)	(502,3)
Remboursement de dettes financières	(494,3)	(527,0)	(573,7)
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	129,3	(125,2)	(14,4)
Intérêts financiers versés	(352,6)	(301,1)	(291,1)
Intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie	41,1	51,9	72,5
Augmentation des dettes financières (a)	2 326,4	1 006,7	947,3
Augmentation de capital (b)	1,2	5,7	29,2
<b>Flux issus/(utilisés) des activités de financement</b>	<b>1 154,5</b>	<b>(438,7)</b>	<b>(332,6)</b>
Effet des variations de change et divers	(65,9)	(16,8)	19,9
<b>TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE</b>	<b>202,3</b>	<b>(528,6)</b>	<b>70,9</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>1 466,2</b>	<b>1 994,8</b>	<b>1 923,9</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>1 668,5</b>	<b>1 466,2</b>	<b>1 994,8</b>

(a) dont 708 millions d'euros d'achat de titres Agbar aux minoritaires financés par endettement.

(b) inclus les augmentations de capital souscrites par les minoritaires des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et celles relatives à la société Suez Environnement.

# SUEZ Environnement Company – Comptes consolidés au 31 décembre 2008, 2007 et 2006

## Variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions	Capital	Primes, Réserves et Résultat Part du Groupe	Variations justes valeurs et autres	Actions propres	Ecarts de conversion	Capitaux propres consolidés part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<i>En millions d'euros</i>									
<b>Capitaux propres consolidés IFRS au 31 décembre 2005 -</b>	489 699 060	1 958,6	1 200,1	(7,3)		91,7	3 243,1	793,1	4 036,2
<b>Résultats reconnus directement en capitaux propres</b>				200,6		(116,1)	84,5	(43,9)	40,6
Résultat net consolidé			573,8				573,8	162,1	735,9
<b>Total des charges et produits comptabilisés</b>			573,8	200,6		(116,1)	658,3	118,2	776,5
Souscriptions d'actions réservées aux salariés et rémunération sur base d'actions			12,8				12,8		12,8
Augmentation/réduction de capital			29,8				29,8	(12,2)	17,6
Dividendes distribués			(401,1)				(401,1)	(101,2)	(502,3)
Autres variations			4,1				4,1	322,2	326,3
<b>Capitaux propres consolidés IFRS au 31 décembre 2006 -</b>	489 699 060	1 958,6	1 419,5	193,3		(24,4)	3 547,0	1 120,1	4 667,1
<b>Résultats reconnus directement en capitaux propres</b>				219,1		(162,5)	56,6	(12,4)	44,2
Résultat net consolidé			491,7				491,7	184,1	675,8
<b>Total des charges et produits comptabilisés</b>			491,7	219,1		(162,5)	548,3	171,7	720,0
Souscriptions d'actions réservées aux salariés et rémunération sur base d'actions			40,1				40,1		40,1
Augmentation/réduction de capital								5,5	5,5
Dividendes distribués			(440,8)				(440,8)	(108,9)	(549,7)
Autres variations			(50,7)				(50,7)	(575,4)	(626,1)
<b>Capitaux propres consolidés IFRS au 31 décembre 2007 -</b>	489 699 060	1 958,6	1 459,8	412,4		(186,9)	3 643,9	613,0	4 256,9
<b>Résultats reconnus directement en capitaux propres</b>				(318,3)		(111,8)	(430,1)	(75,0)	(505,1)
Résultat net consolidé			533,2				533,2	114,1	647,3
<b>Total des charges et produits comptabilisés</b>			533,2	(318,3)		(111,8)	103,1	39,1	142,2
Souscriptions d'actions réservées aux salariés et rémunération sur base d'actions			47,9				47,9		47,9
Augmentation/réduction de capital		0,2					0,2		0,2
Titres d'autocontrôle			(2,7)		(17,1)		(19,8)		(19,8)
Dividendes distribués			(403,0)				(403,0)	(93,6)	(496,6)
Variation liée à la gestion du contentieux argentin			235,4	(a)			235,4		235,4
Autres variations			(75,3)	(b)			(75,3)	79,1 (c)	3,8
<b>Capitaux propres consolidés IFRS au 31 décembre 2008 -</b>	489 699 060	1 958,8	1 795,3	94,1	(17,1)	(298,7)	3 532,4	637,6	4 170,0

(a) Se reporter à la Note 2 sur les opérations majeures, notamment les paragraphes liés à la signature du contrat entre Suez SA et Suez Environnement Company portant sur la gestion du contentieux argentin.

(b) Pour l'essentiel provient de reclassements de titres entre filiales de Suez SA et Suez Environnement SA. Ces opérations de regroupement entre entités sous contrôle commun ont été enregistrées à la valeur nette comptable, sans comptabilisation de goodwill (se reporter à la Note 1, paragraphe 1.1).

(c) Se reporter à la Note 2 sur les opérations majeures. Ce mouvement concerne pour l'essentiel le traitement comptable de l'Offre Publique d'Achat sur les titres Agbar.

# SUEZ Environnement Company – Comptes consolidés au 31 décembre 2008, 2007 et 2006

## ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

	Total au 31 décembre 2008	Dont part du groupe	Dont intérêts minoritaires	Total au 31 décembre 2007	Dont part du groupe	Dont intérêts minoritaires	Total au 31 décembre 2006	Dont part du groupe	Dont intérêts minoritaires
Titres disponibles à la vente	(341,1)	(320,8)	(20,3)	120,4	119,8	0,6	155,1	147,6	7,5
Couverture d'investissement net	23,2	22,3	0,9	3,7	2,7	1,0	7,7	7,7	-
Couverture des flux de trésorerie	(37,0)	(35,3)	(1,7)	7,2	6,4	0,8	22,9	21,9	1,0
Couverture des flux sur matières premières	(54,6)	(54,6)	-	8,2	8,2	-	(5,2)	(5,2)	-
Pertes et Gains actuariels	(119,9)	(115,7)	(4,2)	59,6	58,0	1,6	15,5	17,7	(2,2)
Impôts différés	114,9	113,3	1,6	(57,0)	(56,5)	(0,5)	(38,0)	(38,4)	0,4
Ecart de conversion	(90,6)	(39,3)	(51,3)	(97,9)	(82,0)	(15,9)	(117,4)	(66,8)	(50,6)
<b>Résultats reconnus directement en capitaux propres</b>	<b>(505,1)</b>	<b>(430,1)</b>	<b>(75,0)</b>	<b>44,2</b>	<b>56,6</b>	<b>(12,4)</b>	<b>40,6</b>	<b>84,5</b>	<b>(43,9)</b>
Résultat net consolidé	647,3	533,2	114,1	675,8	491,7	184,1	735,9	573,8	162,1
<b>Total des charges et produits comptabilisés</b>	<b>142,2</b>	<b>103,1</b>	<b>39,1</b>	<b>720,0</b>	<b>548,3</b>	<b>171,7</b>	<b>776,5</b>	<b>658,3</b>	<b>118,2</b>

**Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés – Sommaire**

NOTE - 1.	BASE DE PRESENTATION PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES
NOTE - 2.	OPERATIONS MAJEURES
NOTE - 3.	INFORMATION SECTORIELLE
NOTE - 4.	RESULTAT OPERATIONNEL COURANT
NOTE - 5.	RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES
NOTE - 6.	RESULTAT FINANCIER
NOTE - 7.	IMPÔT
NOTE - 8.	RESULTAT PAR ACTION
NOTE - 9.	GOODWILLS
NOTE - 10.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
NOTE - 11.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
NOTE - 12.	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES
NOTE - 13.	PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES
NOTE - 14.	INSTRUMENTS FINANCIERS
NOTE - 15.	GESTION DES RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS
NOTE - 16.	STOCKS
NOTE - 17.	CAPITAUX PROPRES
NOTE - 18.	PROVISIONS
NOTE - 19.	RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME
NOTE - 20.	CONTRATS DE CONSTRUCTION
NOTE - 21.	CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT
NOTE - 22.	CONTRATS DE LOCATION SIMPLE
NOTE - 23.	CONTRATS DE CONCESSION
NOTE - 24.	FLUX DE TRESORERIE
NOTE - 25.	PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS
NOTE - 26.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES
NOTE - 27.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS
NOTE - 28.	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS
NOTE - 29.	LITIGES
NOTE - 30.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE
NOTE - 31.	Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2008, 2007, 2006

## **NOTE 1 - BASE DE PRESENTATION PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **1.1 BASE DE PRESENTATION**

Suez Environnement Company S.A., société mère du Groupe qui inclut l'ensemble des activités Eau et Propreté (le Groupe), est une société anonyme constituée en novembre 2000. Son siège social est situé à Paris (75008), 1 rue d'Astorg. – France.

Dans le cadre des opérations de fusion avec Gaz de France, le groupe Suez a regroupé l'ensemble de ses filiales et participations du secteur Environnement dans Suez Environnement Company. Suez Environnement Company est coté au marché Euronext Paris (Compartiment A) depuis le 22 juillet 2008.

La constitution du Groupe résulte de reclassements réalisés entre des holdings filiales de Suez S.A., sans que le contrôle par Suez S.A. des entités composant ce Groupe ne s'en trouve remis en cause. Ces opérations de regroupement entre entités sous contrôle commun sont exclues du champ d'application d'IFRS 3 (« Regroupements d'entreprises »), et ont été comptabilisées à la valeur comptable dans les comptes consolidés (selon la méthode communément appelée « pooling of interests »). En l'absence de principes comptables IFRS sur les regroupements d'entreprise sous contrôle commun, le traitement comptable retenu a fait l'objet d'une analyse par la Direction du Groupe au regard des dispositions d'IAS 8 (« Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ») et en particulier de son paragraphe 10 (« sélection et application des méthodes comptables »).

Sur cette base, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2008 ont été présentés en retenant la méthode comptable de "pooling of interest" y compris pour les exercices comparatifs 2006 et 2007, en considérant que le groupe Suez Environnement Company était constitué depuis le 1er janvier 2006.

Au 31 décembre 2007, en l'absence d'une société mère, des états financiers combinés avaient été présentés pour les années 2005, 2006 et 2007 pour donner une vision économique du périmètre du Groupe. Ces états financiers avaient été établis à partir des états financiers de sociétés historiquement consolidées dans les comptes de Suez, suivant les méthodes et procédures en vigueur au 31 décembre 2007 et en application de la méthode du « pooling of interest ».

Les informations comparatives des exercices 2006 et 2007 dans les comptes consolidés 2008 correspondent à celles présentées dans les comptes combinés 2007.

### **1.2 REFERENTIEL**

En application du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières de SUEZ Environnement Company sont fournies pour les trois derniers exercices, 2006, 2007 et 2008 et sont établies conformément au règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Au 31 décembre 2008, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Référentiel disponible sur le site internet de la Commission Européenne  
[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/)



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Groupe applique IFRIC 12. SUEZ Environnement Company considère que les dispositions de cette interprétation, qui est toujours en cours d'examen par l'Union Européenne ne sont pas incompatibles avec les normes adoptées et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation<sup>2</sup>.

### **1.2.1 Des normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2008**

IFRIC 14<sup>3</sup> – IAS19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction. Cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

IFRIC 11 – IFRS2 - Actions propres et transactions intra-groupe

Cette interprétation clarifie la comptabilisation dans une filiale des paiements en instruments de capitaux propres de la société mère effectués par achat d'actions propres. Elle n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

IAS 39 et IFRS 7 – Amendements Reclassement d'actifs financiers.

L'amendement d'IAS 39, en réponse à la crise financière, permet d'une part, dans des cas rares, de reclasser des instruments financiers hors de la catégorie « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » et permet d'autre part, sous certaines conditions, de reclasser des instruments financiers hors des catégories « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances ».

Ces amendements n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Pour mémoire, depuis le 31 décembre 2006, le Groupe applique IFRIC 12 qui est d'application obligatoire en 2008.

### **1.2.2 Des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire après 2008 et anticipée par le groupe Suez Environnement Company**

IFRS 8 – Secteurs opérationnels

Cette norme, qui remplace IAS 14, aligne les informations sectorielles à fournir sur les dispositions de la norme américaine SFAS 131 qui impose de retenir l'approche de la direction (*management approach*) pour présenter les secteurs opérationnels. Elle n'a pas d'effet sur la performance ni sur la situation financière du Groupe mais donne lieu à la présentation d'informations différentes. Le groupe Suez Environnement Company présente les informations sectorielles et les secteurs suivants :

Informations sectorielles :

- Chiffre d'affaires (interne et externe)
- EBITDA
- ROC

---

<sup>2</sup> Comme cela est prévu dans les Observations de la Commission des Communautés européennes de novembre 2003 concernant certains articles du règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement Européen et du Conseil, sur l'application des normes comptables internationales ainsi que la quatrième directive (78/660/CEE) du Conseil, du 25 juillet 1978, et la 7<sup>ème</sup> Directive 83/349/CEE du Conseil, du 13 juin 1983, sur la comptabilité.

<sup>3</sup> endossée par l'Union Européenne en décembre 2008 mais avec une date d'application obligatoire dans l'UE différée aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2008.

- Amortissements
- Capitaux Employés
- Investissements

Informations géographiques :

- Chiffre d'affaires
- Capitaux Employés

Secteurs présentés :

- Eau Europe
  - Propreté Europe
  - International
  - Autres

IAS23- Coûts d'emprunt

Cette norme, révisée en 2007, supprime l'option de comptabilisation en charge.

L'application d'IAS 23 (révisée en 2007) n'a pas d'incidence car le Groupe a toujours appliqué le traitement alternatif qui consiste à incorporer les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

**1.2.3 Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire après 2008 et non anticipée par le groupe Suez Environnement Company dès 2008 :**

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et interprétations est en cours.

- IAS 1 révisée en 2007 – Présentation des états financiers
- IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprise (phase 2)
- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels
- IAS 32 – Amendements Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations survenant en cas de liquidation<sup>4</sup>
- IAS 39 – Amendement Eléments éligibles à une opération de couverture<sup>4</sup>
- IFRS 2 – Amendement Conditions d'acquisition des droits et annulations
- IFRS 1 – Amendement Coût d'une participation dans une filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle
- IFRIC 15 – Contrats pour la construction de biens immobiliers<sup>4</sup>
- IFRIC 16 – Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger<sup>4</sup>
- IFRIC 17 – Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires
- En mai 2008, l'IASB a publié une première série d'amendements aux normes ( Amendements Améliorations aux normes internationales d'information financière), dans l'objectif d'en retirer certaines incohérences et d'en clarifier la formulation. Ils comportent des dispositions transitoires spécifiques pour chaque amendement.

---

<sup>4</sup> Traduction non officielle

**1.3 BASE D’EVALUATION POUR L’ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES**

Les Etats Financiers Consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l’exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d’actifs et de passifs financiers défini par la norme IAS 39.

## **1.4 UTILISATION DU JUGEMENT ET D'ESTIMATIONS**

La crise financière qui sévit depuis plus de quinze mois a conduit le Groupe à renforcer les procédures de suivi des risques et à intégrer une évaluation de ces derniers. Cet environnement de crise et de volatilité extrême des marchés a été pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les business plans et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

### **1.4.1 Estimations**

La préparation des Etats Financiers Consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des Etats Financiers Consolidés portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (se reporter au paragraphe 1.5.7),
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés (se reporter au paragraphe 1.5.15.1),
- les passifs pour renouvellement,
- les instruments financiers (se reporter au paragraphe 1.5.10),
- le chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit en compteur,
- l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés.

#### **1.4.1.1 Valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles**

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation de flux de trésorerie. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

#### **1.4.1.2 Estimation des provisions**

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur base des informations et estimations que la société estime les plus appropriées à ce jour.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

#### **1.4.1.3 Passifs de renouvellement**

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon la norme IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

#### **1.4.1.4 Engagements pour retraite**

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer l'engagement sont appropriées et justifiées. Cependant toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

#### **1.4.1.5 Instruments financiers**

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le Groupe doit utiliser des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

#### **1.4.1.6 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable est estimé à la clôture à partir d'historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant et de vérifier a posteriori que les risques d'erreurs dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant peuvent être considérés comme non significatifs.

#### **1.4.1.7 Evaluation des déficits fiscaux reportables activés**

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les prévisions de bénéfices imposables et les consommations de report déficitaire en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan moyen terme.

### **1.4.2 Jugement**

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des contrats de concession (se reporter au paragraphe 1.5.6), la classification des accords qui contiennent des contrats de location (se reporter au paragraphe 1.5.8), et la comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires.

Conformément à IAS1, le Groupe présente séparément au bilan les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou du règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

## **1.5 METHODES COMPTABLES**

### **1.5.1 Périmètre et méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence pour les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable:

- Les sociétés du périmètre de consolidation contrôlées exclusivement par le Groupe sont intégrées par intégration globale ;
- Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt ;
- La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée «Part dans le résultat des entreprises associées» sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidé par mise en équivalence.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les IAS 27, 28 et 31.

Les fonds communs de créances détenus dans le cadre des programmes de titrisation du Groupe et contrôlés par le Groupe sont consolidés en application des dispositions de la norme IAS 27 relative aux comptes consolidés et de son interprétation SIC 12 relative à la consolidation des entités ad hoc.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les Etats Financiers Consolidés.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale et intégration proportionnelle, et de celles qui sont mises en équivalence est présentée dans la note 31 - Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2008, 2007, 2006.

### **1.5.2 Méthodes de conversion**

#### **1.5.2.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés**

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en Euro (€).

#### **1.5.2.2 Monnaie fonctionnelle**

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

#### **1.5.2.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. A chaque arrêté comptable :

- Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

#### **1.5.2.4 Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro :**

Le bilan est converti en Euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en «écarts de conversion» au sein des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées en capitaux propres sont comptabilisées en résultat.

#### **1.5.3 Regroupements d'entreprises**

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût du regroupement correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprise considéré.

#### **1.5.4 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

##### **1.5.4.1 Goodwills**

###### **A. Détermination des goodwills**

Les goodwills représentent la différence entre le coût du regroupement d'entreprise (prix d'acquisition des titres majoré des coûts annexes directement attribuables à l'acquisition) et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date de prise de contrôle (sauf si la prise de contrôle est faite par étapes).

Dans le cas d'une prise de contrôle par achats successifs de titres d'une filiale, le Groupe détermine un goodwill pour chaque transaction sur la base de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date d'échange. Pour la part d'intérêt déjà détenue ainsi que pour les éventuels intérêts minoritaires, la différence entre cette juste valeur des actifs et passifs et leur valeur comptable avant acquisition constitue une réévaluation et est par conséquent comptabilisée en capitaux propres.

S'agissant des acquisitions d'intérêts minoritaires, en l'absence de dispositions spécifiques dans les normes IFRS, le Groupe a maintenu le traitement comptable selon lequel en cas d'acquisition complémentaire de titres d'une filiale déjà consolidée par intégration globale, aucune réévaluation complémentaire des actifs et passifs identifiables n'est enregistrée. Le goodwill correspond dès lors à

la différence entre le prix d'acquisition du nouveau lot de titres et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise.

Dans le cas où la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure au coût du regroupement d'entreprises, cette différence est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les goodwill relatifs aux participations dans les entreprises associées sont inscrits dans la rubrique «Participations dans les entreprises associées».

### **B. Evaluation des goodwill**

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces goodwill sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans le paragraphe 1.5.7 «Examen de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles».

Les pertes de valeur relatives à des goodwill ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne «Dépréciation d'actifs» du compte de résultat.

Les pertes de valeur des goodwill relatifs à des entreprises associées sont présentées en «quote-part de résultat des entreprises associées».

#### **1.5.4.2 Autres immobilisations incorporelles**

##### **A. Frais de développement**

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif du bilan sont peu significatifs.

##### **B. Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics,
- des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises,
- des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée,
- des actifs de concessions (se référer à la note 1.5.6).

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).



	Durée	
	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions - durée des contrats	10	50
Portefeuille clients	10	25
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certaines immobilisations incorporelles, dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties.

### **1.5.5 Immobilisations corporelles**

#### **1.5.5.1 Immobilisations corporelles – évaluation initiale et évaluation postérieure**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de «l'actif».

Les immobilisations corporelles financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur de marché ou la valeur actualisée des paiements futurs si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont également amorties selon le mode d'amortissement et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Le Groupe applique IAS 23 révisé, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

#### **1.5.5.2 Amortissement**

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur des durées normales d'utilité allant de 2 à 100 ans.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées et des termes contractuels. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

Les durées normales d'utilité sont les suivantes :

	<u>Principales durées d'amortissement (années)</u>
Constructions*	3 à 100
Installations techniques	2 à 100
Matériel de transport	3 à 14

\*: y compris aménagements

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux -ci sont amortis selon la méthode précisée au paragraphe 18.4.

### **1.5.6 Concessions**

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services - Informations à fournir -, publiée en mai 2001 traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les Notes aux comptes.

Le 30 novembre 2006, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 12 - Service Concession Arrangement - qui traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire. Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation, dans ses comptes consolidés, les dispositions de cette interprétation qui est obligatoire en 2008 (voir paragraphe 1.2).

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
- le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies:

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus,
- et le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application d'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du débiteur. Ainsi:

- le modèle «actif incorporel» est applicable lorsque le concessionnaire reçoit un droit à facturer les usagers du service public ; et que le concessionnaire est payé en substance par l'usager,
- et le modèle «actif financier» est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant , soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public ( via , par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement) c'est à dire est payé en substance par le concédant.

Le terme «en substance» signifie que l'identité du payeur n'est pas en soit le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

Ainsi, dans le cas où la collectivité paye le Groupe mais n'est en fait qu'un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple «pass through»), il convient de considérer qu'en substance, ce sont les usagers qui payent et que c'est le modèle «actif incorporel» qui doit être retenu.

En revanche, dans le cas où les usagers payent le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu'en substance, c'est la collectivité qui paye et que c'est le modèle «actif financier» qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT («Build Operate Transfer») signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères).

En application de ces principes :

les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites au bilan,

les investissements de premier établissement sont comptabilisés de la façon suivante :

- en cas d'application du modèle «actif incorporel» la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s'il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée «ab initio» en contrepartie d'une dette de concession,
- en cas d'application du modèle «actif financier» la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux,
- lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en actif financier à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde selon un modèle qualifié de mixte.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif du bilan en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

### **1.5.7 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles**

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amorties, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement.

### **Indices de perte de valeur**

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- Au titre des indices externes
  - Changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu,
  - Baisse de la demande,

Au titre des indices internes

- Obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement
- Performance inférieure aux prévisions

### **Perte de valeur**

Ces immobilisations corporelles ou incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions de IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

### **Evaluation de la valeur recouvrable**

Pour examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées,

- des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales n'excédant pas les taux d'inflation.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de cession. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne «Dépréciation d'actifs» du compte de résultat.

### **1.5.8 Contrats de location**

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au preneur. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont classés en tant que contrat de location simple.

Les principaux indicateurs examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont les suivants : existence d'une clause de transfert automatique ou d'option de transfert de propriété, conditions d'exercice de cette clause, comparaison entre la durée du contrat et la durée de vie estimée du bien, spécificité de l'actif utilisé, et comparaison de la valeur actualisée des paiements futurs au titre du contrat avec la juste valeur du bien.

#### **1.5.8.1 Comptabilisation des contrats de location-financement**

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

#### **1.5.8.2 Comptabilisation des contrats de location simple**

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

#### **1.5.8.3 Comptabilisation des accords qui contiennent des contrats de location**

IFRIC 4 traite des modalités d'identification des contrats de service, d'achat ou de vente «take-or-pay» qui, sans revêtir une forme juridique de contrat de location, confèrent aux clients/fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixés. Les contrats ainsi identifiés doivent être assimilés à des contrats de location et doivent être analysés en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement. Dans ce dernier cas, il convient de constater une créance financière pour refléter le financement porté par le Groupe lorsqu'il est considéré comme crédit-bailleur vis-à-vis de ses clients.

Le Groupe est concerné par cette interprétation au titre de certains contrats avec des clients industriels ou publics portant sur des actifs financés par le Groupe.

### **1.5.9 Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

### **1.5.10 Instruments financiers**

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à IAS32 et IAS39.

#### **1.5.10.1 Actifs financiers**

Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés, et les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat, dont les instruments financiers dérivés.

##### **A. Titres disponibles à la vente**

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et les titres de capitaux propres ou de dettes ne satisfaisant pas aux critères de classement des autres catégories (voir infra).

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de techniques d'évaluation reconnues (référence à des transactions récentes, actualisation de flux de trésorerie futurs, ...).

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est jugée suffisamment significative ou prolongée pour impliquer une dépréciation le cas échéant. Dans ce dernier cas, une perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne «dépréciations d'actifs». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

##### **B. Prêts et créances au coût amorti**

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est

constituée en fonction du risque de non-recouvrement. Les montants dus par les clients au titre des contrats de construction sont repris dans cette rubrique (se référer au paragraphe 1.5.13).

### **C. Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat**

Ces actifs financiers répondent aux critères d'IAS 39 de qualification ou de désignation.

Il s'agit essentiellement de titres détenus à des fins de transaction et de placement à court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en trésorerie ou équivalent de trésorerie (se reporter au paragraphe 1.5.11). Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

#### **1.5.10.2 Passifs financiers**

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les fournisseurs et autres créanciers, les instruments financiers dérivés, les passifs de renouvellement ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés au bilan entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture,
- les passifs financiers pour lesquels le Groupe ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour au moins 12 mois à compter de la date de clôture,
- les passifs financiers détenus principalement en vue d'être négociés,
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant,
- tous les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

#### **A. Evaluation des dettes financières et autres passifs financiers**

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dans le cas de dettes structurées sans composante capitaux propres, le Groupe peut être amené à séparer un instrument dérivé dit «incorporé». Les conditions selon lesquelles les dérivés incorporés doivent être comptabilisés séparément sont précisées ci-après. En cas de séparation d'un dérivé incorporé, la valeur comptable initiale de la dette structurée est ventilée en une composante «dérivé incorporé», à hauteur de la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé, et une composante «passif financier» déterminée par différence entre le montant de l'émission et la juste valeur du dérivé incorporé. Cette séparation des composantes de l'instrument lors de la comptabilisation initiale ne donne lieu à la comptabilisation d'aucun profit ni perte. Ultérieurement, la dette est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif tandis que le dérivé est évalué à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

## **B. Engagements d'achat d'intérêts minoritaires**

Les autres passifs financiers comprennent notamment les engagements d'achats d'intérêts consentis par le Groupe. En l'absence de précisions dans les textes IFRS, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour ces engagements :

- à la mise en place de l'engagement d'achat d'intérêts minoritaires, la valeur actualisée du prix d'exercice est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en goodwill,
- à chaque clôture, le montant du passif financier est réévalué et les variations de passif trouvent leur contrepartie en goodwill,
- les versements de dividendes aux intérêts minoritaires se traduisent par une augmentation du goodwill,
- au compte de résultat, les intérêts minoritaires se voient affecter leur quote-part de résultat. Au bilan la quote-part de profit allouée aux intérêts minoritaires réduit le montant du goodwill. Aucune charge financière n'est comptabilisée au titre des variations de valeur du passif qui trouvent toutes leurs contreparties en goodwill.

En cas de put à prix fixe, le passif correspond à la valeur actualisée du prix d'exercice. En cas de put à la juste valeur ou à prix variable, le montant du passif est évalué sur la base d'une estimation de la juste valeur à la date de clôture ou de l'application des modalités contractuelles du prix d'exercice sur la base des derniers éléments connus.

La différence entre le montant du passif et le montant des intérêts minoritaires est comptabilisée en totalité en goodwill sans affectation à des écarts d'évaluation conformément à la méthode comptable retenue par le Groupe pour comptabiliser les acquisitions d'intérêts minoritaires.

### **1.5.10.3 Dérivés et comptabilité de couverture**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

#### **A. Définition et périmètre des instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont des contrats, dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent ainsi les contrats de type swaps, options, futures, mais également les engagements d'achat ou vente à terme de titres cotés ou non cotés.

#### **B- Instruments dérivés de couverture: comptabilisation et présentation**

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif,
- couverture de flux de trésorerie,



- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

#### ***Couverture de juste valeur***

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

#### ***Couverture de flux de trésorerie***

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits au bilan ou de transactions futures non encore traduites au bilan, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert - à savoir résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures - pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf dans le cas où l'élément couvert ne présente plus un caractère hautement probable: les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

#### ***Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère***

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

#### ***Identification et documentation des relations de couverture***

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture. Les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe retient également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

#### **1.5.10.4 Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation**

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique «Marked to Market ou MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel» sous le résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers, et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés est déterminée par référence au cours de bourse. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés, similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de bourse de ces instruments.

Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Ces modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché :

- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés,
- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquée au montant nominal),
- La juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options,
- Dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

#### **1.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

#### **1.5.12 Titres d'autocontrôle**

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### **1.5.13 Contrats de construction**

Les activités d'ingénierie de Degrémont et d'OIS entrent dans le champ d'application de la norme IAS 11 «Contrats de construction».

Conformément à cette norme, le Groupe applique la méthode de l'avancement, comme indiqué dans la note 1.5.16 «Chiffre d'affaires», pour déterminer les produits et les coûts du contrat à comptabiliser en résultat au titre de chaque période.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en «montant dû par les clients au titre des contrats de construction» (au sein de la rubrique «Créances clients et comptes rattachés» du bilan). S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en «montant dû aux clients au titre des contrats de construction» (au sein de la rubrique «Dettes fournisseurs et comptes rattachés» du bilan).

### **1.5.14 Paiement fondé sur des actions**

IFRS 2 prescrit de constater une charge correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

#### **Instrumentes réglés en actions**

##### **1.5.14.1 Plans d'options**

Les options SUEZ octroyées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi en utilisant un modèle de valorisation binomial. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette option est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

##### **1.5.14.2 Attribution gratuite d'actions**

La juste valeur des plans d'attributions gratuites d'actions est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits, du taux de rotation de la population concernée par chaque plan et de la probabilité de la performance du Groupe. L'estimation de la juste valeur des plans tient compte également de l'incessibilité de ces instruments. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres.

##### **1.5.14.3 Plans d'Épargne Entreprise**

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. La juste valeur des instruments accordés par les plans d'épargne entreprise est estimée à la date d'attribution en

fonction de la décote accordée aux salariés et de l'incessibilité des actions souscrites. La charge est enregistrée sans étalement en contrepartie des capitaux propres.

### **Instruments réglés en trésorerie**

Dans certains cas où la législation locale ne permet pas l'utilisation de plans épargne entreprise, les instruments accordés sont des droits à l'appréciation du titre (appelés SAR, Share Appreciation Rights). Ces instruments étant réglés en trésorerie, leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis à vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

### **1.5.15 Provisions**

#### **1.5.15.1 Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme**

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en terme de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période ;
- La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant) est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif du bilan en «Autres actifs» courants ou non courants.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe a retenu l'option offerte par IAS 19 de ne pas appliquer la méthode dite du «corridor», et de comptabiliser directement en capitaux propres les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience.

Les écarts actuariels ainsi comptabilisés en capitaux propres font partie de l'« état des charges et produits comptabilisés », ou « SORIE ». Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

Les charges d'intérêt sur les obligations de retraite et assimilés sont présentées en résultat financier.

### **1.5.15.2 Autres provisions**

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme du Groupe sont les provisions pour reconstitution de site (activité propre). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en «autres produits et autres charges financiers»).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné (se reporter à la Note 5.5). Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en charge de l'exercice.

### **1.5.16 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires (correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18) du Groupe comprend essentiellement les produits liés aux métiers suivants :

- Eau
- Propreté
- Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestation de service

Les ventes sont reconnues lorsque la livraison a eu lieu (risques et avantages transférés à l'acheteur) ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de construction, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence d'un différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

#### **1.5.16.1 Eau**

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la distribution d'eau est réalisée sur la base des volumes livrés aux clients, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique («relève») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement.

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée en chiffre d'affaires.

#### **1.5.16.2 Propreté**

Le chiffre d'affaires lié à la collecte des déchets est constaté, dans la plupart des cas, en fonction des tonnages collectés et du service apporté par l'opérateur.

Les produits des autres traitements (tri et incinération principalement) sont fonction, d'une part, des volumes traités par l'opérateur et, d'autre part, des revenus annexes de valorisation (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques, ... – pour les centres de tri et vente – d'énergie électrique ou chaleur – pour les incinérateurs).

#### **1.5.16.3 Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestation de service**

Le chiffre d'affaires des contrats de construction est déterminé en appliquant la méthode du pourcentage d'avancement et de façon plus générale les dispositions présentées dans IAS 11, comme décrit au § 1.5.13. Selon les cas, ce degré d'avancement est déterminé soit sur la base de l'avancement des coûts soit par référence à un avancement physique tel que des jalons définis contractuellement. Il comprend également les produits sur les actifs financiers de concession (IFRIC 12) et les créances de location (IFRIC 4).

### **1.5.17 Résultat opérationnel courant (ROC)**

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter «un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente» ( en conformité avec la Recommandation CNC2004-R02, relative au compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et tableau de variation de capitaux propres). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Ces éléments correspondent aux dépréciations d'actifs, aux cessions d'actifs, aux charges de restructuration, aux frais liés à la cotation en Bourse de SUEZ Environnement Company, et au MTM des instruments financiers à caractère opérationnel et sont définis comme suit :

- Dépréciations d'actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les actifs non courant,
- Cessions d'actifs : cette rubrique comprend les plus ou moins values de cession sur les actifs non courants, les sociétés consolidées et les titres disponibles à la vente,
- Charges de restructurations: il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37,
- Frais liés à la cotation en Bourse de Suez Environnement Company : il s'agit des frais d'honoraires de prestataires de services externes qui ont travaillé sur le projet de cotation en Bourse, ainsi que des coûts liés au changement de marque et d'identité visuelle;
- MTM des instruments financiers à caractère opérationnel: cette rubrique correspond à la variation de Juste Valeur (Mark To Market) des Instruments financiers de matières premières, et gaz, qui ne sont qualifiés ni de négoce (appelé aussi trading) ni de couverture. Ces contrats sont mis en place dans le cadre de couvertures économiques de transactions opérationnelles.

### **1.5.18 Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe est établi selon la méthode indirecte à partir du résultat net. Les «intérêts reçus d'actifs financiers non courants» sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'ils représentent un retour sur investissements. Les «intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalent de trésorerie» sont classés dans les flux issus des activités de financement car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières.

Les flux liés au paiement de l'impôt sont isolés.

### **1.5.19 Impôts**

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les différences temporelles nées des retraitements relatifs aux contrats de location financement donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### **1.5.20 Résultat net par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice par le nombre d'actions composant le capital de Suez Environnement Company.

Le nombre d'action repris pour calculer le résultat net consolidé par action est le nombre d'actions de Suez Environnement Company au moment de sa cotation, ajusté du nombre d'actions rachetées ( voir paragraphe 1.5.12 sur les titres d'autocontrôle).



## **NOTE 2 - OPERATIONS MAJEURES**

### **2.1 EVENEMENTS SURVENUS EN 2008**

#### **2.1.1 Conséquences majeures pour le Groupe suite à la fusion entre SUEZ et Gaz de France**

La fusion entre SUEZ et Gaz de France, annoncée publiquement en février 2006 s'est concrétisée par décisions des Assemblées Générales Mixtes respectives de Gaz de France et de SUEZ, décisions prises le 16 juillet 2008. La fusion est devenue effective le 22 juillet 2008. Ses conséquences majeures pour SUEZ Environnement Company se présentent comme suit :

##### Introduction en bourse de SUEZ Environnement Company

Dans le cadre de la fusion entre SUEZ et Gaz de France, SUEZ a décidé de parachever le regroupement de l'intégralité de ses activités liées à l'environnement au sein d'une nouvelle société, SUEZ Environnement Company. SUEZ lui a apporté l'intégralité des actions de la société SUEZ Environnement et a distribué 65 % du capital de la Société aux actionnaires de SUEZ avant la fusion.

A l'issue de cette distribution, l'entité fusionnée GDF Suez détient 35,41 % de SUEZ Environnement Company et en conserve le contrôle exclusif au travers d'un pacte d'actionnaires regroupant GDF Suez et les principaux actionnaires de l'ancien groupe SUEZ (GBL, Areva, CNP Assurances, Sofina, Caisse des Dépôts et Consignations), et représentant ensemble 47,16 % du capital de SUEZ Environnement Company au 22 juillet 2008.

A la date de la fusion effective de SUEZ et Gaz de France, les actions de SUEZ Environnement Company ont été admises aux négociations sur les marchés Euronext Paris et Euronext Brussels le 22 juillet 2008.

Deux mois après son introduction en bourse, le 22 septembre 2008, SUEZ Environnement Company a rejoint l'indice boursier CAC 40 qui rassemble les 40 valeurs les plus significatives de l'économie française.

##### Reclassement de participations du pôle environnement sous SUEZ Environnement Company ou certaines de ses filiales

Le Groupe a acquis au cours de l'année 2008 auprès de SUEZ S.A. ou de certaines de ses filiales les lignes de titres suivantes :

- 100% des titres de la société des Eaux de l'Oum Er Rbia au Maroc pour un prix de 8,2 millions d'euros. Cette société a une activité de production d'eau pour le compte de Lydec. La société des Eaux de l'Oum Er Rbia est désormais intégrée globalement dans les comptes consolidés.
- 44,42% des titres de la société Calédonienne des Eaux (activité de distribution d'eau) pour un prix de 12,3 millions d'euros. Le Groupe détient désormais 100% de cette société, qui est intégrée globalement dans les comptes consolidés.
- 53% de la société néo-calédonienne Sadet (activité de distribution d'eau) pour un prix d'acquisition de 5,3 millions d'euros. Le Groupe détient désormais 100% de cette société qui est intégrée globalement dans les comptes consolidés.
- 51% des titres de Consortium Intesa Aretina, holding détentrice de 46% de la société titulaire de la concession de distribution d'eau de la ville d'Arezzo (Italie), pour un prix de 14 millions d'euros.

- 100 % du capital de la société holding australienne Lyonnaise Prospect (détenant 51% des droits de Prospect Water Partnership, entité titulaire d'un contrat de concession d'eau potable à Sydney) pour un prix de 22,4 millions d'euros.
- l'intégralité des titres encore détenus dans la société argentine Aguas Cordobesas (concession de distribution d'eau potable dans la province de Cordoba) représentant 5 % du capital.

Comme indiqué dans les bases de présentation (Note 1.1), ces opérations de regroupement ont été analysées comme des opérations d'échange d'actifs entre entités sous contrôle commun et ont donc été enregistrées à leur valeur comptable historique dans les comptes consolidés de SUEZ.

#### Contrat synthétique argentin

Le 5 juin 2008, SUEZ et SUEZ Environnement ont signé un accord d'une durée de 20 ans portant transfert économique au profit de SUEZ Environnement des droits et obligations liés aux participations de SUEZ dans les sociétés argentes Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe ; pour autant, selon ce contrat synthétique, GDF Suez S.A. demeure la seule société au sein du groupe GDF Suez à être propriétaire de titres de ces deux sociétés. Un reclassement des titres de ces deux sociétés était en effet impossible compte-tenu de leurs situations particulières et des litiges en cours (cf. section 29.3. du présent document).

Le transfert économique des droits et obligations s'inscrit dans le cadre des opérations de reclassement sous SUEZ Environnement de l'ensemble des actifs environnement opérées par SUEZ en préalable à la fusion GDF Suez et à l'apport-distribution des titres SUEZ Environnement Company.

Les principales dispositions de cet accord prévoient que :

- A concurrence du montant résiduel de la provision pour risques et charges figurant dans les comptes consolidés de SUEZ au 31 décembre 2007, l'ensemble des coûts de toute nature résultant de la propriété des actions de ces deux sociétés sera supporté par SUEZ.
- Si ces coûts venaient à excéder ce montant, SUEZ Environnement supporterait cet excédent.
- Si l'ensemble des dits coûts s'avérait être inférieur au montant provisionné, alors SUEZ reverserait à SUEZ Environnement un montant correspondant au solde non utilisé de cette provision.
- SUEZ reversera à SUEZ Environnement toute somme qu'elle serait amenée à percevoir dans le cadre des procédures en cours ou à venir.

#### Sortie de SUEZ Environnement et de deux de ses filiales (Lyonnaise des Eaux France et SITA France) du GIE SUEZ Alliance

Les sociétés SUEZ Environnement, Lyonnaise des Eaux France et SITA France étaient membres du groupement d'intérêt économique (GIE) SUEZ Alliance à hauteur de 6% chacun. Ce GIE rassemblait SUEZ et ses principales filiales. Le GIE SUEZ Alliance a procédé à plusieurs emprunts obligataires et bancaires et est également intervenu en qualité de garant pour certains emprunts obligataires, contrats de crédit, et contrats de dérivés.

Dans le cadre de l'Apport-Distribution, il était prévu que SUEZ Environnement, Lyonnaise des Eaux France et SITA France se retirent du GIE SUEZ Alliance. Cette sortie s'est faite en octobre 2008.

Le contrat constitutif du GIE SUEZ Alliance stipule que tout membre, peut à sa demande, se retirer, à condition qu'il ait, à l'égard du GIE SUEZ Alliance et de ses membres, exécuté toutes ses obligations et remboursé toutes ses dettes, et ne bénéficie plus des garanties octroyées par le GIE SUEZ Alliance.

En application des dispositions de l'acte constitutif du GIE SUEZ Alliance, un membre sortant du GIE SUEZ Alliance demeure solidairement tenu par les engagements pris par le GIE SUEZ Alliance avant la date de son retrait, sauf à l'égard des créanciers du GIE SUEZ Alliance ayant renoncé à cette

solidarité. Dans ce contexte, et à l'exception des émissions de billets de trésorerie réalisées par SUEZ Finance et garanties par le GIE SUEZ Alliance (lesquelles ont fait l'objet d'une garantie de SUEZ au profit des Membres Sortants), il a été sollicité et obtenu de la part des créanciers du GIE SUEZ Alliance la renonciation à la responsabilité indéfinie et solidaire des Membres Sortants pour les dettes et engagements qu'ils ont pu prendre dans le cadre des emprunts et contrats conclus ou garanties données par le GIE SUEZ Alliance, ainsi qu'à tout recours à leur encontre.

L'impact en résultat de la sortie du GIE SUEZ Alliance est une charge de 4,5 millions d'euros.

### Conséquences fiscales

Du point de vue fiscal, l'opération d'Apport-Distribution des titres SUEZ Environnement a entraîné deux types de conséquences.

D'une part, à compter du 1er janvier 2008, un groupe d'intégration fiscale a été créé en France entre SUEZ Environnement Company et toutes ses filiales françaises faisant partie de l'ancien périmètre d'intégration fiscale SUEZ. La création de ce groupe fiscal a donné lieu à la conclusion de conventions d'intégration fiscale entre SUEZ Environnement Company et chacune des sociétés membres de son périmètre d'intégration fiscale.

D'autre part, sur le fondement de l'article 223 I 7 du code général des impôts, une décision d'agrément a été accordée portant sur le transfert à SUEZ Environnement Company d'un montant maximum de 464 millions d'euros de déficits fiscaux à la formation desquels ont concouru les filiales ayant rejoint le périmètre d'intégration fiscale de SUEZ Environnement Company.

Toutefois, au 31 décembre 2008, ce montant a été actualisé afin de tenir compte des redressements et propositions de redressements portant sur la période d'intégration dans le périmètre SUEZ. Cette fraction de déficits a ainsi été réduite à 432 millions d'euros du fait de redressements et propositions de redressements touchant les sociétés ayant été membres du groupe fiscal SUEZ, que ces dernières aient été rattachées à la branche Environnement, ou à d'autres branches de l'ex-groupe fiscal SUEZ (y compris SUEZ elle-même).

Enfin, il résulte des éléments exposés qu'un actif d'impôt différé de 148,8 millions d'euros a été comptabilisé en contrepartie d'un produit d'impôt dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008.

### **2.1.2 Offre publique d'achat sur les intérêts minoritaires de la Sociedad General De Aguas de Barcelona (AGBAR)**

L'offre conjointe de Hisusa, SUEZ Environnement, SUEZ Environnement España et Criteria Caixa Corp. sur l'ensemble des actions Aguas de Barcelona non encore détenues s'est clôturée avec succès le 16 janvier 2008. A l'issue de cette opération, les offrants détenaient 90,01% du capital, répartis comme suit :

- Hisusa (société intégrée proportionnellement): 66,44%
- SUEZ Environnement et SUEZ Environnement España (sociétés intégrées globalement): 12,02%
- Criteria Caixa Corp. (hors groupe): 11,55%

Peu après les offrants ont ramené leur détention dans Agbar à 90,00%.

Comme indiqué dans la note 2.2.1 ci-dessous, le Groupe avait comptabilisé dans ses états financiers consolidés 2007 une dette financière de 918 millions d'euros représentant la quote-part du groupe (51%) de l'offre portant sur la totalité des titres AGBAR.

Compte tenu du taux de succès atteint en janvier 2008, l'investissement a représenté en définitive 708 millions d'euros soit une baisse de la dette financière de 210 millions d'euros et du goodwill de 109 millions d'euros, et une augmentation des minoritaires de 101 millions d'euros.

### **2.1.3 Cession par le groupe Agbar de titres détenus dans SUEZ S.A.**

Le groupe Agbar a cédé en mai 2008 le solde des titres de SUEZ S.A. qu'il détenait. L'impact de la plus value de cession est de 42 millions d'euros sur le résultat des activités ordinaires consolidé du groupe et de 25,5 millions d'euros sur son résultat net part du groupe.

### **2.1.4 Cession par SUEZ Environnement de sa participation dans Indaver :**

SUEZ Environnement a cédé le 25 novembre 2008 à Delta NV, l'actionnaire majoritaire, l'intégralité de sa participation (14,9%) dans Indaver NV, société belge de traitement des déchets.

### **2.1.5 Acquisitions**

Le Groupe a acquis, via sa filiale SUEZ Environnement North America, la société Utility Service Company Inc. (USC) le 1<sup>er</sup> août 2008. USC, basée dans l'état de Géorgie et présente sur tout le territoire des Etats-Unis, est le leader national dans la gestion des services de maintenance de châteaux d'eau pour le compte de collectivités locales. Le chiffre d'affaires consolidé d'Utility Services Group sur la période du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2008 s'élève à 34,2 millions d'euros.

SITA France a acquis la société Boone Comenor Metalimpex en septembre 2008. Cette société est spécialisée, en France et à l'étranger, dans la récupération et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux. Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant au dernier trimestre 2008, est de 39 millions d'euros.

SITA France a acquis le groupe Val Horizon (branche environnement du groupe Fayolle) en juillet 2008. L'activité de Val Horizon est centrée sur la collecte et le traitement des déchets des collectivités situées, pour l'essentiel, dans le Val d'Oise. Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant au dernier semestre 2008, s'établit à 19 millions d'euros.

Le Groupe a acheté, en juillet 2008, via sa filiale SUEZ Environnement Hong Kong, 50% des titres de la société Suyu. Cette société détient 15% de la société Chongqing Water Group (CWG). CWG est leader dans les services d'eau et d'assainissement de la province de Chongqing, en Chine Populaire.

SITA Deutschland GmbH a acquis 68,4% de la société BellandVision en janvier 2008. BellandVision est un acteur majeur sur le marché du recyclage des emballages en Allemagne. Le chiffre d'affaires consolidé 2008 de BellandVision est de 30,3 millions d'euros.

SUEZ Environnement a acquis, auprès du groupe Allemand EON, 25% des titres de SITA Sverige (Suède). Le Groupe détient désormais l'intégralité des titres de la société depuis le 30 juin 2008.

Le groupe AGBAR, consolidé dans le bilan à 51% par le groupe SUEZ Environnement Company, a acheté en juillet 2008, 53,5% des titres de la société ESSAL (Empresa de Servicios Sanitarios de Los Lagos, S.A.) pour un prix en contribution consolidée de 55,3 millions d'euros. ESSAL est spécialisée dans le traitement des eaux usées ainsi que dans la distribution d'eau potable dans les régions de Los Lagos et Los Rios au Chili.

### **2.1.6 Accord de décroisement des participations dans les filiales communes avec Veolia Environnement**

Le 19 décembre 2008, un protocole d'accord a été signé entre Veolia Eau – Cie Générale des Eaux, filiale de Veolia Environnement et Lyonnaise des Eaux, filiale de SUEZ Environnement visant au décroisement de leurs participations communes directes et indirectes dans certaines sociétés de distribution d'eau potable et d'assainissement. Cette décision des deux groupes fait suite à la décision du Conseil de la Concurrence du 11 juillet 2002 (voir Note 29.1).

## **2.2 EVENEMENTS SURVENUS EN 2007**

### **2.2.1 Offre publique d'achat sur les intérêts minoritaires de la Sociedad General de Aguas de Barcelona (AGBAR)**

Le 1er octobre 2007, SUEZ Environnement SA, Criteria Caixa Corp. et Hisusa, entité détenue conjointement par SUEZ Environnement et Criteria Caixa Corp. ont déposé auprès des autorités boursières espagnoles (CNMV) une offre publique d'achat sur la totalité des actions d'AGBAR qu'ils ne détenaient pas encore. Cette offre a été autorisée par la CNMV le 27 décembre 2007. Cette autorisation rendait l'offre irrévocable et inconditionnelle.

Dans ce contexte, compte tenu du calendrier de l'offre, de sa nature et de ses caractéristiques, le Groupe a considéré, au 31 décembre 2007, qu'il avait pris un engagement irrévocable vis à vis des minoritaires. Le Groupe a donc comptabilisé dans ses états financiers 2007 une dette financière de 918 millions d'euros représentant la quote-part du groupe (51%) de l'offre portant sur la totalité des titres AGBAR en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires pour 424 millions d'euros et d'un goodwill pour 494 millions d'euros.

### **2.2.2 Acquisitions**

Le groupe a acquis 2.9% de titres du groupe Agbar auprès de différents tiers en 2007 pour un montant total de 117 millions d'euros, avant le déclenchement de l'Offre Publique d'achat.

SUEZ Environnement a acheté 33% des titres des Eaux de Valence en Espagne à des tiers pour un montant de 135 millions d'euros, et 14.9% des titres Indaver (activité Propreté en Belgique) à une autre entité du groupe SUEZ pour un montant de 70 millions d'euros .

SITA au Royaume Uni a acheté auprès de tiers 100% de la société Easco, spécialisée dans le recyclage de métaux et dont le chiffre d'affaires 2006 est de plus de 110 millions d'euros.

### **2.2.3 Cessions**

Le groupe Agbar a cédé en 2007 l'intégralité des titres qu'il détenait dans Applus, groupe spécialisé dans l'activité Inspection et certification, pour un prix de vente en contribution consolidée de 276 millions d'euros.

## **2.3 EVENEMENTS SURVENUS EN 2006**

### **2.3.1 Sortie de l'Argentine**

Suite à la résiliation du contrat de concession de Buenos Aires (porté par Aguas Argentinas) par le gouvernement argentin le 21 mars 2006, l'ensemble des actifs opérationnels exploités par le Groupe au titre de ce contrat a été confisqué. L'ensemble des moyens de la concession ainsi que l'ensemble du personnel ont été repris par une société d'Etat dénommée Aysa. La société Aguas Argentinas a été placée sous règlement judiciaire (concurso preventivo) en mai 2006. En conséquence, la contribution d'Aguas Argentinas aux comptes consolidés de l'exercice 2006 est limitée aux deux premiers mois de l'année. Il convient de rappeler que les actifs correspondants étaient dépréciés à 100% dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 (voir à ce sujet la Note 29).

### **2.3.2 Acquisitions**

Sur 2006, le Groupe a effectué les acquisitions significatives suivantes:

- Le groupe Agbar a acquis 100% de la société Bristol Water en Angleterre (distribution d'eau, activité régulée) pour un prix d'acquisition dans les comptes consolidés de 130,9 million d'euros.
- Le groupe Agbar a également acquis 100% du groupe RTD (activité d'inspection et de certification dans plusieurs pays) pour un prix d'acquisition dans les comptes consolidés de 91,2 millions d'euros.
- Le Groupe a acheté, à travers sa filiale ONDEO Italia, des titres complémentaires de la société ACEA (eau, gaz, électricité en Italie), société cotée à la bourse de Milan, pour un montant de 21 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, Ondeo Italia détient 4,91% de la société ACEA.
- SUEZ Environnement a également acheté 50% de la société STAR pour en détenir 100% pour un montant de 29 millions d'euros.
- Sino-French Water Development (SFWD) a pris une participation à hauteur de 50% dans les contrats de Changshu et Chongqing Sewage en Chine pour un montant 44 millions d'euros dans les comptes consolidés. SFWD est détenue à 50% par le groupe SUEZ Environnement Company.

### **2.3.3 Cessions**

SUEZ Environnement a cédé 49% de sa filiale indonésienne PT Pam Lyonnaise Jaya en juillet 2006. SUEZ Environnement reste majoritaire à 51%.

Le Groupe a cédé la totalité de sa participation dans Teris LLC, via sa filiale aux Etats-Unis, à la société Clean Harbors.

Le Groupe a procédé à la cession de trois de ses filiales d'Ondeo Industrie Services en Allemagne.

### **NOTE 3 – INFORMATION SECTORIELLE**

Le Groupe a anticipé l'application d'IFRS 8-Information sectorielle en 2008. Conformément aux dispositions de cette norme, les secteurs retenus ci après pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base des reporting internes, notamment ceux suivis par le Comité de Direction du Groupe, constitué des principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Les secteurs retenus par le Groupe sont au nombre de 4 :

- Eau Europe
- Propreté Europe
- International
- Autres

La distinction est faite entre les métiers de distribution et de traitement de l'eau, et les métiers de collecte et de traitements des déchets en Europe.

Les activités réalisées à l'international sont regroupées, et séparées de celles effectuées sur la zone Europe. Cette segmentation spécifique permet de refléter, en cohérence avec les systèmes internes d'organisation et avec la structure de gestion du Groupe, la différence de stratégie de développement mis en place à l'international par rapport à celle qui est suivie en Europe.

#### **3.1 SECTEURS OPERATIONNELS**

Les filiales de SUEZ Environnement Company sont réparties selon les secteurs opérationnels suivants :

- Eau Europe : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Ces prestations sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels.
- Propreté Europe : prestations de collecte et de traitement des déchets tant vis-à-vis des collectivités locales que des industriels. Ces prestations incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, tant pour les déchets banals que spéciaux.
- International : segments d'activité dans lesquels le Groupe se développe, en fonction des opportunités, dans les métiers de l'eau, de la propreté et de l'ingénierie, en privilégiant la maîtrise des risques induits par les environnements locaux (mise en place de partenariats, politique de couverture, limitation des capitaux investis ou investissements dans des contextes fortement régulés).

Le segment Autres est principalement constitué de holdings (Suez Environnement Company) et regroupe également les éliminations entre les trois secteurs opérationnels précédents.

### 3.2 INDICATEURS CLES PAR SECTEUR OPERATIONNEL

#### Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	31 déc 2008			31 déc 2007			31 déc 2006		
	hors groupe	groupe	TOTAL	hors groupe	groupe	TOTAL	hors groupe	groupe	TOTAL
Eau Europe	3 853,1	12,1	3 865,2	3 903,5	13,3	3 916,8	3 816,7	11,1	3 827,8
Propreté Europe	5 727,9	42,3	5 770,2	5 511,0	47,2	5 558,2	4 903,1	41,8	4 944,9
International	2 765,4	32,4	2 797,8	2 609,6	35,4	2 645,0	2 713,3	36,9	2 750,2
Autres	17,3	32,9	50,2	10,0	26,0	36,0	13,5	23,5	37,0
<i>élim inter</i>		(119,7)	(119,7)		(121,9)	(121,9)		(113,3)	(113,3)
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>12 363,7</b>	<b>0,0</b>	<b>12 363,7</b>	<b>12 034,1</b>	<b>0,0</b>	<b>12 034,1</b>	<b>11 446,6</b>	<b>0,0</b>	<b>11 446,6</b>

#### EBITDA

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Eau Europe	811,6	809,5	757,5
Propreté Europe	924,0	902,6	827,7
International	418,8	391,8	397,7
Autres	(52,5)	(42,5)	(45,4)
<b>TOTAL EBITDA</b>	<b>2 101,9</b>	<b>2 061,4</b>	<b>1 937,5</b>

#### ROC

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Eau Europe	415,4	413,5	396,3
Propreté Europe	468,9	459,0	423,8
International	282,3	270,1	284,9
Autres	(107,5)	(81,2)	(44,6)
<b>TOTAL ROC</b>	<b>1 059,1</b>	<b>1 061,4</b>	<b>1 060,4</b>

#### Amortissements

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Eau Europe	(232,6)	(248,2)	(236,8)
Propreté Europe	(433,3)	(410,5)	(380,9)
International	(124,5)	(130,3)	(125,1)
Autres	(2,0)	(2,1)	(2,4)
<b>TOTAL Amortissements</b>	<b>(792,4)</b>	<b>(791,1)</b>	<b>(745,2)</b>

#### Capitaux employés

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Eau Europe	3 208,5	3 292,3	2 977,9
Propreté Europe	4 118,4	3 954,7	3 465,3
International	2 639,1	2 007,9	1 853,1
Autres	160,4	28,6	(1,3)
<b>TOTAL CAPITAUX EMPLOYES</b>	<b>10 126,4</b>	<b>9 283,5</b>	<b>8 295,0</b>



Investissement corporels, incorporels et financiers

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
Eau Europe	(719,8)	(534,6)	(572,4)
Propreté Europe	(889,8)	(758,5)	(543,1)
International	(555,1)	(315,6)	(292,2)
Autres	(434,7)	(260,4)	(45,2)
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>(2 599,4)</b>	<b>(1 869,1)</b>	<b>(1 452,9)</b>

**3.3 INDICATEURS CLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE**

Les indicateurs ci dessous sont ventilés :

- par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires,
- par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les capitaux employés.

<i>En millions d'euros</i>	<b>Chiffre d'affaires</b>			<b>Capitaux employés</b>		
	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
France	5 522,0	5 244,2	4 453,6	2 509,8	1 971,0	1 639,2
Europe	4 972,6	5 052,2	4 556,0	5 378,6	5 447,6	4 846,1
International	1 869,1	1 737,7	2 437,0	2 238,0	1 864,9	1 809,7
<b>TOTAL</b>	<b>12 363,7</b>	<b>12 034,1</b>	<b>11 446,6</b>	<b>10 126,4</b>	<b>9 283,5</b>	<b>8 295,0</b>

**3.4 RECONCILIATION DE L'EBITDA**

Réconciliation de l'EBITDA avec le Résultat opérationnel courant

	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>1 059,1</b>	<b>1 061,4</b>	<b>1 060,4</b>
(-) Dotations nettes aux amortissements et provisions	776,0	754,9	679,8
(-) Paiements en actions (IFRS 2 )	53,4	37,2	4,5
(-) Charges nettes décaissées des concessions	213,4	207,9	192,8
<b>EBITDA</b>	<b>2 101,9</b>	<b>2 061,4</b>	<b>1 937,5</b>

Réconciliation de l'EBITDA avec le Résultat brut d'exploitation 2006 et 2007

Sur les exercices 2007 et 2006, le groupe Suez Environnement Company utilisait un indicateur de gestion intitulé « Résultat Brut d'Exploitation », dont la définition diffère légèrement de l'EBITDA retenu par le Groupe en 2008. La réconciliation entre ces deux indicateurs pour les années 2007 et 2006 se présente comme suit :

	31 déc. 2007	31 déc. 2006
<b>Résultat Brut d'Exploitation ancienne définition</b>	<b>2 103,6</b>	<b>1 985,4</b>
(+) Dotations nettes aux amortissements et provisions sur avantages du personnel à long terme	12,2	
(-) Revenus financiers hors intérêts	(31,8)	(27,2)
(-) Part dans le résultat des entreprises associées	(22,6)	(20,7)
<b>EBITDA</b>	<b>2 061,4</b>	<b>1 937,5</b>

**3.5 RECONCILIATION DES CAPITAUX EMPLOYES**

	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
(+) Immobilisations incorporelles et corporelles	8 073,0	7 631,5	7 411,1
(+) Goodwills nets	2 897,5	2 720,2	2 244,2
(+) Titres disponibles à la vente (hors VMP)	682,5	756,0	560,3
(+) Participation dans des entreprises associées	265,6	237,7	220,9
(+) Créances clients et comptes rattachés	3 588,4	3 147,5	3 083,9
(+) Stocks	245,9	242,5	245,9
(+) Prêt et créances rattachés à des participations	671,6	582,4	652,3
(+) Autres actifs courants et non courants	992,6	820,6	730,5
(-) Provisions	(1 328,0)	(1 296,4)	(1 379,6)
(-) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(3 863,7)	(3 714,7)	(3 852,9)
(-) Autres passifs courants et non courants	(2 170,6)	(1 812,1)	(1 649,0)
(-) Autres passifs financiers	(18,9)	(2,3)	(2,6)
(-) Pertes/gains actuariels sur retraites	90,5	(29,4)	30,0
<b>Capitaux employés</b>	<b>10 126,4</b>	<b>9 283,5</b>	<b>8 295,0</b>

**NOTE 4 – RESULTAT OPERATIONNEL COURANT**

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
Chiffre d'affaires	12 363,7	12 034,1	11 446,6
Achats	(2 677,2)	(2 210,1)	(2 384,4)
Charges de personnel	(3 062,2)	(3 140,1)	(2 967,4)
Amortissements, dépréciations et provisions	(776,0)	(754,9)	(679,8)
Autres produits et charges opérationnels	(4 789,2)	(4 867,6)	(4 354,6)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>1 059,1</b>	<b>1 061,4</b>	<b>1 060,4</b>

**4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES**

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par catégorie (se reporter à la Note 3.2) est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
Vente, transport et distribution d'électricité	415,4	412,6	348,2
Eau et propreté	10 715,1	10 527,7	9 959,7
Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestation de service	1 233,2	1 093,8	1 138,7
<b>Total</b>	<b>12 363,7</b>	<b>12 034,1</b>	<b>11 446,6</b>

L'augmentation du chiffre d'affaires « Contrats d'ingénierie, contrat de construction et prestation de service » en 2008 est principalement due à l'entrée dans le périmètre de la société Degrémont Middle East.

L'augmentation en 2008 du chiffre d'affaires « Eau et propreté » est principalement due à Sita France du fait de nombreuses entrées de périmètre et de la hausse des activités de traitement.

**4.2 CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges nettes relatives aux régimes de retraite (à cotisations et à prestations définies) sont présentées en Note 19.

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
Salaires et charges / charges de retraite	(3 009,3)	(3 091,8)	(2 946,9)
Paiements fondés sur des actions	(52,9)	(48,3)	(20,5)
<b>Total</b>	<b>(3 062,2)</b>	<b>(3 140,1)</b>	<b>(2 967,4)</b>

Les paiements fondés sur des actions sont détaillés dans la Note 25.

#### **4.3 AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
Amortissements	(792,4)	(791,1)	(745,2)
Dépréciations sur stocks et créances commerciales	(24,0)	(3,5)	13,1
Provisions	40,4	39,7	52,3
<b>Total</b>	<b>(776,0)</b>	<b>(754,9)</b>	<b>(679,8)</b>

Les amortissements se répartissent en 617,6 millions d'euros pour les immobilisations corporelles et 174,8 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles. La répartition par nature d'actif se trouve dans les notes 10 et 11.

#### **4.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS**

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>59,6</b>	<b>86,1</b>	<b>153,4</b>
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(4 848,8)</b>	<b>(4 953,7)</b>	<b>(4 508,0)</b>
Sous-traitance	(1 516,2)	(1 498,9)	(1 330,7)
Autres charges	(3 332,6)	(3 454,8)	(3 177,3)
<b>Total</b>	<b>(4 789,2)</b>	<b>(4 867,6)</b>	<b>(4 354,6)</b>

Les «autres charges» comprennent principalement les natures de coût suivantes : des charges de location, du personnel extérieur, des honoraires et rémunérations d'intermédiaires et des impôts et taxes hors impôt sur les sociétés.

**NOTE 5 - RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES**

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 décembre 2008</b>	<b>31 décembre 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>1 059,1</b>	<b>1 061,4</b>	<b>1 060,4</b>
Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel	3,2	(5,7)	(1,9)
Dépréciations d'actifs corporels, incorporels et financiers	(1,7)	(35,4)	(53,9)
Restructurations	(20,9)	(12,3)	1,0
Frais liés à la cotation en bourse et au changement de logo	(50,8)		
Cessions d'actifs	46,9	181,4	149,7
<b>RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>1 035,8</b>	<b>1 189,4</b>	<b>1 155,3</b>

**5.1 MTM SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A CARACTERE OPERATIONNEL**

La contribution au résultat des activités opérationnelles du Groupe représente un produit de 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 qui résulte essentiellement des éléments suivants :

- afin d'optimiser leurs marges, certaines entités de SUEZ Environnement Company mettent en œuvre des stratégies de couverture économique au travers de contrats à terme négociés sur les marchés de gros, qui visent à réduire la sensibilité des marges du Groupe aux variations des prix des matières premières. Toutefois, dans la mesure où ces stratégies couvrent l'exposition nette au risque de prix des entités concernées, ces stratégies ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture au regard des dispositions de la norme IAS 39 – «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation». En conséquence, toutes les variations de juste valeur des contrats à terme concernés doivent être traduites au compte de résultat.
- des gains et pertes sont enregistrés en compte de résultat au titre de la part inefficace des stratégies de couverture des flux de trésorerie futurs sur actifs non financiers (cash-flow hedges).

**5.2 DEPRECIATIONS DES ACTIFS CORPORELS, INCORPORELS ET FINANCIERS**

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
<b>Dépréciations d'actifs:</b>			
Goodwills	(4,6)	(0,8)	(8,2)
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(12,0)	(29,4)	(39,8)
Actifs financiers	(9,6)	(15,4)	(16,0)
<b>Total</b>	<b>(26,2)</b>	<b>(45,6)</b>	<b>(64,0)</b>
<b>Reprises de pertes de valeur :</b>	<b>24,5</b>	<b>10,2</b>	<b>10,1</b>
<b>Total</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(35,4)</b>	<b>(53,9)</b>

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays), le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

Toutes les unités génératrices de trésorerie goodwill (UGT) font toutes l'objet d'un test d'impairment réalisé en 2008 sur la base de données à fin juin 2008, complété par une revue des événements du second semestre. L'évaluation de la valeur recouvrable des U.G.T. prend en compte trois scénarii (« low », « medium » et « high »). Le scénario « medium » est privilégié dans la comparaison de la valeur recouvrable de l'U.G.T. et sa valeur nette comptable.

Les valeurs recouvrables résultants des trois scénarii (« low », « medium » et « high ») sont construites en faisant varier les hypothèses clés modèles sous-jacents, et plus particulièrement les taux d'actualisation retenus. Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-dessous n'entraîneraient pas un excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable.

Les taux d'actualisation retenus correspondent à un coût moyen pondéré du capital ajusté afin de tenir compte des risques métier, pays et devises liés à chaque U.G.T. examinée. Ils sont fonction d'un taux de marché sans risque et d'une prime de risque pays.

Les taux retenus lors de l'examen annuel 2008 de la valeur d'utilité des actifs pour l'actualisation des flux de trésorerie sont compris entre 5,0% et 15,4% alors qu'ils étaient compris entre 5,2% et 15,3% en 2007 et compris entre 5,1% et 12,3% en 2006.

### **5.2.1 Dépréciation de Goodwill**

Le tableau ci-dessous décrit les hypothèses utilisées dans l'examen de la valeur recouvrable des principales Unités Génératrices de Trésorerie :

Unités génératrices de trésorerie	Méthodes de valorisation	Taux d'actualisation
United Water	multiples + DCF	5,00%
Sita UK	multiples + DCF	6,40%
Agbar	multiples + DCF (dans le cadre de l'OPA)	7,30%
Sita Nederland BV	multiples + DCF	6,60%
Sita France	multiples + DCF	6,00%
SE Deutschland GmbH	multiples + DCF	6,30%

### **5.2.2 Dépréciation des autres actifs**

Les dépréciations sur stocks et créances commerciales sont présentées dans la Note 4 ("amortissements, dépréciations et provisions").

En 2008, les dépréciations sur les immobilisations corporelles et incorporelles proviennent principalement du secteur Propreté Europe (SE Deutschland et Sita Wallonie).

En 2007, les dépréciations sur les immobilisations corporelles et incorporelles les plus significatives étaient celles enregistrées par Lyonnaise des Eaux France et le secteur Propreté Europe.

En 2006, les dépréciations sur les immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles ont principalement porté sur les secteurs Propreté Europe et International (sociétés Eau Argentine).

## **5.3 RESTRUCTURATIONS**

En 2008, comme en 2007, le montant de restructuration comporte les coûts liés à des restructurations et fermeture de sites.

#### **5.4 FRAIS LIÉS A LA COTATION EN BOURSE ET AU CHANGEMENT DE LOGO**

En 2008, des prestataires de services externes ont travaillé sur le projet de cotation en bourse de Suez Environnement Company. La charge d'honoraires associée à ces travaux ainsi que les coûts liés au changement de marque et d'identité visuelle s'élèvent au 31 décembre 2008 à 50,8 millions d'euros.

Ce traitement comptable résulte des modalités de l'opération d'apport des titres Suez Environnement par Suez :

- s'agissant d'une opération interne au groupe Suez, elle a été réalisée en valeur comptable (hors champ de l'IFRS 3) dans la mesure où il n'y a eu aucun apport de numéraire de la part des nouveaux actionnaires ;
- elle a été traitée par analogie avec la méthode du « pooling of interest ».

Dès lors, les frais relatifs à cette opération ont été comptabilisés en charges sur l'exercice.

S'agissant de frais par nature inhabituels et significatifs par leur montant, ils ont été présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat entre le résultat opérationnel courant et le résultat des activités opérationnelles.

#### **5.5 RESULTAT DE CESSIONS D'ACTIFS**

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>31-déc-08</b>	<b>31-déc-07</b>	<b>31-déc-06</b>
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3,2	15,6	13,3
Cessions de titres	43,7	165,8	136,4
<b>Total</b>	<b>46,9</b>	<b>181,4</b>	<b>149,7</b>

Opérations sur l'exercice 2008:

Le résultat de cessions d'actifs est principalement dû à la vente par Agbar de ses actions Suez SA au 1<sup>er</sup> semestre 2008 générant un résultat de cession de 42 millions d'euros.

Opérations sur l'exercice 2007:

Le Groupe a cédé via Agbar sa participation de 53,1% dans la société Applus, spécialisée dans l'inspection technologique et la certification. La plus-value reconnue dans les comptes au 31 décembre 2007 représente un montant de 124 millions d'euros.

Opérations sur l'exercice 2006:

Le Groupe a cédé 49% de PT Pam Lyonnaise Jaya. La plus-value de cession s'est élevée à 44 millions d'euros.

La cession de la totalité des participations du Groupe dans Teris LLC aux Etats-Unis a conduit en 2006 à un résultat de cession de 11 millions d'euros.

La sortie du Groupe de l'Argentine a également contribué au résultat de cessions de titres.

## **NOTE 6 - RESULTAT FINANCIER**

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008			31 déc. 2007			31 déc. 2006		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(373,0)</b>	<b>42,9</b>	<b>(330,1)</b>	<b>(309,2)</b>	<b>54,8</b>	<b>(254,4)</b>	<b>(269,3)</b>	<b>51,5</b>	<b>(217,8)</b>
Charges d'intérêts sur dette brute	(352,9)	-	(352,9)	(304,5)	-	(304,5)	(268,8)	-	(268,8)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(5,1)	-	(5,1)	(1,1)	-	(1,1)	(0,5)	-	(0,5)
Résultat des couvertures sur emprunts	(15,0)	-	(15,0)	(3,6)	-	(3,6)	-	2,9	2,9
Résultat sur actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	1,3	1,3	-	0,8	0,8	-	1,1	1,1
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie	-	41,6	41,6	-	54,0	54,0	-	47,5	47,5
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(47,8)</b>	<b>48,1</b>	<b>0,3</b>	<b>(56,5)</b>	<b>48,2</b>	<b>(8,3)</b>	<b>(62,2)</b>	<b>116,0</b>	<b>53,8</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>(420,8)</b>	<b>91,0</b>	<b>(329,8)</b>	<b>(365,7)</b>	<b>103,0</b>	<b>(262,7)</b>	<b>(331,5)</b>	<b>167,5</b>	<b>(164,0)</b>

### **6.1 COUT DE LA DETTE NETTE**

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif -TIE-) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de taux et de change sur la dette brute, ainsi que les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Charges d'intérêts sur dette brute	(352,9)	(304,5)	(268,8)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(5,1)	(1,1)	(0,5)
Résultat des couvertures sur emprunts	(15,0)	(3,6)	2,9
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	42,9	54,8	48,6
<b>Total</b>	<b>(330,1)</b>	<b>(254,4)</b>	<b>(217,8)</b>

En 2008, l'augmentation des charges d'intérêts sur dette brute s'explique principalement par le coût de financement des titres Agbar acquis dans le cadre de l'offre publique d'achat finalisée en janvier 2008.

En 2007, la hausse des charges d'intérêts est essentiellement liée à une augmentation de l'endettement.

En 2006, la sortie des activités liées à l'eau en Argentine a entraîné la diminution des charges d'intérêts sur dette brute (42 millions d'euros).



## **6.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
<b>Autres charges financières</b>			
Désactualisation des provisions	(42,9)	(43,3)	(35,1)
Charges d'intérêts sur fournisseurs et autres créanciers	(8,2)	(9,4)	(4,7)
Pertes de change	3,3	(3,8)	(14,4)
Autres charges financières	-	-	(8,0)
<b>Total</b>	<b>(47,8)</b>	<b>(56,5)</b>	<b>(62,2)</b>
<b>Autres produits financiers</b>			
Produits des titres disponibles à la vente	33,0	33,7	28,0
Produits d'intérêts sur clients et autres débiteurs	13,0	11,0	0,7
Produits d'intérêts sur prêts et créances au coût amorti	5,2	2,7	0,9
Gains de changes	-	-	12,7
Autres produits financiers	(3,1)	0,8	73,7
<b>Total</b>	<b>48,1</b>	<b>48,2</b>	<b>116,0</b>
<b>Total autres produits et charges financiers</b>	<b>0,3</b>	<b>(8,3)</b>	<b>53,8</b>

En 2006, la ligne «Autres produits financiers» inclut notamment l'effet favorable de la renégociation de la dette financière d'Aguas Argentinas pour 57 millions d'euros.

**NOTE 7 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

**7.1 ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔTS COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT**

**7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt**

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 92,7 millions d'euros (contre 273,5 millions d'euros en 2007 et 276,1 millions d'euros en 2006). La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Impôt sur le résultat</b>		
	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>Impôt exigible</b>			
France	(39,0)	(119,4)	(130,0)
Etranger	(104,6)	(163,1)	(132,0)
<b>Total</b>	<b>(143,6)</b>	<b>(282,5)</b>	<b>(262,0)</b>
<b>Impôts différés</b>			
France	94,9	3,2	(9,0)
Etranger	(44,0)	5,8	(5,1)
<b>Total</b>	<b>50,9</b>	<b>9,0</b>	<b>(14,1)</b>
<b>Charge totale d'impôt sur les bénéfices comptabilisée en résultat</b>	<b>(92,7)</b>	<b>(273,5)</b>	<b>(276,1)</b>

Suite à l'opération d'apport réalisée par la société Suez à la société Suez Environnement Company, cette dernière a décidé de constituer un nouveau groupe d'intégration fiscale comprenant toutes les sociétés de la branche environnement précédemment membres du groupe fiscal intégré par Suez avec un effet rétroactif au 1er janvier 2008.

Une décision d'agrément a été accordée par la Direction Générale des Finances Publiques portant sur le transfert à Suez Environnement Company d'un montant maximum de 464 millions d'euros de déficits fiscaux à la formation desquels ont concouru les filiales ayant rejoint le périmètre d'intégration fiscale de Suez Environnement Company.

Toutefois, tout redressement et toute proposition de redressement présents et futurs pourraient affecter en partie le montant initial du déficit transféré à Suez Environnement Company dès lors qu'ils portent à la fois sur des sociétés ayant été membres de l'ancien groupe SUEZ, et sur des exercices au titre desquels ces sociétés étaient effectivement membres de cet ancien groupe.

Au 31 décembre 2008, ce montant a été actualisé afin de tenir compte des redressements et propositions de redressements portant sur la période d'intégration dans le périmètre Suez (voir Note 2). Le montant révisé s'élève à 432 millions d'euros, montant qui a donné lieu à la constatation, via le compte de résultat, d'un actif d'impôt différé de 148,8 millions d'euros, compte tenu des perspectives d'imputation de cette économie d'impôt sur les résultats fiscaux futures aux bornes du périmètre d'intégration fiscale.

**7.1.2 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée**

<i>En millions d'euros</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>647,3</b>	<b>675,8</b>	<b>735,9</b>
- Quote part de résultat des sociétés associées	(34,0)	(22,6)	(20,7)
- Impôt sur les bénéfices	92,7	273,5	276,1
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées (a)</b>	<b>706,0</b>	<b>926,7</b>	<b>991,3</b>
<i>Dont sociétés françaises intégrées</i>	<i>146,0</i>	<i>287,6</i>	<i>411,2</i>
<i>Dont sociétés étrangères intégrées</i>	<i>560,0</i>	<i>639,1</i>	<i>564,1</i>
Taux d'impôt normatif en France (b)	-34,43%	-34,43%	-34,43%
<b>Charge d'impôt théorique (c)</b>	<b>(243,1)</b>	<b>(319,1)</b>	<b>(341,3)</b>

(c) = (a) x (b)

<i>En millions d'euros</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>En effet:</b>			
Différence entre le taux d'impôt normal applicable en France et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions étrangères	43,2	16,2	27,7
Différences permanentes	(18,5)	10,2	(15,2)
Eléments taxés à taux réduit ou nul	22,7	51,0	94,0
Compléments d'impôt	(49,0)	(25,0)	(19,4)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(14,4)	(14,7)	(20,4)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus	0,9	0,2	1,5
Effet du changement de taux d'impôt	0,7	(5,3)	(8,4)
Crédits d'impôt	10,3	12,2	12,4
Autres	154,5 <sup>(1)</sup>	0,7	(7,0)
<b>Charge d'impôt inscrite au compte de résultat</b>	<b>(92,7)</b>	<b>(273,5)</b>	<b>(276,1)</b>
<b>Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt des sociétés intégrées)</b>	<b>13,13%</b>	<b>29,51%</b>	<b>27,85%</b>

(1) Comprend essentiellement l'effet d'impôt sur le transfert de reports déficitaires issus de l'ancien groupe d'intégration fiscale SUEZ.

Le faible taux effectif d'impôt en 2008 s'explique par la reconnaissance de 148,8M€ d'impôt différé sur le transfert de reports déficitaires de l'ancien groupe d'intégration fiscale GDF-Suez.

## **7.2 IMPOTS COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE**

La variation des impôts différés directement comptabilisés en capitaux propres et résultant des écarts actuariels ainsi que des variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés en capitaux propres s'élève à 113,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2008. Elle correspond essentiellement aux effets d'impôt liés :

- à la baisse de l'impôt différé passif suite à la diminution de la juste valeur des titres Gas Natural qui sont classés en titres disponibles à la vente (impact de +81 millions d'euros) ;
- à l'augmentation des impôts différés actifs comptabilisés sur les écarts actuariels liés à l'enregistrement des engagements de retraites et des placements d'actifs en couverture de ces engagements (impact de +37,3 millions d'euros)

Le montant d'impôt différé comptabilisé en capitaux propres par catégorie de sous-jacent s'analyse comme suit :

*En millions d'euros*

<b>Par type de sous-jacent</b>	<b>31 décembre 2008</b>	<b>Variation</b>	<b>31 décembre 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
Titres disponibles à la vente	(3,8)	79,8	(83,6)	(49,9)
Ecart actuariel	25,9	37,3	(11,4)	7,3
Couverture d'investissement net	(24,8)	(24,8)	-	-
Couverture de flux de trésorerie	19,0	21,0	(2,0)	2,1
<b>TOTAL</b>	<b>16,3</b>	<b>113,3</b>	<b>(97,0)</b>	<b>(40,5)</b>

### **7.3 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES**

#### **7.3.1 Analyse par catégorie de différence temporelle de la position nette d'impôts différés comptabilisée au bilan (avant compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés)**

<i>En millions d'euros</i>	<b>Position de clôture</b>		
	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
<b>Impôts différés actifs :</b>			
Reports déficitaires et crédits d'impôts	161,3	75,6	67,0
Engagements de retraite	163,0	114,9	129,7
Provisions non déduites	93,8	107,8	139,3
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	19,7	7,7	6,2
Concession / Right of use	98,3	79,2	80,7
Autres	175,5	188,8	250,8
<b>Total</b>	<b>711,6</b>	<b>574,0</b>	<b>673,7</b>
<b>Impôts différés passifs :</b>			
Ecart d'évaluation affectés à des immobilisations	(93,9)	(88,5)	(21,4)
Autres écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(271,4)	(203,3)	(196,5)
Provisions à caractère fiscal	(17,3)	(50,8)	(50,6)
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	(4,1)	(86,5)	(52,3)
Concession / Right of use	(29,0)	(2,6)	(0,7)
Autres	(128,5)	(129,4)	(283,8)
<b>Total</b>	<b>(544,2)</b>	<b>(561,1)</b>	<b>(605,3)</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>167,4</b>	<b>12,9</b>	<b>68,4</b>

<i>En millions d'euros</i>	<b>Impacts résultat</b>		
	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
<b>Impôts différés actifs :</b>			
Reports déficitaires et crédits d'impôts	78,8	(7,2)	(11,9)
Engagements de retraite	8,0	(1,4)	3,4
Provisions non déduites	(4,3)	0,7	(5,3)
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	24,6	-	(1,2)
Concession / Right of use	(5,8)	(0,9)	3,7
Autres	(32,5)	(20,8)	1,2
<b>Total</b>	<b>68,8</b>	<b>(29,6)</b>	<b>(10,1)</b>
<b>Impôts différés passifs :</b>			
Ecart d'évaluation affectés à des immobilisations	3,0	1,4	1,5
Autres écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(25,8)	23,6	(5,2)
Provisions à caractère fiscal	(1,8)	2,2	(0,5)
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	(0,2)	-	-
Concession / Right of use	(0,4)	(2,1)	1,4
Autres	7,3	13,5	(1,2)
<b>Total</b>	<b>(17,9)</b>	<b>38,6</b>	<b>(4,0)</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>50,9</b>	<b>9,0</b>	<b>(14,1)</b>

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>	<b>Positions nettes</b>
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>673,7</b>	<b>(605,3)</b>	<b>68,4</b>
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>574,0</b>	<b>(561,1)</b>	<b>12,9</b>
Effet résultat de la période	68,8	(17,9)	50,9
Effet capitaux propres totaux de la période	32,5	82,4	114,9
Effet de présentation nette par entité fiscale	(211,5)	211,5	-
Autres	36,4	(47,6)	(11,2)
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>500,2</b>	<b>(332,7)</b>	<b>167,5</b>

Préalablement à l'intégration fiscale au niveau de Suez Environnement Company, cette compensation fiscale des actifs et passifs d'impôts différés était réalisée au niveau de GDF-Suez.

### **7.3.2 Différences temporelles déductibles non comptabilisées au bilan au 31/12/08**

Au 31 décembre 2008, le montant des reports déficitaires reportés en avant non utilisés et non comptabilisés au bilan (car ne satisfaisant pas aux critères de comptabilisation d'un impôt différé actif) s'élevait à 332,0 millions d'euros pour les déficits ordinaires (effet d'impôts différés actifs non reconnus de 82,0 millions d'euros).

Les dates d'expiration de ces reports déficitaires non comptabilisés sont présentées dans le tableau ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Déficits ordinaires</b>
2009	38,9
2010	0,3
2011	0,2
2012	5,9
2013	81,9
2014 et au-delà	204,8
<b>Total</b>	<b>332,0</b>

Le montant d'impôts différés actifs sur autres différences temporelles non comptabilisés s'élevait à 116,6 millions d'euros au 31/12/2008.

**7.3.3 Différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé**

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt lors de son reversement (notamment la suppression de la taxation en France des plus-values sur les cessions de titres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007).

**NOTE 8 – RESULTAT PAR ACTION**

	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
<b><u>Numérateur</u></b>			
<b>Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)</b>	<b>533,2</b>	<b>491,7</b>	<b>573,8</b>
<b><u>Dénominateur :</u></b>			
<b>Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)</b>	<b>489,4</b>	<b>489,7</b>	<b>489,7</b>
<b><u>Résultat par action</u> (en euros)</b>			
<b>Résultat net part du Groupe par action</b>	<b>1,09</b>	<b>1,00</b>	<b>1,17</b>

La société n'a émis aucun instrument susceptible d'entraîner une dilution de son résultat net part du groupe (obligations convertibles, plans d'actions gratuites réservées aux salariés, plans d'options de souscription et d'achat d'actions réservées aux salariés).



**NOTE 9 - GOODWILLS**

**9.1 EVOLUTION DE LA VALEUR COMPTABLE**

**A. Valeur brute**

<b>au 31 décembre 2005</b>	<b>2 111,1</b>
Acquisitions	425,8
Cessions	(60,3)
Ecarts de conversion	(49,0)
Autres	(18,0)
<b>au 31 décembre 2006</b>	<b>2 409,6</b>
Acquisitions	809,6
Cessions	(262,2)
Ecarts de conversion	(100,7)
Autres	19,2
<b>au 31 décembre 2007</b>	<b>2 875,5</b>
Acquisitions	327,2
Cessions	0,0
Ecarts de conversion	(130,4)
Autres	(12,2)
<b>au 31 décembre 2008</b>	<b>3 060,1</b>

**B. Pertes de valeur**

<b>au 31 décembre 2005</b>	<b>( 106,1 )</b>
Pertes de valeur	(8,2)
Cessions	(66,1)
Ecarts de conversion	13,3
Autres	1,7
<b>au 31 décembre 2006</b>	<b>( 165,4 )</b>
Pertes de valeur	(0,8)
Cessions	10,3
Ecarts de conversion	2,4
Autres	(1,8)
<b>au 31 décembre 2007</b>	<b>( 155,3 )</b>
Pertes de valeur	(27,2)
Cessions	0,0
Ecarts de conversion	19,9
Autres	0,0
<b>au 31 décembre 2008</b>	<b>( 162,6 )</b>

**C. Valeur nette comptable = A + B**

<b>au 31 décembre 2006</b>	<b>2 244,2</b>
<b>au 31 décembre 2007</b>	<b>2 720,2</b>
<b>au 31 décembre 2008</b>	<b>2 897,5</b>

En 2008, de nouveaux goodwills ont été constatés dans les BU suivantes :

- Sita France pour 163,5 millions d'euros sur les acquisitions suivantes : Val Horizon, Boone Comenor Metalimpex.
- SE Deutschland (50,8 millions d'euros) principalement pour l'achat de la société BellandVision.

- Suez Environnement North America (113 millions d'euros) pour l'achat de 100% de Utility Services Company (USC).

Le processus de comptabilisation des actifs et passifs individuels à la juste valeur était toujours en cours au 31 décembre 2008 dans le bilan de ces entités qui ont été acquises dans le courant de l'année 2008. Le montant des goodwill liés à ces acquisitions pourra donc le cas échéant évoluer au cours du premier semestre 2009.

Enfin, les écarts de conversion sont liés principalement à la variation de change de la livre sterling.

En 2007, les goodwill ont été constatés sur diverses acquisitions de Sita UK pour 152,2 millions d'euros (notamment Easco). Par ailleurs, un goodwill de 494,4 millions d'euros a été comptabilisé au titre de l'engagement inconditionnel pris vis à vis des minoritaires d'Agbar dans le cadre de l'OPA. La diminution des goodwill s'explique principalement par la cession de Applus par Agbar.

En 2006, les goodwill complémentaires proviennent des acquisitions notamment chez Agbar de BRISTOL WATER pour 118,3 millions d'euros et RTD pour 87,2 millions d'euros.

## **9.2 REPARTITION SECTORIELLE**

La répartition par secteur opérationnel de la valeur comptable des goodwill s'établit comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
Eau Europe	726,8	839,6	515,2
Propreté Europe	1 440,7	1 302,2	1 131,1
International	730,0	578,4	598,3
Autres	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>2 897,5</b>	<b>2 720,2</b>	<b>2 244,6</b>

La répartition par segment présentée ci-dessus est réalisée sur base du segment opérationnel de l'entité acquise (et non sur celui de l'acquéreur).

Au 31 décembre 2008, le montant du poste goodwill s'élève à 2 897,5 millions d'euros ; il porte notamment sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) de Agbar (637 millions d'euros), Sita France (510 millions d'euros), SITA UK (347 millions d'euros), SITA Nederland BV (234 millions d'euros), SE Deutschland (189 millions d'euros), United Water (380 millions d'euros) et Utility Service Company (113 millions d'euros).

**NOTE 10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****10.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

<i>En millions d'euros</i>	<b>Droits incorporels sur contrats</b>			
	<b>Logiciels</b>	<b>de concession</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b><u>A. valeur brute</u></b>				
<b>au 31 décembre 2005</b>	<b>301,6</b>	<b>2 696,5</b>	<b>345,7</b>	<b>3 343,8</b>
Acquisitions	47,8	155,5	22,7	226,0
Cessions	(2,6)	(6,0)	(4,0)	(12,6)
Ecart de conversion	(0,1)	(34,4)	(20,8)	(55,3)
Variations de périmètre	(24,9)	(166,1)	(9,0)	(200,0)
Autres	2,1	88,6	5,2	95,9
<b>au 31 décembre 2006</b>	<b>323,9</b>	<b>2 734,1</b>	<b>339,8</b>	<b>3 397,8</b>
Acquisitions	15,4	117,3	26,0	158,7
Cessions	(19,1)	(20,2)	(5,9)	(45,2)
Ecart de conversion	0,0	(36,4)	(3,4)	(39,8)
Variations de périmètre	0,2	42,2	(8,9)	33,5
Autres	1,6	31,9	(46,0)	(12,5)
<b>au 31 décembre 2007</b>	<b>322,0</b>	<b>2 868,9</b>	<b>301,6</b>	<b>3 492,5</b>
Acquisitions	28,0	148,6	10,4	187,0
Cessions	(10,0)	(16,0)	(6,6)	(32,6)
Ecart de conversion	(0,5)	20,6	(4,3)	15,8
Variations de périmètre	1,6	92,6 (a)	46,6 (b)	140,8
Autres	4,3	(0,2)	7,6	11,7
<b>au 31 décembre 2008</b>	<b>345,4</b>	<b>3 114,5</b>	<b>355,3</b>	<b>3 815,2</b>
<b><u>B. Amortissements et pertes de valeur cumulés</u></b>				
<b>au 31 décembre 2005</b>	<b>(244,2)</b>	<b>(1 234,5)</b>	<b>(100,8)</b>	<b>(1 579,5)</b>
Amortissements	(46,2)	(159,5)	(23,0)	(228,7)
Pertes de valeur	0,0	(3,5)	0,0	(3,5)
Cessions	2,6	8,7	3,4	14,7
Ecart de conversion	0,0	18,3	1,1	19,4
Variations de périmètre	23,1	99,8	6,5	129,4
Autres	6,2	(28,7)	(5,6)	(28,1)
<b>au 31 décembre 2006</b>	<b>(258,5)</b>	<b>(1 299,4)</b>	<b>(118,4)</b>	<b>(1 676,3)</b>
Amortissements	(17,3)	(93,5)	(14,9)	(125,7)
Pertes de valeur	0,0	0,0	(2,3)	(2,3)
Cessions	19,1	18,9	5,6	43,6
Ecart de conversion	0,0	17,9	1,6	19,5
Variations de périmètre	0,1	(18,8)	(1,2)	(19,9)
Autres	(1,4)	5,6	(22,7)	(18,5)
<b>au 31 décembre 2007</b>	<b>(258,0)</b>	<b>(1 369,3)</b>	<b>(152,3)</b>	<b>(1 779,6)</b>
Amortissements	(22,8)	(131,0)	(21,0)	(174,8)
Pertes de valeur	0,0	0,0	(0,2)	(0,2)
Cessions	10,9	13,6	5,4	29,9
Ecart de conversion	0,3	(7,4)	1,8	(5,3)
Variations de périmètre	(1,2)	(19,3)	(1,3)	(21,8)
Autres	0,1	(3,1)	6,8	3,8
<b>au 31 décembre 2008</b>	<b>(270,7)</b>	<b>(1 516,5)</b>	<b>(160,8)</b>	<b>(1 948,0)</b>
<b><u>C. Valeur comptable nette</u></b>				
au 31 décembre 2006	65,4	1 434,7	221,4	1 721,5
au 31 décembre 2007	64,0	1 499,6	149,3	1 712,9
<b>au 31 décembre 2008</b>	<b>74,7</b>	<b>1 598,0</b>	<b>194,5</b>	<b>1 867,2</b>

(a) La comptabilisation à la juste valeur du portefeuille de contrats existant à la date d'acquisition chez Sadet suite à son passage d'intégration proportionnelle à intégration globale (se reporter à la Note 2) et à l'intégration de USC génèrent une augmentation des « Droits incorporels sur contrats de concession » dans le bilan consolidé de 68,7 millions d'euros.

(b) La variation de périmètre sur les « Autres » actifs incorporels est essentiellement liée à l'entrée en consolidation de BellandVision qui génère une hausse de 28,0 millions d'euros.

Les pertes de valeur constatées au cours de l'exercice s'élèvent respectivement à 0,2 millions d'euros en 2008 contre 2,3 millions d'euros en 2007 et 3,5 millions d'euros en 2006.

#### **10.1.1 Droit incorporels sur contrats de concessions**

Le Groupe gère un grand nombre de contrats de concession au sens de SIC 29 dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et des déchets. Les droits donnés aux concessionnaires sont comptabilisés en droits incorporels (se reporter à la Note 23).

#### **10.1.2 Immobilisations incorporelles non amortissables**

Au 31 décembre 2008, la valeur des immobilisations incorporelles non amortissables s'élève à 50,6 millions d'euros contre 45,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 69,8 millions d'euros au 31 décembre 2006 et sont présentées en « Autres ».

### **10.2 INFORMATION SUR LES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les frais de Recherche et de Développement sans contrepartie spécifique (contrat, commande) sont inscrits en charges, leur montant s'élève respectivement à 48,8 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre 43,7 millions d'euros pour l'exercice 2007 et 38,9 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont non significatives.

**NOTE 11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**11.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Instal- lations tech- niques	Maté- riel de trans- port	Coûts reconstitution activés	Immo- bilisa- tions en cours	Autres	Total immobi- lisations corpo- relles
<b>A. valeur brute</b>								
<b>au 31 décembre 2005</b>	<b>1 138,6</b>	<b>2 408,4</b>	<b>3 543,4</b>	<b>1 133,1</b>	<b>445,8</b>	<b>557,3</b>	<b>1 853,0</b>	<b>11 079,6</b>
Acquisitions	38,6	30,3	203,4	100,0	4,3	330,3	73,6	<b>780,5</b>
Cessions	(19,0)	(47,8)	(92,3)	(79,0)	(0,2)	0,0	(63,8)	<b>(302,1)</b>
Ecart de conversion	4,0	(19,1)	(102,8)	(9,7)	2,3	(9,9)	(145,4)	<b>(280,6)</b>
Variations de périmètre	25,5	13,5	42,3	24,0	2,0	(95,7)	62,0	<b>73,6</b>
Autres	(45,1)	(578,4)	848,2	18,1	29,7	(292,0)	78,2	<b>58,7</b>
<b>au 31 décembre 2006</b>	<b>1 142,6</b>	<b>1 806,9</b>	<b>4 442,2</b>	<b>1 186,5</b>	<b>483,9</b>	<b>490,0</b>	<b>1 857,6</b>	<b>11 409,7</b>
Acquisitions	39,5	45,0	357,4	118,7	3,0	347,6	27,5	<b>938,7</b>
Cessions	(16,8)	(16,1)	(141,5)	(89,6)	(2,5)	0,0	(39,3)	<b>(305,8)</b>
Ecart de conversion	(48,4)	(29,3)	(75,9)	(15,3)	(10,1)	(14,2)	(142,6)	<b>(335,8)</b>
Variations de périmètre	76,6	66,2	92,6	15,4	6,0	2,4	28,9	<b>288,1</b>
Autres	69,1	104,6	188,5	43,5	29,5	(285,4)	(70,7)	<b>79,1</b>
<b>au 31 décembre 2007</b>	<b>1 262,6</b>	<b>1 977,3</b>	<b>4 863,3</b>	<b>1 259,2</b>	<b>509,8</b>	<b>540,4</b>	<b>1 661,4</b>	<b>12 074,0</b>
Acquisitions	53,1	55,8	313,9	122,4	1,5	389,3	26,9	<b>962,9</b>
Cessions	(44,3)	(39,3)	(148,6)	(75,6)	(3,1)	0,0	(21,7)	<b>(332,6)</b>
Ecart de conversion	(139,3)	(37,7)	(146,0)	(58,1)	(30,5)	(3,5)	(1,2)	<b>(416,3)</b>
Variations de périmètre	80,4	143,3	62,9	35,1	2,3	2,1	12,8	<b>338,9</b>
Autres	45,6	(41,6)	1 348,1	39,0	5,5	(341,7)	(1 164,3)	<b>(109,4)</b>
<b>au 31 décembre 2008</b>	<b>1 258,1</b>	<b>2 057,8</b>	<b>6 293,6</b>	<b>1 322,0</b>	<b>485,5</b>	<b>586,6</b>	<b>513,9</b>	<b>12 517,5</b>
<b>B. Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>								
<b>au 31 décembre 2005</b>	<b>(524,5)</b>	<b>(1 197,0)</b>	<b>(1 994,0)</b>	<b>(751,1)</b>	<b>(435,2)</b>	<b>(54,6)</b>	<b>(708,6)</b>	<b>(5 665,0)</b>
Amortissements	(52,4)	(67,8)	(210,0)	(97,7)	(6,9)	(0,5)	(81,2)	<b>(516,5)</b>
Pertes de valeur	(3,2)	(4,7)	(9,7)	(0,2)	0,0	(8,3)	(10,2)	<b>(36,3)</b>
Cessions	8,4	37,2	80,3	73,0	0,2	0,0	45,0	<b>244,1</b>
Ecart de conversion	(3,9)	6,2	6,2	(0,3)	(2,3)	(0,3)	39,6	<b>45,2</b>
Variations de périmètre	2,8	10,5	177,7	(9,0)	(1,8)	49,6	0,4	<b>230,2</b>
Autres	5,6	476,3	(495,1)	0,3	(29,6)	2,0	18,7	<b>(21,8)</b>
<b>au 31 décembre 2006</b>	<b>(567,2)</b>	<b>(739,3)</b>	<b>(2 444,6)</b>	<b>(785,0)</b>	<b>(475,6)</b>	<b>(12,1)</b>	<b>(696,3)</b>	<b>(5 720,1)</b>
Amortissements	(68,1)	(83,0)	(347,3)	(109,2)	(3,3)	0,0	(54,5)	<b>(665,4)</b>
Pertes de valeur	(3,6)	(3,2)	(7,3)	(0,1)	0,0	(12,9)	0,0	<b>(27,1)</b>
Cessions	13,3	11,7	120,6	82,9	2,6	0,0	38,5	<b>269,6</b>
Ecart de conversion	30,6	9,9	23,3	9,4	10,1	(0,2)	37,5	<b>120,6</b>
Variations de périmètre	(1,9)	(24,2)	(72,3)	(8,7)	(6,0)	0,0	(6,2)	<b>(119,3)</b>
Autres	(6,5)	(30,6)	(31,6)	(4,0)	(29,5)	1,0	87,5	<b>(13,7)</b>
<b>au 31 décembre 2007</b>	<b>(603,4)</b>	<b>(858,7)</b>	<b>(2 759,2)</b>	<b>(814,7)</b>	<b>(501,7)</b>	<b>(24,2)</b>	<b>(593,5)</b>	<b>(6 155,4)</b>
Amortissements	(64,6)	(79,1)	(318,4)	(118,7)	(2,1)	0,0	(34,7)	<b>(617,6)</b>
Pertes de valeur	(3,8)	(0,3)	(3,5)	0,0	0,0	(0,2)	(4,0)	<b>(11,8)</b>
Cessions	32,4	40,4	146,6	71,3	2,7	0,0	19,7	<b>313,1</b>
Ecart de conversion	81,1	19,4	55,7	34,4	30,5	0,4	2,5	<b>224,0</b>
Variations de périmètre	(4,4)	(41,2)	(14,8)	(21,2)	(2,4)	0,0	(7,7)	<b>(91,7)</b>
Autres	(4,5)	4,1	(281,6)	1,0	(5,5)	20,2	294,0	<b>27,7</b>
<b>au 31 décembre 2008</b>	<b>(567,2)</b>	<b>(915,4)</b>	<b>(3 175,2)</b>	<b>(847,9)</b>	<b>(478,5)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>(323,7)</b>	<b>(6 311,7)</b>
<b>C. Valeur comptable nette</b>								
au 31 décembre 2006	575,4	1 067,6	1 997,6	401,5	8,3	477,9	1 161,3	5 689,6
au 31 décembre 2007	659,2	1 118,6	2 104,1	444,5	8,1	516,2	1 067,9	5 918,6
<b>au 31 décembre 2008</b>	<b>690,9</b>	<b>1 142,4</b>	<b>3 118,4</b>	<b>474,1</b>	<b>7,0</b>	<b>582,8</b>	<b>190,2</b>	<b>6 205,8</b>

En 2008, les variations nettes de périmètre résultent notamment de l'entrée de Boone Comenor Metalimpex et de Val Horizon (activité environnementale du groupe Fayolle) chez Sita France, ainsi que celle d'Essal chez Agbar.

En 2007, les variations nettes de périmètre sont essentiellement liées à l'entrée d'Easco et Stericycle chez SITA UK, des entrées diverses chez SITA France et de la sortie d'Applus chez AGBAR.

En 2006, les variations nettes de périmètre résultent notamment de la sortie du périmètre d'Agua Argentinas, de l'entrée de Bristol Water et de RTD (sous-groupe Agbar) ainsi que des effets d'un changement de méthode de consolidation (passage d'une mise en équivalence à une intégration globale) des sociétés London Waste (sous-groupe du palier SITA UK).

## **11.2 ACTIFS CORPORELS DONNES EN GARANTIE**

Les dettes pour lesquelles des actifs corporels ont été donnés en garantie s'élevaient à 148,3 millions d'euros au 31 décembre 2008, 172,1 millions d'euros au 31 décembre 2007, et à 163,5 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Ces dettes s'échéantent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
Date d'échéance			
2007			10,6
2008		18,1	25,4
2009	12,1	9,6	2,4
2010	5,3	9,3	0,9
2011	3,7	8,0	0,5
2012	0,4		
Au-delà	126,8	127,1	123,7
<b>Total</b>	<b>148,3</b>	<b>172,1</b>	<b>163,5</b>

## **11.3 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont également engagées à acheter, et les tiers concernés à leur livrer, des installations techniques.

Les engagements d'achats fermes d'immobilisations corporelles du Groupe s'élèvent à 240,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 59,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 46,3 millions d'euros au 31 décembre 2006. La hausse observée sur la période est essentiellement liée à la construction d'un incinérateur à Rosendaal aux Pays Bas.

En outre, le Groupe a pris divers engagements d'investissements pour un montant de 771,7 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 514,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 623,0 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, un contrat de location simple concernant le siège social d'Agbar à Barcelone a été signé en novembre 2004 entre son propriétaire, la banque La Caixa, et Agbar. Ce contrat prévoit,

notamment, une option de vente de l'immeuble, à la seule initiative du vendeur, sur une période allant du 15 novembre 2009 au 15 novembre 2014. Cette option de vente a une valeur au 31 décembre 2008 de 172 millions d'euros. Ainsi, Agbar est soumis à un engagement d'achat éventuel de l'immeuble pour un montant égal à la valeur de l'option de vente.

**NOTE 12 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES**

**12.1 DETAIL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES**

<i>En millions d'euros</i>	Valeurs comptables des participations dans les entreprises associées			Quote-part de résultat dans les entreprises associées		
	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Dans le groupe Agbar	126,9	89,8	75,1	10,4	10,6	3,1
Dans le groupe Sita France	22,3	18,6	19,9	2,4	2,4	5,0
Dans le groupe Sita UK	6,6	6,0	4,0	2,4	2,5	0,4
BVK	27,4	27,1	25,1	1,5	1,8	1,8
Dans le groupe Eurawasser	14,0	29,8	28,8	2,7	2,5	2,1
Dans le groupe Sita Wallonie	19,7	17,6	20,1	7,6	(1,5)	2,3
Dans le groupe Sita Deutschland	7,1	7,4	7,2	1,4	1,8	1,7
Dans le groupe Degremont	21,9	22,3	18,6	3,6	3,7	0,8
VAK KV	5,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Autres	14,7	19,1	22,1	1,9	(1,2)	3,5
<b>Total</b>	<b>265,6</b>	<b>237,7</b>	<b>220,9</b>	<b>34,0</b>	<b>22,6</b>	<b>20,7</b>

Le montant des dividendes encaissés par le Groupe en 2008, 2007 et 2006 et provenant des entreprises associées s'est élevé respectivement à 21,7 millions d'euros, 16,4 millions d'euros et 21,8 millions d'euros.

Les goodwill éventuellement constatés par le Groupe lors de l'acquisition des entreprises associées figurent également dans le poste ci-dessus, pour un montant net de 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 2,6 millions d'euros en 2006.

**12.2 JUSTE VALEUR DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES COTEES**

Il n'existe pas de participation dans des entreprises associées cotées ni dans des entreprises associées de taille significative.



**NOTE 13 - PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES**

Les états financiers résumés des principales co-entreprises sont présentés ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Pourcentage d'intégration</b>	<b>Actifs courants</b>	<b>Actifs non courants</b>	<b>Passifs courants</b>	<b>Passifs non courants</b>
<b>Au 31 décembre 2008</b>					
Groupe Hisusa (a) (b)	51,0	1 173,6	2 611,9	1 155,9	733,3
<b>Total</b>		<b>1 173,6</b>	<b>2 611,9</b>	<b>1 155,9</b>	<b>733,3</b>
<b>Au 31 décembre 2007</b>					
Groupe Hisusa (a)	51,0	966,1	3 162,6	754,3	1 371,7
<b>Total</b>		<b>966,1</b>	<b>3 162,6</b>	<b>754,3</b>	<b>1 371,7</b>
<b>Au 31 décembre 2006</b>					
Groupe Hisusa (a)	51,0	794,0	2 749,6	771,7	1 072,2
<b>Total</b>		<b>794,0</b>	<b>2 749,6</b>	<b>771,7</b>	<b>1 072,2</b>

(a) Comprenant Agbar, société intégrée globalement dans Hisusa, elle-même intégrée proportionnellement à 51% dans SUEZ Environnement Company.

(b) Les variations du bilan du groupe Hisusa proviennent notamment de la cession des titres Gas Natural aux codétenteurs à hauteur de leur quote part respective, d'une augmentation de capital d'Hisusa qui a permis le remboursement de la dette financière liée à l'OPA sur Agbar et d'une partie de la dette obligataire devenue courante conformément à son échéance.

## **NOTE 14 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

### **14.1 ACTIFS FINANCIERS**

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2008			31 déc. 2007	31 déc. 2006
	Non courant	Courant	Total	Total	Total
Titres disponibles à la vente	729,2	-	729,2	1 143,6	827,7
Prêts et créances au coût amorti	457,4	3 740,2	4 197,6	3 648,8	3 655,2
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	457,4	151,8	609,2	501,3	571,3
Clients et autres débiteurs	-	3 588,4	3 588,4	3 147,5	3 083,9
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	89,6	51,3	140,9	252,6	110,9
Instruments financiers dérivés (yc. Matières premières)	89,6	0,3	89,9	73,1	57,4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	51,0	51,0	179,5	53,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 668,5	1 668,5	1 466,2	1 994,8
<b>Total</b>	<b>1 276,2</b>	<b>5 460,0</b>	<b>6 736,2</b>	<b>6 511,2</b>	<b>6 588,6</b>

#### **14.1.1 Titres disponibles à la vente**

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
<u>Principaux titres cotés :</u>			
Gas Natural	221,6	459,7	342,4
Acea	102,4	151,2	151,8
Aguas de Valencia (a)	135,4	135,4	0
Suez	0	49,6	47,6
Eyath	8	0	0
<u>Principaux titres non cotés:</u>			
Chongqing Water Group	49,3	0	0
Indaver	0	70,5	0
Fovarosi	44,1	43,4	45,9
Consortium Intesa Aretina	14	17,1	9,5
Sirec	0	0	16
Acque Blue Florence	13,9	13,9	13,9
Polynésienne des eaux	0	0	13,1
Sydkraft Återvinning AB.	0	12,2	14,4
Vignier	0	12	0
Molok West Europe	0	10	0
Acque Toscane	9,9	9,9	5,7
Autres titres	130,6	158,7	167,36
<b>Total titres disponibles à la vente</b>	<b>729,2</b>	<b>1 143,6</b>	<b>827,7</b>

(a) Compte tenu du projet d'offre publique de retrait déposé auprès des autorités de marché espagnoles le 24 juillet 2008 et de la faiblesse des volumes échangés, le cours de bourse n'est pas significatif et n'a donc pas été retenu comme critère de détermination de la juste valeur des titres Aguas de Valencia.

Les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 729,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 qui se répartissent entre 467,4 millions d'euros de titres cotés et 261,8 millions d'euros d'actions non cotées.

## SUEZ Environnement Company – Comptes consolidés au 31 décembre 2008, 2007 et 2006

Les mouvements s'analysent de la manière suivante :

<b>Au 31 décembre 2005</b>		<b>655,8</b>
Acquisitions		103,6
Cessions, en valeur nette comptable		(22,1)
Perte de valeur		(7,9)
Variations de juste valeur enregistrées en capitaux propres		155,1
Variations de périmètre, change et divers		(56,8)
<b>Au 31 décembre 2006</b>		<b>827,7</b>
Acquisitions		268,6
Cessions, en valeur nette comptable		(11,1)
Perte de valeur		-
Variations de juste valeur enregistrées en capitaux propres		120,4
Variations de périmètre, change et divers		(71,6)
Autres		9,6
<b>Au 31 décembre 2007</b>		<b>1 143,6</b>
Acquisitions		36,1
Cessions, en valeur nette comptable		(117,5) (a)
Perte de valeur		(2,2)
Variations de juste valeur enregistrées en capitaux propres		(341,1) (b)
Variations de périmètre, change et divers		10,3
<b>Au 31 décembre 2008</b>		<b>729,2</b>

(a) Notamment cession des titres Indaver, des titres Suez et des titres Sakab.

(b) Proviens de la valorisation à la juste valeur des titres disponibles à la vente Gas Natural et Acea.

La valeur en Bourse de ces titres au 31 décembre 2008 reste supérieure à leur prix d'acquisition.

Les profits et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Dividendes		Evaluation ultérieure		Résultat de cession
		Var. de juste valeur	Effet de change	Autres	
Capitaux propres		(341,1)	(0,0)		
Résultat	33,0			(2,2)	54,8
<b>Total au 31 décembre 2008</b>	<b>33,0</b>	<b>(341,1)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>54,8</b>
Capitaux propres		120,4	(0,1)		
Résultat	33,7			7,7	(5,4)
<b>Total au 31 décembre 2007</b>	<b>33,7</b>	<b>120,4</b>	<b>(0,1)</b>	<b>7,7</b>	<b>(5,4)</b>
Capitaux propres		155,1	0,1		
Résultat	28,0			(7,9)	(1,0)
<b>Total au 31 décembre 2006</b>	<b>28,0</b>	<b>155,1</b>	<b>0,1</b>	<b>(7,9)</b>	<b>(1,0)</b>

### 14.1.2 Prêts et créances au coût amorti

En millions d'euros	31 déc. 2008			31 déc. 2007	31 déc. 2006
	Non courant	Courant	Total	Total	Total
<b>Prêts et créances au coût amorti</b> (hors clients et autres débiteurs)	<b>457,4</b>	<b>151,8</b>	<b>609,2</b>	<b>501,3</b>	<b>571,3</b>
Prêts aux sociétés affiliées	144,4	129,8	274,2	275,1	316,3
Créances de concessions	298,4	19,5	317,9	209,7	236,3
Créances de location financement	14,6	2,5	17,1	16,5	18,7
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>-</b>	<b>3 588,4</b>	<b>3 588,4</b>	<b>3 147,5</b>	<b>3 083,9</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>120,0</b>	<b>872,6</b>	<b>992,6</b>	<b>820,6</b>	<b>730,4</b>
Droits à remboursement	0,6	-	0,6	0,5	0,6
Créances fiscales	-	439,0	439,0	323,6	244,3
Autres créances	119,4	433,6	553,0	496,5	485,6
<b>Total</b>	<b>577,4</b>	<b>4 612,8</b>	<b>5 190,2</b>	<b>4 469,4</b>	<b>4 385,6</b>

En millions d'euros	31 déc. 2008			31 déc. 2007			31 déc. 2006		
	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	776,0	(166,8)	609,2	849,7	(348,4)	501,3	946,5	(375,2)	571,3
Clients et autres débiteurs	3 772,7	(184,3)	3 588,4	3 339,7	(192,2)	3 147,5	3 274,2	(190,3)	3 083,9
<b>Total</b>	<b>4 548,7</b>	<b>(351,1)</b>	<b>4 197,6</b>	<b>4 189,4</b>	<b>(540,6)</b>	<b>3 648,8</b>	<b>4 220,7</b>	<b>(565,5)</b>	<b>3 652,2</b>

Les produits et charges nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants:

En millions d'euros	Intérêts	Evaluation ultérieure	
		Effet de change	Perte de valeur
Au 31 décembre 2008	53,7	3,3	(29,0)
Au 31 décembre 2007	31,7	(1,9)	(2,2)
Au 31 décembre 2006	31,4	(1,0)	12,0

### Prêts aux sociétés affiliées

Le poste «Prêts aux sociétés affiliées» comprend notamment des prêts sur sociétés mises en équivalence et non consolidées pour un montant de 193,4 millions d'euros au 31 décembre 2008, 216,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 196 millions d'euros au 31 décembre 2006.

La juste valeur des prêts aux sociétés affiliées s'élève au 31 décembre 2008 à 297,3 millions d'euros contre 282,1 millions d'euros en 2007 et 307,6 millions d'euros en 2006. La valeur nette comptable de ces prêts s'élève quant à elle à 274,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 275,1 millions d'euros en 2007 et 316,3 millions d'euros en 2006.

### Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement. Les montants dus par les clients au titre des contrats de construction sont repris dans cette rubrique.

La valeur comptable inscrite au bilan représente une bonne évaluation de la juste valeur.

### **14.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et des instruments financiers**

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés ainsi que des actifs financiers évalués à juste valeur par résultat et s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008			31 déc. 2007	31 déc. 2006
	Non courant	Courant	Total	Total	
<b>Instruments financiers dérivés (yc. Matières premières)</b>	<b>89,6</b>	<b>0,3</b>	<b>89,9</b>	<b>73,1</b>	<b>57,4</b>
Instruments financiers dérivés sur la dette	73,7	0,0	73,7	50,1	38,5
Instruments financiers dérivés sur les matières premières	0,0	0,0	0,0	3,3	2,8
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments	15,9	0,3	16,2	19,7	16,1
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés</b>	<b>0,0</b>	<b>51,0</b>	<b>51,0</b>	<b>179,5</b>	<b>53,5</b>
Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat	0,0	51,0	51,0	179,5	53,5
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>89,6</b>	<b>51,3</b>	<b>140,9</b>	<b>252,6</b>	<b>110,9</b>

Les instruments dérivés sur matières premières et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés dans la note 15.

Les actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat correspondent essentiellement à des titres d'OPCVM détenus à des fins de transactions; ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe (se reporter à la note 14.3).

Le résultat enregistré sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 est non significatif.

### **14.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 15.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 1 668,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 466,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 1 994,8 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Ce poste comprend un montant de disponibilités soumises à restriction pour 181,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 9,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 1,3 million d'euros en 2006.

Le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2008 s'établit à 41,6 millions d'euros contre 54,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 48,6 millions d'euros au 31 décembre 2006.

### **Actifs financiers donnés en garantie**

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Actifs Financiers donnés en garantie	11,5	20,1	0,0

## 14.2 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont composés d'une part, des dettes financières, des fournisseurs et des autres passifs financiers qui rentrent dans la catégorie « autres passifs au coût amorti » et d'autre part, des instruments dérivés qui rentrent dans la catégorie « passifs à la juste valeur par résultat ».

Les différentes catégories de passifs financiers au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008			31 déc. 2007	31 déc. 2006
	Part non courante	Part courante	Total	Total	Total
Dettes financières	5 100,5	2 620,8	7 721,3	7 072,7	5 934,7
Instruments financiers dérivés (yc. Matières premières)	22,5	83,3	105,8	21,5	23,7
Fournisseurs et autres créanciers		3 863,7	3 863,7	3 714,7	3 852,9
Autres passifs financiers	18,9		18,9	2,3	2,6
<b>Total</b>	<b>5 141,9</b>	<b>6 567,8</b>	<b>11 709,7</b>	<b>10 811,2</b>	<b>9 813,9</b>

### 14.2.1 Dettes financières

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008			31 déc. 2007	31 déc. 2006
	Part non courante	Part courante	Total	Total	Total
Emprunts obligataires	681,0	263,4	944,4	956,0	980,3
Tirages sur facilités de crédit	416,7	87,4	504,1	528,1	681,5
Emprunts sur location financement	434,0	58,3	492,3	519,2	542,3
Autres emprunts bancaires	1 660,2	233,5	1 893,7	1 147,6	1 042,9
Autres emprunts	1 921,0	134,1	2 055,1	2 523,7	1 506,8
<b>Total emprunts</b>	<b>5 112,9</b>	<b>776,7</b>	<b>5 889,6</b>	<b>5 674,6</b>	<b>4 753,8</b>
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	-	1 823,2	1 823,2	1 387,3	1 175,6
<b>En-cours des dettes financières</b>	<b>5 112,9</b>	<b>2 599,9</b>	<b>7 712,8</b>	<b>7 061,9</b>	<b>5 929,4</b>
Impact du coût amorti	(22,4)	21,2	(1,2)	0,7	(3,5)
Impact de la couverture de juste valeur	10,0	(0,3)	9,7	10,1	8,8
<b>Dettes financières</b>	<b>5 100,5</b>	<b>2 620,8</b>	<b>7 721,3</b>	<b>7 072,7</b>	<b>5 934,7</b>

Les profits et pertes, principalement constitués d'intérêts, enregistrés en résultat sur les dettes financières sont présentés en Note 6.

Les dettes financières sont analysées au paragraphe 14.3 « Endettement financier net ».

### 14.2.2 Instruments financiers dérivés (yc. Matières premières)

Les instruments financiers dérivés au passif sont évalués à leur juste valeur et s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008			31 déc. 2007	31 déc. 2006
	Part non courante	Part courante	Total	Total	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	11,9	31,2	43,1	10,2	11,2
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	-	51,4	51,4	0,0	2,5
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	10,6	0,7	11,3	11,3	10,0
<b>Total</b>	<b>22,5</b>	<b>83,3</b>	<b>105,8</b>	<b>21,5</b>	<b>23,7</b>

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés en Note 15.

### **14.2.3 Fournisseurs et autres créanciers**

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
Fournisseurs	2 080,8	2 050,3	1 966,4
Dettes liées aux contrats de construction	173,5	168,7	203,2
Avances et acomptes reçus	397,1	258,8	266,7
Dettes sur immobilisations	844,3	826,5	886,4
Dettes de concessions	22,7	21,5	133,6
Passifs de renouvellement	345,3	388,9	396,6
<b>Total</b>	<b>3 863,7</b>	<b>3 714,7</b>	<b>3 852,9</b>

La valeur comptable inscrite au bilan représente une bonne évaluation de la juste valeur.

### **Passifs de renouvellement**

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon IFRIC 12) affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

### **14.2.4 Autres passifs financiers**

Les autres passifs financiers s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
Dettes sur acquisition de titres	18,9	2,0	2,2
Autres	-	0,3	0,4
<b>Total</b>	<b>18,9</b>	<b>2,3</b>	<b>2,6</b>

Les dettes sur acquisition de titres correspondent principalement à un complément de prix de 9 millions d'euros à payer par Suez Environnement North America sur l'acquisition du groupe USC (Utility Service Company), spécialisé dans la maintenance et l'entretien de châteaux d'eau.

### **14.3 ENDETTEMENT FINANCIER NET**

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008			31 déc. 2007			31 déc. 2006		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
En-cours des dettes financières	5 112,9	2 599,9	7 712,8	4 736,0	2 325,9	7 061,9	3 379,7	2 549,7	5 929,4
Impact du coût amorti	(22,4)	21,2	(1,2)	(23,5)	24,2	0,7	(52,7)	49,2	(3,5)
Impact de la couverture de juste valeur (1)	10,0	(0,3)	9,7	10,1	0,0	10,1	8,8	0,0	8,8
<b>Dettes financières</b>	<b>5 100,5</b>	<b>2 620,8</b>	<b>7 721,3</b>	<b>4 722,6</b>	<b>2 350,1</b>	<b>7 072,7</b>	<b>3 335,8</b>	<b>2 598,9</b>	<b>5 934,7</b>
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif (2) <i>cf Note 14.2.2</i>	11,9	31,2	43,1	7,6	2,6	10,2	9,7	1,5	11,2
<b>Dettes Brute</b>	<b>5 112,4</b>	<b>2 652,0</b>	<b>7 764,4</b>	<b>4 730,2</b>	<b>2 352,7</b>	<b>7 082,9</b>	<b>3 345,5</b>	<b>2 600,4</b>	<b>5 945,9</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat <i>cf Note 14.1.3</i>	-	(51,0)	(51,0)	0,0	(179,5)	(179,5)	0,0	(53,5)	(53,5)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(1 668,5)	(1 668,5)	0,0	(1 466,2)	(1 466,2)	0,0	(1 994,8)	(1 994,8)
<b>Trésorerie et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat</b>	<b>-</b>	<b>(1 719,5)</b>	<b>(1 719,5)</b>	<b>0,0</b>	<b>(1 645,7)</b>	<b>(1 645,7)</b>	<b>0,0</b>	<b>(2 048,3)</b>	<b>(2 048,3)</b>
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif (2) <i>cf Note 14.1.3</i>	(73,7)	-	(73,7)	(38,5)	(11,6)	(50,1)	(29,0)	(9,5)	(38,5)
<b>Trésorerie active</b>	<b>(73,7)</b>	<b>(1 719,5)</b>	<b>(1 793,2)</b>	<b>(38,5)</b>	<b>(1 657,3)</b>	<b>(1 695,8)</b>	<b>(29,0)</b>	<b>(2 057,8)</b>	<b>(2 086,8)</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>5 038,7</b>	<b>932,5</b>	<b>5 971,2</b>	<b>4 691,7</b>	<b>695,4</b>	<b>5 387,1</b>	<b>3 316,5</b>	<b>542,6</b>	<b>3 859,1</b>
En-cours des dettes financières	5 112,9	2 599,9	7 712,8	4 736,0	2 325,9	7 061,9	3 379,7	2 549,7	5 929,4
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	(51,0)	(51,0)	0,0	(179,5)	(179,5)	0,0	(53,5)	(53,5)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(1 668,5)	(1 668,5)	0,0	(1 466,2)	(1 466,2)	0,0	(1 994,8)	(1 994,8)
<b>Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés</b>	<b>5 112,9</b>	<b>880,4</b>	<b>5 993,3</b>	<b>4 736,0</b>	<b>680,2</b>	<b>5 416,2</b>	<b>3 379,7</b>	<b>501,4</b>	<b>3 881,1</b>

(1) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(2) Il s'agit de la juste valeur des dérivés affectés économiquement à la dette, qualifiés ou non de couverture, y compris les dérivés qualifiés de couverture d'investissement net.

#### **14.3.1 Variation de l'endettement financier net**

Le paiement des dividendes versés aux actionnaires de Suez Environnement entraîne une augmentation de 403 millions d'euros de l'endettement net.

Par ailleurs, l'augmentation de l'endettement financier net s'explique aussi par les acquisitions réalisées en 2008, notamment concernant les sociétés USC, Boone Comenor Metalimpex, Val Horizon, BellandVision, Essal et 50% de Suyu en Chine (se reporter à la Note 2).

A contrario, les variations de change entraînent une diminution de 139,9 millions d'euros de l'endettement net en 2008.

Par ailleurs, le Groupe avait comptabilisé au 31 décembre 2007 sa quote part de l'engagement d'acheter tous les titres d'Agbar apportés dans le cadre de l'OPA. Seule une partie de ces titres ont réellement été apportés. Par conséquent, le résultat définitif de l'offre publique d'achat sur les intérêts minoritaires de la Sociedad General De Aguas de Barcelona génère une baisse de 210 millions d'euros de l'endettement net.

#### **14.3.2 Ratio d'endettement**

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Endettement financier net	5 971,2	5 387,1	3 859,1
Total Capitaux propres	4 170,0	4 256,9	4 667,1
Ratio d'endettement	143,2%	126,6%	82,7%



## **NOTE 15 - GESTION DES RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de crédit, liquidité et de marché.

### **15.1 GESTION DES RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS HORS MATIERES PREMIERES.**

#### **15.1.1 Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie d'une part par ses activités opérationnelles, et d'autre part par ses activités financières.

Concernant ses activités financières, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle du risque de contrepartie basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes et de leurs surfaces financières et d'autre part sur la définition de limites de risques. En vue de diminuer le risque encouru, le Groupe a recours à des instruments juridiques tels que des accords standardisés (de netting ou d'appels de marge).

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors titres disponibles à la vente et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif de son bilan (soit 6 007,1 millions d'euros au 31 décembre 2008, 5 367,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 5 760,9 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles et de placement.

#### **Activités opérationnelles**

##### **Risque de contrepartie lié aux créances clients**

L'encours des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Actifs non dépréciés échus à la date de clôture</b>				<b>Actifs dépréciés</b>	<b>Actifs non dépréciés non échus</b>	<b>Valeurs brutes</b>
	<b>0-6 mois</b>	<b>6-12 mois</b>	<b>au delà d'1 an</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
Clients et autres débiteurs							
au 31 décembre 2008	367,5	77,0	105,6	550,1	183,0	3 039,6	<b>3 772,7</b>
au 31 décembre 2007	282,2	65,8	146,7	426,2	186,0	2 727,5	<b>3 339,7</b>

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquels les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime par ailleurs n'être exposé à aucun risque significatif en terme de concentration de crédit.

Risque de contrepartie lié aux autres actifs

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des autres créances, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

**Activités financières**

Risque de contrepartie lié aux Prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Valeurs brutes
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)							
au 31 décembre 2008	5,8	18,4	83,9	108,1	104,1	564,2	<b>776,4</b>
au 31 décembre 2007	0,2	2,6	8,0	10,8	267,3	567,8	<b>845,9</b>
au 31 décembre 2006	0,2	0,0	7,6	7,8	295,8	654,5	<b>958,1</b>

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les éléments de perte de valeur, de variation de juste valeur et de coût amorti. L'évolution de ces éléments est présentée en note 14.1.2 Prêts et créances au coût amorti.

Risque de contrepartie lié aux activités de placement

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans ce cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Au 31 décembre 2008, le total de la Trésorerie active exposé au risque de contrepartie est de 1 793,2 millions d'euros.

Par ailleurs au 31 décembre 2008, aucune contrepartie ne représentait plus de 24% des placements des excédents.

**15.1.2 Risque de liquidité**

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- centralisation des financements externes.
- diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux.
- profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Le Groupe prévoit que ses besoins de financement pour les principaux investissements qu'il envisage seront assurés par sa trésorerie disponible, les cessions de titres d'OPCVM détenues à des fins de transaction, ses flux de trésorerie futurs issus des activités opérationnelles et l'utilisation éventuelle

## SUEZ Environnement Company – Comptes consolidés au 31 décembre 2008, 2007 et 2006

des facilités de crédit dont il bénéficie (y compris celles résultant de la mise en œuvre du contrat-cadre de financement conclu avec GDF SUEZ).

Au 31/12/2008, le Groupe bénéficiait d'une trésorerie disponible de 1 793,2 millions d'euros (dont 51,0 millions d'OPCVM détenus à des fins de transaction et 73,7 millions d'euros d'instruments financiers) et de facilités de crédit confirmées non utilisées de 954,9 millions d'euros, dont 200,8 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2009. Nous anticipons que les besoins de fonds du Groupe seront couverts par la trésorerie disponible, les flux opérationnels et l'utilisation éventuelle des facilités de crédit existantes. Par ailleurs, le Groupe n'exclut pas de refinancer en 2009 une partie de sa dette par un recours aux marchés de capitaux de dette à court et/ou long terme, si les conditions de marché sont favorables.

Le cas échéant, des financements spécifiques pourraient être mis en place pour des projets bien précis.

Dans ce cadre, l'accès aux marchés à long terme et court terme sera concentré sur la société mère Suez Environnement Company pour les éventuelles nouvelles dettes obligataires du Groupe.

Au 31 décembre 2008, les ressources bancaires représentent 33% de la dette financière brute (hors découverts bancaires, coût amorti et effet des dérivés). Les financements par les marchés de capitaux (recours à la titrisation pour 4% ; recours à des emprunts obligataires pour 13%) représentent 17% de ce total.

Le Groupe disposait spécifiquement au 31 décembre 2008 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 1 459,0 millions d'euros dont 504,1 millions d'euros tirés.

A la suite de la crise des crédits hypothécaires US à risque de l'été 2007, la quasi totalité des excédents avaient été investis en dépôts bancaires court terme et OPCVM monétaires réguliers.

Les flux contractuels non actualisés sur l'en-cours des dettes financières par date de maturité et par nature de prêteurs sont les suivants :

Au 31 décembre 2008 En millions d'euros	TOTAL	2009	2010	2011	2012	2013	Au-delà de 5 ans
Dette financière souscrite auprès de GDF SUEZ	2 935,3	1 385,9	901,3	6,0	6,0	471,9	164,2
Dette financière obligataire ou bancaire	4 777,5	1 214,0	1 317,4	130,9	458,1	266,6	1 390,5
<b>Total</b>	<b>7 712,8</b>	<b>2 599,9</b>	<b>2 218,7</b>	<b>136,9</b>	<b>464,1</b>	<b>738,5</b>	<b>1 554,7</b>

Par ailleurs, au 31 décembre 2008, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

## SUEZ Environnement Company – Comptes consolidés au 31 décembre 2008, 2007 et 2006

Au 31 décembre 2008 En millions d'euros	TOTAL	2009	2010	2011	2012	2013	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires	944,4	263,4	14,4	1,2	7,8	1,2	656,4
Tirages sur facilités de crédit	504,1	87,5	355,7	0,0	52,8	0,0	8,1
Emprunts sur location financement	492,3	58,2	46,4	45,3	43,5	41,4	257,5
Autres emprunts bancaires	1 893,7	233,5	886,2	70,1	68,1	209,4	426,4
Autres emprunts	2 055,1	134,1	916,0	20,3	291,9	486,5	206,3
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	1 823,2	1 823,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Encours des dettes financières</b>	<b>7 712,8</b>	<b>2 599,9</b>	<b>2 218,7</b>	<b>136,9</b>	<b>464,1</b>	<b>738,5</b>	<b>1 554,7</b>
Flux contractuels d'intérêts non actualisés	1 504,1	241,0	189,7	142,6	130,9	181,1	618,8
<b>Total</b>	<b>9 216,9</b>	<b>2 840,9</b>	<b>2 408,4</b>	<b>279,5</b>	<b>595,0</b>	<b>919,6</b>	<b>2 173,5</b>

Au 31 décembre 2007 En millions d'euros	TOTAL	2008	2009	2010	2011	2012	Au-delà de 5 ans
<b>Encours des dettes financières</b>	<b>7 061,9</b>	<b>2 326,0</b>	<b>759,8</b>	<b>1 871,2</b>	<b>309,2</b>	<b>383,8</b>	<b>1 411,9</b>

Au 31 décembre 2006 En millions d'euros	TOTAL	2007	2008	2009	2010	2011	Au-delà de 5 ans
<b>Encours des dettes financières</b>	<b>5 929,4</b>	<b>2 549,7</b>	<b>346,4</b>	<b>902,3</b>	<b>364,9</b>	<b>127,8</b>	<b>1 638,3</b>

Au 31 décembre 2008, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) enregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont les suivants (montants nets) :

Au 31 décembre 2008 En millions d'euros	TOTAL	2009	2010	2011	2012	2013	Au-delà de 5 ans
<b>Dérivés (hors matières premières)</b>	<b>( 50,4)</b>	<b>( 51,5)</b>	<b>9,8</b>	<b>3,6</b>	<b>( 0,1)</b>	<b>( 1,1)</b>	<b>( 11,1)</b>

Les valeurs présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

	2009	2010	2011	2012	2013	Au-delà de 5 ans	TOTAL
<i>En millions d'euros</i>							
<b>Au 31 décembre 2008</b>	200,8	430,7	150,0	61,2	81,7	30,5	<b>954,9</b>
<b>Au 31 décembre 2007</b>	306,2	29,5	138,6	-	-	102,7	<b>577,1</b>
<b>Au 31 décembre 2006</b>	360,3	18,2	167,6	22,8	4,6	46,5	<b>620,0</b>

Au 31 décembre 2008, aucune contrepartie ne représentait plus de 41% des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées.

### **15.1.3 RISQUES DE MARCHÉ**

#### 15.1.3.1 Risque de change

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son bilan et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change

## SUEZ Environnement Company – Comptes consolidés au 31 décembre 2008, 2007 et 2006

lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone Euro. C'est sur les entités que le Groupe détient aux Etats-Unis et au Royaume-Uni que l'essentiel des risques de conversion se concentre.

En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone Euro, la politique de couverture consiste à créer des passifs libellés dans la devise des cash-flows générés par ces actifs.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la dette en devise constitue la couverture la plus naturelle mais le Groupe utilise également des produits dérivés de change qui permettent de recréer synthétiquement des dettes en devises : cross currency swaps et swaps de change.

Cette politique n'est cependant pas réalisable si le coût de couverture est trop élevé.

L'exposition au risque de change est revue mensuellement. Le ratio de couverture du risque transactionnel des actifs est revu périodiquement en fonction du contexte de marché et à chaque entrée ou sortie d'actif. Toute modification substantielle du ratio de couverture fait l'objet d'une validation préalable du Management.

En tenant compte des instruments financiers, la dette nette est exprimée à 59% en euros, 18% en dollars US et 7% en livres sterling à fin 2008 comparée à 49% en euros, 16% en dollars US et 15% en livres sterling à fin 2007 et 38% en euros, 22% en dollars US et 17% en livres sterling à fin 2006.

### *Instruments financiers par devises*

#### Dette brute

En millions d'euros	31 déc. 2008			31 déc. 2007			31 déc. 2006		
	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après
Zone €	5 276,1	( 580,5)	4 695,6	4 428,0	( 514,3)	3 913,7	3 332,3	( 234,1)	3 098,2
Zone \$	1 044,1	68,9	1 113,0	852,2	77,2	929,4	863,2	75,9	939,1
Zone £	322,6	174,4	497,0	642,1	232,5	874,6	765,5	74,5	840,0
Autres devises	1 070,0	337,2	1 407,2	1 139,6	204,6	1 344,3	968,4	83,7	1 052,1
<b>Total</b>	<b>7 712,8</b>	<b>0,0</b>	<b>7 712,8</b>	<b>7 061,9</b>	<b>0,0</b>	<b>7 061,9</b>	<b>5 929,4</b>	<b>0,0</b>	<b>5 929,4</b>

#### Dette nette :

En millions d'euros	31 déc. 2008			31 déc. 2007			31 déc. 2006		
	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après
Zone €	4 090,8	( 580,5)	3 510,3	3 178,4	( 514,3)	2 664,1	1 713,2	( 241,7)	1 471,5
Zone \$	1 008,2	68,9	1 077,1	785,8	77,2	863,0	787,3	76,4	863,7
Zone £	252,7	174,4	427,1	561,8	232,5	794,3	602,0	74,5	676,5
Autres devises	641,6	337,2	978,8	890,2	204,6	1 094,9	778,6	90,8	869,4
<b>Total</b>	<b>5 993,3</b>	<b>0,0</b>	<b>5 993,3</b>	<b>5 416,2</b>	<b>0,0</b>	<b>5 416,2</b>	<b>3 881,1</b>	<b>0,0</b>	<b>3 881,1</b>

### *Dérivés de change*

Les dérivés détenus en couverture du risque de change sont présentés ci-après.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008		31 déc. 2007		31 déc. 2006	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
Couverture de juste valeur	( 2,7)	124,6	3,4	121,8	1,7	180,9
Couverture des flux de trésorerie	0,0	20,2	0,0	6,6	( 0,3)	19,8
Couverture d'investissement net	69,0	451,6	23,9	464,9	16,4	306,2
<b>Total</b>	<b>66,3</b>	<b>596,4</b>	<b>27,3</b>	<b>593,3</b>	<b>17,8</b>	<b>506,9</b>

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés en devises.

Les instruments dérivés de couverture d'investissement net sont essentiellement des swaps de devises.

#### 15.1.3.2 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif du Groupe est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 ans). La répartition pourra évoluer autour de l'équilibre en fonction du contexte de marché.

Pour gérer la structure de taux d'intérêt de sa dette nette, le Groupe a recours à des instruments de couverture, essentiellement des swaps.

Les positions sont gérées de manière centralisée. Les positions de taux sont revues mensuellement et lors de toute nouvelle levée de financement. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IAS 39. A ce jour, aucune des couvertures optionnelles contractées par le Groupe n'est documentée comme couverture en IAS39 même si elles offrent une couverture économique.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour le Groupe, des financements en Euros, en dollars US et en GBP qui représentent 84% de l'endettement net au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008 après prise en compte des instruments financiers, environ 57% de la dette brute du Groupe était à taux variable et 43% à taux fixe. La quasi-totalité des excédents de trésorerie du Groupe étant investie à court terme (et donc à taux variable), au 31 décembre 2008, 55% de la dette nette était à taux fixe et 45% à taux variable, ce qui a pour conséquence de limiter fortement la sensibilité à la hausse de taux.

*Instruments financiers par type de taux*

Dette brute :

En millions d'euros	31 déc. 2008			31 déc. 2007			31 déc. 2006		
	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après
Variable	4 740,5	( 340,9)	4 399,6	4 236,3	( 79,3)	4 157,0	3 430,4	( 507,0)	2 923,4
Fixe	2 972,3	340,9	3 313,2	2 825,6	79,3	2 904,9	2 499,0	507,0	3 006,0
<b>Total</b>	<b>7 712,8</b>	<b>0,0</b>	<b>7 712,8</b>	<b>7 061,9</b>	<b>0,0</b>	<b>7 061,9</b>	<b>5 929,4</b>	<b>0,0</b>	<b>5 929,4</b>

Dette nette :

En millions d'euros	31 déc. 2008			31 déc. 2007			31 déc. 2006		
	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après
Variable	3 021,0	( 340,9)	2 680,1	2 590,5	( 79,3)	2 511,2	1 484,9	( 505,9)	979,0
Fixe	2 972,3	340,9	3 313,2	2 825,7	79,3	2 905,0	2 396,2	505,9	2 902,1
<b>Total</b>	<b>5 993,3</b>	<b>0,0</b>	<b>5 993,3</b>	<b>5 416,2</b>	<b>0,0</b>	<b>5 416,2</b>	<b>3 881,1</b>	<b>0,0</b>	<b>3 881,1</b>

Prêts aux sociétés affiliées: (valeurs brutes)

En millions d'euros	31 déc. 2008			31 déc. 2007			31 déc. 2006		
	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après
Variable	146,1	0,0	146,1	415,1	0,0	415,1	422,4	0,0	422,4
Fixe	257,4	0,0	257,4	172,3	0,0	172,3	176,2	0,0	176,2
<b>Total</b>	<b>403,5</b>	<b>0,0</b>	<b>403,5</b>	<b>587,4</b>	<b>0,0</b>	<b>587,4</b>	<b>598,6</b>	<b>0,0</b>	<b>598,6</b>

***Dérivés de taux d'intérêt***

Les dérivés détenus en couverture du risque de taux d'intérêt sont présentés ci-après.

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc.2008</b>		<b>31 déc. 2007</b>		<b>31 déc. 2006</b>	
	<b>Total valeur de marché</b>	<b>Total nominal</b>	<b>Total valeur de marché</b>	<b>Total nominal</b>	<b>Total valeur de marché</b>	<b>Total nominal</b>
Couverture de juste valeur	20,3	769,2	( 3,3)	804,2	2,1	280,7
Couverture des flux de trésorerie	( 48,0)	1 101,3	4,6	746,3	6,6	538,8
<b>Total</b>	<b>( 27,7)</b>	<b>1 870,5</b>	<b>1,3</b>	<b>1 550,5</b>	<b>8,7</b>	<b>819,5</b>

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Les couvertures de juste valeur sur instruments de taux correspondent essentiellement à des opérations de variabilité de la dette.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de dettes à taux variables.

**15.1.3.3 Impacts spécifiques des couvertures du risque de change et de taux d'intérêt**

***Couverture de juste valeur :***

Au 31 décembre 2008 l'impact net des couvertures de juste valeur enregistré au compte de résultat est de +3,5 millions d'euros.

***Couverture des flux de trésorerie :***

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur de marché des dérivés par date de maturité</b>
N+1	(8,0)
N+2	(18,6)
N+3	(7,4)
N+4	(4,6)
N+5	(3,9)
> 5ans	(5,5)
<b>Total</b>	<b>(48,0)</b>

Au 31 décembre 2008, le montant des gains et pertes latentes enregistrés directement en capitaux propres part du groupe sur la période est de -35,3 millions d'euros.

Il n'y a pas eu, en 2008, dans le cadre du suivi des couvertures de flux de trésorerie, de montant transféré en résultat de la période.

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie est de -15,6 millions d'euros.



***Couverture d'investissement net :***

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures d'investissement net est non significative.

**15.1.3.4 Analyse de sensibilité : instruments de change et de taux d'intérêt**

L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation de la dette à la date de clôture (y compris instruments financiers dérivés).

En ce qui concerne **le risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation des cours de change contre EUR de +/- 10% par rapport aux cours de clôture.

**Impact sur le résultat :**

Une variation des cours de change des devises contre Euro n'a d'impact en résultat que sur les passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur bilan et dans la mesure où ces passifs n'ont pas été qualifiés de couvertures d'investissements nets. Une appréciation uniforme de 10% de l'Euro contre toutes les autres devises aurait un impact en résultat de - 12,5 millions d'euros.

**Impact sur les capitaux propres :**

Pour les passifs financiers (dettes et dérivés) qualifiés de couverture d'investissement net, une appréciation uniforme de 10% de l'Euro contre toutes les autres devises aurait un impact en capitaux propres de +75,7 millions d'euros. Cette variation est compensée par un effet de sens inverse sur l'investissement net en devises couvert.

En ce qui concerne **le risque de taux d'intérêt**, la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une hausse des taux de +/-1% par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

**Impact sur le résultat :**

Une variation de +1 point des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette à taux variable et les jambes à taux variable des dérivés ainsi qu'une variation de + 1 point de l'ensemble des courbes de taux sur la juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture, auraient un impact sur les charges nettes d'intérêts de -18,7 millions d'euros.

**Impact sur les capitaux propres :**

Une variation uniforme de + 1 point de l'ensemble des courbes de taux de toutes les devises sur la juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie aurait un impact sur les capitaux propres de + 31,3 millions d'euros.

**15.1.3.5 Risque de marché sur les titres disponibles à la vente**

Au 31 décembre 2008, les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 729,2 millions d'euros (se reporter à la Note 14.1.1).

Une baisse de 10% de la valeur des titres cotés (hors Aguas de Valencia) aurait un impact d'environ 18 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe et 14 millions d'euros sur le résultat, selon que la baisse est jugée suffisamment significative ou prolongée pour impliquer une dépréciation le cas échéant. La gestion du portefeuille d'actions cotées et non cotées du Groupe est encadrée par une procédure d'investissement spécifique et fait l'objet d'un reporting régulier à la direction générale.

## 15.2 GESTION DES RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS SUR MATIERES PREMIERES

### 15.2.1 Opération de couverture

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux (cash flow hedges) sur les carburants et l'électricité telles que définies par IAS 39, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en net. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter les coûts d'approvisionnement sur les prix de ventes de l'électricité produite par ses unités de valorisation énergétique.

### 15.2.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sur matières premières au 31 décembre 2008, 2007 et 2006 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	31 déc. 2008				31 déc. 2007				31 déc. 2006			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couverture de flux	-	-	51,4	-	3,2	-	-	-	2,9	-	2,5	-
<b>TOTAL</b>	-	-	51,4	-	3,2	-	-	-	2,9	-	2,5	-

Par type de matières premières, la juste valeur des instruments de couverture de flux se détaille comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31 déc. 2008				31 déc. 2007				31 déc. 2006			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
GAZ NATUREL	-	-	-	-	-	-	-	-	2,9	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-	-	2,9	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Forwards/futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PETROLE	-	-	51,4	-	3,2	-	-	-	-	-	2,5	-
Swaps	-	-	51,4	-	3,2	-	-	-	-	-	2,5	-
Options	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Forwards/futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	51,4	-	3,2	-	-	-	2,9	-	2,5	-

**NOTE 16 - STOCKS**

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
Matières premières	137,7	135,6	120,5
En-cours de production	89,6	83,4	119,5
Produits finis	18,6	23,5	5,9
<b>Total</b>	<b>245,9</b>	<b>242,5</b>	<b>245,9</b>

**NOTE 17 - CAPITAUX PROPRES**

**17.1 CAPITAL SOCIAL**

	Capital social			dont Actions en circulation	dont Actions d'autocontrôle	
	Nombre d'actions	Capital social (millions d'euros)	Primes (millions d'euros)	Nombre d'actions	Nombre d'actions	Valeur (millions d'euros)
<b>Au 31 décembre 2006</b>	489 699 060	1 958,6	4 198,8	489 699 060		
Emission						
Achats et ventes d'actions propres						
<b>Au 31 décembre 2007</b>	489 699 060	1 958,6	4 198,8	489 699 060		
Emission		0,2				
Achats et ventes d'actions propres				(1 350 000)	1 350 000	17,1
<b>Au 31 décembre 2008</b>	489 699 060	1 958,8	4 198,8	488 349 060	1 350 000	17,1

Au moment de sa cotation, le capital de SUEZ Environnement Company est de 1 958,8 millions d'euros divisés en 489 699 060 actions (4 € par action de capital et 8,6 € par action de prime d'émission)

**17.2 ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE**

Un contrat de liquidité d'un an, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant initial de 40 millions d'euros a été signé avec Crédit Agricole Cheuvreux le 24 juillet 2008. Ce contrat a pour objet de réduire la volatilité de l'action Suez Environnement Company et il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement.

Les actions d'autocontrôle représentent 1 350 000 actions au 31 décembre 2008 pour une valeur de 17,1 millions d'euros.

**17.3 VARIATIONS DE JUSTE VALEUR (PART DU GROUPE)**

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des « variations de juste valeur » reconnues directement en capitaux propres.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2006	Variation	31 déc. 2007	Variation	31 déc. 2008
Titres disponibles à la vente	247,7	119,8	367,5	(320,8)	46,7
Couverture de flux de trésorerie	1,3	6,4	7,7	(35,3)	(27,6)
Couverture d'investissement net	9,8	2,7	12,5	22,3	34,8
Couverture des flux sur matières premières	(5,2)	8,2	3,0	(54,6)	(51,6)
Pertes et gains actuariels	(32,5)	58,0	25,5	(115,7)	(90,2)
Impôts différés	(40,5)	(56,5)	(97,0)	113,3	16,3
Ecart de conversion	(11,7)	(82,0)	(93,7)	(39,3)	(133,0)
<b>Total</b>	<b>168,9</b>	<b>56,6</b>	<b>225,5</b>	<b>(430,1)</b>	<b>(204,6)</b>

#### **17.4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

Suez Environnement Company distribuera au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2009 d'un montant unitaire de 0,65 euros par action soit un montant total de 318,3 millions d'euros.

#### **17.5 GESTION DU CAPITAL**

Suez Environnement Company cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans le bilan consolidé. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

**NOTE 18 - PROVISIONS**

**Au 31 décembre 2008 :**

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2007	Dota- tions	Reprises pour utili- sation	Reprises pour excé- dent	Varia- tion de péri- mètre	Varia- tion liée à la désac- tuali- sation (1)	Ecarts de change (2)	Autres	31 déc. 2008
Retraites et autres avantages du personnel	324,8	19,7	(41,2)	0,0	3,0	12,4	1,8	108,4	428,9
Risques sectoriels	146,0	5,0	(42,8)	0,0	0,0	0,0	0,1	(6,0)	102,3
Garantie	39,9	4,6	(16,3)	(0,9)	2,4	0,0	1,0	3,8	34,5
Litiges, réclamations et risques fiscaux	123,5	39,0	(28,5)	(3,1)	1,8	0,0	(2,7)	(5,0)	125,0
Reconstitution de sites	503,0	28,7	(41,8)	(0,4)	3,7	22,7	(32,1)	1,5	485,3
Restructurations	22,6	9,6	(12,3)	(0,2)	0,2	0,0	(0,1)	(0,1)	19,7
Autres risques	136,6	31,5	(38,6)	(0,9)	1,3	0,5	(6,2)	8,1	132,3
<b>Total provisions</b>	<b>1 296,4</b>	<b>138,1</b>	<b>(221,5)</b>	<b>(5,5)</b>	<b>12,4</b>	<b>35,6</b>	<b>(38,2)</b>	<b>110,7</b>	<b>1 328,0</b>

**Au 31 décembre 2007 :**

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2006	Dota- tions	Reprises pour utili- sation	Reprises pour excé- dent	Varia- tion de péri- mètre	Varia- tion liée à la désac- tuali- sation (1)	Ecarts de change (2)	Autres	31 déc. 2007
Retraites et autres avantages du personnel	386,8	34,8	(36,5)	(10,0)	1,0	9,9	(10,6)	(50,6)	324,8
Risques sectoriels	189,8	38,1	(51,3)	(34,8)	1,5	0,0	(0,1)	2,8	146,0
Garantie	38,4	6,5	(4,4)	(0,2)	(0,0)	0,0	(1,4)	1,0	39,9
Litiges, réclamations et risques fiscaux	133,9	30,4	(35,4)	(9,3)	0,9	0,0	(2,0)	5,0	123,5
Reconstitution de sites	473,7	39,8	(38,6)	0,0	9,8	25,0	(10,4)	3,7	503,0
Restructurations	14,1	19,9	(9,0)	(1,5)	(0,1)	0,0	(0,2)	(0,6)	22,6
Autres risques	142,9	31,4	(49,0)	(2,0)	18,8	0,3	(2,5)	(3,3)	136,6
<b>Total provisions</b>	<b>1 379,6</b>	<b>200,9</b>	<b>(224,2)</b>	<b>(57,8)</b>	<b>31,9</b>	<b>35,2</b>	<b>(27,2)</b>	<b>(42,0)</b>	<b>1 296,4</b>

**Au 31 décembre 2006 :**

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2005	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour excédent	Variation de période	Variation liée à la désactualisation (1)	Ecarts de change (2)	Autres	31 déc. 2006
Retraites et autres avantages du personnel	430,6	27,8	(33,7)	(0,5)	(3,1)	10,2	(10,7)	(33,8)	386,8
Risques sectoriels	77,8	142,8	(17,9)	(20,6)	7,2	0,0	0,0	0,5	189,8
Garantie	48,7	16,2	(15,6)	(0,5)	(3,6)	0,0	(1,3)	(5,5)	38,4
Litiges, réclamations et risques fiscaux	351,3	49,2	(114,2)	(10,2)	(132,8)	0,0	(2,8)	(6,6)	133,9
Reconstitution de sites	434,3	54,2	(45,1)	(0,7)	6,6	15,6	2,3	6,5	473,7
Restructurations	28,0	5,8	(17,9)	(0,8)	(5,5)	0,0	(0,2)	4,7	14,1
Autres risques	177,3	52,7	(81,8)	(5,0)	(14,1)	2,2	(3,0)	14,6	142,9
<b>Total provisions</b>	<b>1 548,0</b>	<b>348,7</b>	<b>(326,2)</b>	<b>(38,3)</b>	<b>(145,3)</b>	<b>28,0</b>	<b>(15,7)</b>	<b>(19,6)</b>	<b>1 379,6</b>

- (1) Pour les retraites et autres avantages du personnel, le montant présenté correspond à la charge d'intérêts sur les obligations de retraite, nette du rendement attendu sur les actifs de couverture.
- (2) Les effets de change au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 sont de respectivement de -38,2 millions d'euros, -27,2 millions d'euros, et -15,7 millions d'euros. Alors qu'en 2006 et 2007 ils étaient principalement occasionnés par les filiales américaines, en 2008 ils sont principalement générés par les filiales anglaises.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation présentés ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat pour l'année 2008:

<i>En millions d'euros</i>	<b>Reprises Nettes</b>
Résultat des activités ordinaires	<b>(102,7)</b>
Autres produits et charges financiers	<b>35,6</b>
Impôts	<b>13,8</b>
<b>Total</b>	<b>(53,3)</b>

**18.1 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL**

Se reporter à la Note 19.

## **18.2 RISQUES SECTORIELS**

Ce poste comprend principalement les provisions pour risques couvrant les procédures judiciaires relatives aux contrats argentins, ainsi que celles couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

## **18.3 LITIGES, RECLAMATIONS, RISQUES FISCAUX**

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la société (claims de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

En 2006, la sortie du Groupe de l'Argentine et du Brésil explique l'évolution de ces provisions.

## **18.4 RECONSTITUTION DE SITES**

La Directive Européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans au sein de l'Union Européenne après la fermeture du site) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée au bilan en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend d'une part des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz, et d'autre part de la valorisation du biogaz. Cette valorisation du biogaz est une source de revenu et vient en réduction des dépenses de suivi long terme. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- La construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviat) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;



- L'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- Le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviats ;
- Le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- Les coûts de traitement des lixiviats ;
- Les dépenses liés à la collecte et au traitement du biogaz (mais en tenant compte des revenus générés par sa valorisation).

La provision pour suivi long terme devant figurer au bilan de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

### **18.5 AUTRES RISQUES**

Ce poste comprend principalement des risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires.

## **NOTE 19 - RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES**

### **19.1 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX REGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES**

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et de pré-retraite, indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature,...), ainsi que d'autres avantages long-terme (médailles du travail et autres primes d'ancienneté...).

En France, des indemnités de départ en retraite sont versées aux salariés, dont le montant, fixé par la convention collective applicable, est défini par un nombre de mois de salaire qui dépend de l'ancienneté acquise lors du départ. Certaines filiales françaises proposent en outre des régimes de retraite complémentaire à prestations définies, garantissant un niveau de rente lors du départ en retraite. Aux Etats Unis et au Royaume-Uni notamment, les rentes versées lors du départ en retraite sont généralement définies par un pourcentage du salaire en fin de carrière.

Les régimes de retraite à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement pré-financés par des contributions de l'employeur versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni, Etats-Unis) ou un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés. En dehors des Etats-Unis, les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les autres avantages long-terme ne font généralement l'objet d'aucun préfinancement.

Certaines entités du Groupe voient leur personnel affilié à des régimes de retraite multi-employeurs, qui couvrent les avantages de retraite, de décès et d'invalidité qui sont légalement versés sous forme de rente. C'est notamment le cas aux Pays-Bas, pour la plupart des entités dont le métier rend obligatoire l'affiliation à un régime sectoriel.

Un régime multi-employeurs peut être classé en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies en fonction de ses termes (et de toute obligation implicite allant au-delà des termes formels du régime). En l'absence de réglementation sur le mode de détermination de la quote-part d'engagement de chaque employeur participant à ces régimes et en l'absence d'accord contractuel entre le régime et ses participants sur le financement du déficit (ou la distribution des excédents), le groupe SUEZ Environnement Company comptabilise ces régimes multi-employeurs comme des régimes à cotisations définies, conformément à la norme IAS 19.

La majorité des employés de SITA Nederland est affiliée au fonds de pension sectoriel BPF Vervoer. Ce fonds concerne 550.000 membres et 8.600 employeurs actifs dans les secteurs de transport de biens et de personnes.

## 19.2 PLANS A PRESTATIONS DEFINIES

### 19.2.1. Evolution du montant des engagements.

Les montants des engagements du groupe Suez Environnement Company sont les suivants:

En millions d'euros	31 décembre 2008			31 décembre 2007			31 décembre 2006			
	Retraites (a)	Autres enga- gements (b)	Total	Retraites (a)	Autres enga- gements (b)	Total	Retraites (a)	Autres enga- gements (b)	Total	
<b>A - Variation de la dette actuarielle</b>										
<b>Dette actuarielle début de période</b>	<b>(756,1)</b>	<b>(162,0)</b>	<b>(918,1)</b>	<b>(818,0)</b>	<b>(176,5)</b>	<b>(994,5)</b>	<b>(712,6)</b>	<b>(173,3)</b>	<b>(885,9)</b>	
Coût normal	(23,7)	(6,1)	(29,8)	(26,5)	(6,0)	(32,5)	(26,9)	(6,2)	(33,1)	
Intérêt sur la dette actuarielle	(40,6)	(9,5)	(50,1)	(40,1)	(9,1)	(49,2)	(36,7)	(9,1)	(45,8)	
Cotisations versées	(1,8)		(1,8)	(1,9)	0,0	(1,9)	(2,1)	0,0	(2,1)	
Modification de régime	(4,5)	(0,2)	(4,7)	3,1	0,0	3,1	(2,0)	(1,5)	(3,5)	
Acquisitions/Cessions de filiales	(2,0)		(2,0)	(3,7)	(0,7)	(4,4)	(99,9)	2,8	(97,1)	
Réductions/Cessions de régimes	24,0	0,1	24,1	12,3	0,0	12,3	3,6	(0,1)	3,5	
Evénements exceptionnels	(0,5)	(0,1)	(0,6)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pertes et gains actuariels	8,9	(7,9)	1,0	45,8	13,0	58,8	19,8	(8,1)	11,7	
Prestations payées	36,0	6,8	42,8	37,0	7,4	44,4	38,8	7,9	46,7	
Autres (écarts de conversion)	29,4	(6,3)	23,1	35,9	9,9	45,8	0,0	11,1	11,1	
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>A</b>	<b>(730,9)</b>	<b>(185,2)</b>	<b>(916,1)</b>	<b>(756,1)</b>	<b>(162,0)</b>	<b>(918,1)</b>	<b>(818,0)</b>	<b>(176,5)</b>	<b>(994,5)</b>
<b>B - Variation des actifs de couverture</b>										
<b>Juste valeur des actifs de couverture en début de période</b>	<b>583,8</b>	<b>38,1</b>	<b>621,9</b>	<b>587,5</b>	<b>37,8</b>	<b>625,3</b>	<b>453,4</b>	<b>38,3</b>	<b>491,7</b>	
Rendement attendu des actifs de couverture	35,2	2,8	38,0	36,4	2,8	39,2	32,9	2,7	35,6	
Cotisations perçues	32,5	6,9	39,4	31,8	7,5	39,3	33,3	8,1	41,4	
Acquisitions/Cessions de filiales	0,1	0,0	0,1	0,3	0,0	0,3	108,8	0,0	108,8	
Réductions/Cessions de régimes	(9,1)	(0,0)	(9,1)	(6,9)	0,0	(6,9)	(3,9)	0,0	(3,9)	
Pertes et gains actuariels	(104,9)	(11,5)	(116,4)	2,8	1,3	4,1	7,5	0,6	8,1	
Prestations payées	(36,0)	(6,8)	(42,8)	(37,0)	(7,4)	(44,4)	(38,8)	(7,9)	(46,7)	
Autres (écarts de conversion)	(31,1)	1,5	(29,6)	(31,1)	(3,9)	(35,0)	(5,7)	(4,0)	(9,7)	
<b>Juste valeur des actifs de couverture en fin de période</b>	<b>B</b>	<b>470,5</b>	<b>31,0</b>	<b>501,5</b>	<b>583,8</b>	<b>38,1</b>	<b>621,9</b>	<b>587,5</b>	<b>37,8</b>	<b>625,3</b>
<b>C - Couverture financière</b>										
<b>Coûts des services passés non constatés</b>	<b>A+B</b>	<b>(260,4)</b>	<b>(154,2)</b>	<b>(414,6)</b>	<b>(172,3)</b>	<b>(123,9)</b>	<b>(296,2)</b>	<b>(230,5)</b>	<b>(138,7)</b>	<b>(369,2)</b>
Plafonnement d'actifs (IAS 19 sec. 58B)		7,7	(14,1)	(6,4)	4,0	(15,3)	(11,3)	7,2	(17,2)	(10,0)
Complément de provision (IFRIC 14)		(5,3)		(5,3)						
<b>Engagements nets de retraites</b>	<b>A+B</b>	<b>(258,0)</b>	<b>(168,3)</b>	<b>(426,3)</b>	<b>(168,3)</b>	<b>(139,2)</b>	<b>(307,5)</b>	<b>(223,3)</b>	<b>(155,9)</b>	<b>(379,2)</b>
<b>Total passif</b>		<b>(260,5)</b>	<b>(168,3)</b>	<b>(428,8)</b>	<b>(185,6)</b>	<b>(139,2)</b>	<b>(324,8)</b>	<b>(230,9)</b>	<b>(155,9)</b>	<b>(386,8)</b>
<b>Total actif</b>		<b>2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>2,5</b>	<b>17,3</b>	<b>0,0</b>	<b>17,3</b>	<b>7,6</b>	<b>0,0</b>	<b>7,6</b>

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Médailles du travail, régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.

En 2006, les montants relatifs aux acquisitions de filiales sont dus principalement aux entrées en consolidation de London Waste chez SITA UK et de Bristol Water chez Agbar.

L'application d'IFRIC 14 – plafonnement de l'actif, disponibilité des avantages économiques et obligation de financement – conduit à comptabiliser une provision complémentaire de 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2008. L'impact négatif est comptabilisé en capitaux propres dans l'« état des charges et produits comptabilisés » ou « SORIE ».

Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2008 (ANI) :

Le Groupe considère que le calcul des indemnités légales de licenciement résultant de l'article 11 de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) signé en janvier 2008 ne s'applique pas aux indemnités en cas de départ volontaire à la retraite à l'initiative des salariés. Ce point a finalement été confirmé par une interprétation de l'ANI signée le 15 décembre 2008. Aucun montant n'a donc été comptabilisé. On notera que l'application de ces dispositions aurait augmenté la dette actuarielle au 31/12/2008 de 45,3 millions d'euros.

### **19.2.2. Solde des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres.**

Les écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres, part du groupe et part des intérêts minoritaires, s'élèvent à –90.5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 29.5 millions d'euros au 31 décembre 2007 et –30.1 millions d'euros au 31 décembre 2006.

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>29,5</b>	<b>(30,1)</b>	<b>(45,6)</b>
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année (1)	(120,0)	59,6	15,5
<b>Solde de clôture</b>	<b>(90,5)</b>	<b>29,5</b>	<b>(30,1)</b>

(1) y compris complément de provision IFRIC 14 et impact des réductions et cessations de régime

Les écarts actuariels sont présentés ici hors écarts de conversion, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état des charges et produits comptabilisés (SORIE).

### **19.2.3. Rapprochement des provisions au bilan.**

Les variations des provisions pour retraites et engagements assimilés et des actifs constatés au bilan sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Total</b>
<b>Solde comptabilisé au 31 décembre 2006</b>	<b>7,6</b>	<b>(386,8)</b>	<b>(379,2)</b>
Différence de change	(0,4)	5,9	5,5
Pertes et gains actuariels	19,4	43,5	62,9
Effet de périmètre et divers	(10,2)	10,2	0,0
Charge de l'exercice	(3,8)	(29,9)	(33,7)
Cotisations	4,7	32,3	37,0
<b>Solde comptabilisé au 31 décembre 2007</b>	<b>17,3</b>	<b>(324,8)</b>	<b>(307,5)</b>
Différence de change	(0,1)	(3,9)	(4,0)
Pertes et gains actuariels (1)	1,3	(117,1)	(115,8)
Complément de provision IFRIC 14 (2)		(6,3)	(6,3)
Effet de périmètre et divers	(15,8)	12,2	(3,6)
Charge de l'exercice (3)	(0,3)	(26,0)	(26,3)
Cotisations	0,1	37,1	37,2
<b>Solde comptabilisé au 31 décembre 2008</b>	<b>2,5</b>	<b>(428,8)</b>	<b>(426,3)</b>

(1) Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi

(2) Complément de provision converti au taux de change moyen de la période. Ce montant correspond à 5,3 millions d'euros convertis au taux de change de clôture

(3) Y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment).

### **19.2.4 Composante de la charge de la période**

La charge constatée au titre des retraites et engagements assimilés sur l'exercice se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2008</b>	<b>Exercice 2007</b>	<b>Exercice 2006</b>
Coûts des services rendus de la période	(29,8)	(32,5)	(33,1)
Intérêts sur actualisation	(50,1)	(49,2)	(45,8)
Rendement attendu des actifs de couverture	38,0	39,2	35,6
Profits ou pertes actuariels	0,4	(1,1)	0,0
Coûts des services passés	0,3	0,8	(0,9)
Profits ou pertes sur réduction, cessions, liquidation de régimes	15,0	10,6	(0,4)
Evénements exceptionnels	(0,1)	(1,5)	0,0
<b>Total</b>	<b>(26,3)</b>	<b>(33,7)</b>	<b>(44,6)</b>
Dont comptabilisés en ROC	(14,2)	(23,7)	(34,4)
Dont comptabilisés en résultat financier	(12,1)	(10,0)	(10,2)

### **19.2.5 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés**

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement se résument ainsi :

- maintenir un revenu et une liquidité suffisants afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ;
- atteindre un taux de rendement à long terme au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les allocations de couverture et comportement d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis via une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement et garantit généralement un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone euro et hors zone euro. Dans ce cas, la seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum.

## SUEZ Environnement Company – Comptes consolidés au 31 décembre 2008, 2007 et 2006

La couverture des engagements peut être analysée comme suit :

	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Coûts des services passés non constatés	Plafonnement d'actifs et complément de provision	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(827,3)	483,8	(6,9)	(5,3)	(355,7)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(15,5)	17,7	0,2	0,0	2,4
Plans non fondés	(73,3)	0,0	0,3	0,0	(73,0)
<b>Total 31 décembre 2008</b>	<b>(916,1)</b>	<b>501,5</b>	<b>(6,4)</b>	<b>(5,3)</b>	<b>(426,3)</b>
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(539,9)	331,8	(1,7)	0,0	(209,8)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(274,4)	290,1	0,0	0,0	15,7
Plans non fondés	(103,8)	0,0	(9,6)	0,0	(113,4)
<b>Total 31 décembre 2007</b>	<b>(918,1)</b>	<b>621,9</b>	<b>(11,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>(307,5)</b>
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(636,9)	357,9	(3,3)	0,0	(282,3)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(268,0)	267,4	0,0	0,0	(0,6)
Plans non fondés	(89,6)	0,0	(6,7)	0,0	(96,3)
<b>Total 31 décembre 2006</b>	<b>(994,5)</b>	<b>625,3</b>	<b>(10,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>(379,2)</b>

L'allocation des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	2008	2007	2006
Placements actions	33%	45%	48%
Placements obligations	41%	44%	40%
Immobilier	1%	1%	1%
Autres (y compris monétaires)	25%	10%	11%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 19.2.6 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées pays par pays et société par société, en relation avec des actuaires indépendants. Les taux d'actualisation pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites			Autres engagements			Total des engagements		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Taux d'actualisation des engagements	<b>5,7%</b>	5,6%	4,9%	<b>5,6%</b>	5,9%	5,4%	<b>5,7%</b>	5,6%	5,0%
Taux d'augmentation des salaires	<b>3,6%</b>	3,3%	3,2%	<b>3,9%</b>	3,3%	3,6%	<b>3,7%</b>	3,3%	3,2%
Rendements attendus des actifs de couverture	<b>7,0%</b>	6,5%	6,2%	<b>7,9%</b>	8,3%	7,9%	<b>7,0%</b>	6,6%	6,4%
Durée résiduelle de service	<b>12 ans</b>	12 ans	13 ans	<b>13 ans</b>	14 ans	16 ans	<b>12 ans</b>	12 ans	13 ans

*Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.*

#### 19.2.6.1. Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à l'échéance probable du régime.

Les taux utilisés pour les zones EUR, USD correspondent à des taux 10, 15, 20 ans sur des composites AA dont la source est Bloomberg. Pour le Royaume-Uni, les taux utilisés sont établis à partir de l'indice iBoox 15 ans sur des composites AA.

#### 19.2.6.2. Taux de rendement attendu des actifs

Pour le calcul du taux de rendement attendu des actifs, le portefeuille d'actifs est éclaté en sous-ensembles homogènes, par grandes classes d'actifs et zones géographiques, sur la base de la composition des indices de références et des volumes présents dans chacun des fonds au 31 décembre de l'exercice précédent.

A chaque sous-ensemble est appliquée une prévision de rendement pour l'exercice, fournie publiquement par un tiers; une performance globale en valeur absolue est alors reconstituée et rapportée à la valeur du portefeuille de début d'exercice.

Les taux de rendement attendus sur les actifs ont été déterminés en fonction des conditions de marché et sont les suivants :

Le taux de rendement des obligations correspond au taux de rendement des obligations d'Etat, consistant avec le taux de rendement actuel des obligations indexées sur l'inflation.

Le taux de rendement des actions inclut une prime de risque de 3% par rapport au taux de rendement des obligations.

La prime incluse dans le taux de rendement de l'immobilier correspond à un prorata de la prime de risque attendue sur les actions, soit 1%.

#### 19.2.6.3. Autres hypothèses

Les hypothèses d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) sont de 6.4% pour 2008, 6.3% pour 2009 et 5.9% pour 2010. Ces hypothèses sont utilisées pour l'évaluation des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Concernant les soins médicaux, une variation d'un point des taux de croissance aurait les impacts suivants :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Augmentation d'un point</b>	<b>Diminution d'un point</b>
Effet sur les charges	2,6	(2,2)
Effet sur les autres avantages postérieurs à l'emploi	23,0	(20,0)

#### 19.2.6.4. Ajustements d'expérience

La part des ajustements d'expérience dans les écarts actuariels est présentée ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 décembre 2008</b>		<b>31 décembre 2007</b>	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Dette actuarielle fin de période	(730,9)	(185,2)	(756,1)	(162,0)
Juste valeur des actifs de couverture fin de période	470,5	31,0	583,8	38,1
Surplus/déficit	(260,4)	(154,2)	(172,3)	(123,9)
Ajustements d'expérience sur la dette actuarielle	(0,5)	(1,4)	10,2	8,7
Ajustements d'expérience sur les actifs de couverture	(104,9)	(11,5)	2,8	1,3

### **19.2.7 Répartition géographique des engagements**

En 2008, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférents sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Zone Euro		Royaume-Uni		Etats-Unis		Reste du monde	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Engagements nets	(145,4)	(67,9)	(16,9)	0,0	(73,0)	(66,7)	(22,7)	(33,7)
Taux d'actualisation des engagements	5,2%	5,2%	6,4%	-	6,4%	6,2%	4,2%	4,6%
Taux d'augmentation des salaires	3,6%	3,8%	3,9%	-	3,5%	3,5%	3,6%	3,9%
Rendements attendus des actifs de couverture	5,3%	4,6%	7,2%	-	8,5%	8,5%	7,1%	3,0%
Durée résiduelle de service	13 ans	13 ans	11 ans	-	13 ans	13 ans	12 ans	14 ans

### **19.2.8 Versements attendus en 2009**

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2009 des cotisations de l'ordre de 21,7 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies. Compte tenu de la crise financière, le Groupe s'attend à une légère hausse des cotisations en 2009.

### **19.3 PLANS À COTISATIONS DÉFINIES**

Courant 2008, le groupe Suez Environnement Company a comptabilisé une charge de 84,9 millions d'euros au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les « charges du personnel » au compte de résultat.



**NOTE 20 - CONTRATS DE CONSTRUCTION**

Les agrégats «montants dus par les clients au titre des contrats de construction» et «montants dus aux clients au titre des contrats de construction» sont présentés respectivement sur les lignes du bilan «clients et autres débiteurs» et «fournisseurs et autres créanciers».

<i>En millions d'euros</i>	<b>31-déc-08</b>	<b>31-déc-07</b>	<b>31-déc-06</b>
Montants dus par les clients au titre des contrats de construction	128,4	52,7	16,1
Montants dus aux clients au titre des contrats de construction	173,5	168,7	178,3
<b>Position nette</b>	<b>(45,1)</b>	<b>(116,0)</b>	<b>(162,2)</b>

Pour les contrats en cours à la date de clôture :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31-déc-08</b>	<b>31-déc-07</b>	<b>31-déc-06</b>
Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées	2 951,3	2 597,0	2 390,8
Avances reçues	168,0	57,1	77,9

Les passifs éventuels liés aux contrats de construction sont non significatifs.

**NOTE 21 - CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT**

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles en location-financement est ventilée dans les différentes catégories d'immobilisations corporelles en fonction de leur nature.

Les principaux contrats de location-financement conclus par le Groupe concernent les usines d'incinération de Novergie.

Le rapprochement entre la valeur non actualisée et la valeur actualisée des paiements minimaux se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2008		Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2007		Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2006	
	Valeur non actualisée	Valeur actualisée	Valeur non actualisée	Valeur actualisée	Valeur non actualisée	Valeur actualisée
Au cours de la 1ère année	66,4	63,6	67,2	64,1	63,5	61,2
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	210,6	181,5	209,7	178,7	207,4	182,5
Au-delà de la 5ème année	301,1	190,2	321,9	197,7	354,3	228,7
<b>Total paiements futurs minimaux</b>	<b>578,1</b>	<b>435,3</b>	<b>598,8</b>	<b>440,5</b>	<b>625,2</b>	<b>472,4</b>

**NOTE 22 - CONTRATS DE LOCATION SIMPLE**

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats de location simple sur les exercices 2008, 2007 et 2006 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31-déc-08</b>	<b>31-déc-07</b>	<b>31-déc-06</b>
Loyers minimaux	(261,4)	(263,2)	(308,9)
Loyers conditionnels	(26,6)	(26,7)	(22,4)
Revenus de sous-location	4,2	4,1	3,7
Charges de sous-location	(3,9)	(4,2)	(2,2)
Autres charges locatives	(9,3)	(10,8)	(14,1)
<b>Total</b>	<b>(297,0)</b>	<b>(300,8)</b>	<b>(343,9)</b>

Les paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location, en vertu de contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31-déc-08</b>	<b>31-déc-07</b>	<b>31-déc-06</b>
Au cours de la 1ère année	120,2	110,0	81,7
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	196,1	176,8	165,8
Au-delà de la 5ème année	130,3	116,9	123,0
<b>Total</b>	<b>446,6</b>	<b>403,7</b>	<b>370,5</b>

Au 31 décembre 2008, les futurs paiements minimaux non résiliables à recevoir en vertu de contrats de sous-location s'élèvent à 9,2 millions d'euros.

## **NOTE 23 - CONTRATS DE CONCESSION**

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services – Informations à fournir, – publiée en mai 2001 traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les Notes aux Etats financiers.

L'interprétation IFRIC 12 publiée en novembre 2006 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession répondant à certains critères pour lesquels il est estimé que le concédant contrôle l'infrastructure (se reporter à la Note 1.5.6).

Comme précisé dans SIC 29 un accord de concession de services implique généralement le transfert par le concédant au concessionnaire, pour toute la durée de la concession :

- (a) du droit d'offrir des services permettant au public d'avoir accès à des prestations économiques et sociales majeures, et
- (b) dans certains cas, du droit d'utiliser des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et/ou des actifs financiers spécifiés,

en échange de l'engagement pris par le concessionnaire :

- (c) d'offrir les services conformément à certains termes et conditions pendant la durée de la concession, et
- (d) s'il y a lieu, de restituer, en fin de concession, les droits reçus au début de la concession et/ou acquis pendant la durée de la concession.

La caractéristique commune à tous les accords de concession de services est le fait que le concessionnaire à la fois reçoit un droit et contracte une obligation d'offrir des services publics.

Le Groupe gère un grand nombre de contrats de concession au sens de SIC 29 dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement, des traitements de déchets.

Ces contrats de concession comprennent des dispositions sur les droits et obligations concernant les infrastructures et les droits et obligations afférant au service public en particulier l'obligation de permettre l'accès au service public aux usagers, obligation qui dans certains contrats peut faire l'objet d'un calendrier. La durée des contrats de concession varie entre 12 et 50 ans en fonction principalement de l'importance des investissements à la charge du concessionnaire.

En contrepartie de ces obligations, le Groupe dispose du droit de facturer le service rendu soit à la collectivité concédante (activités d'incinération et BOT d'assainissement essentiellement) soit aux usagers. Ce droit se matérialise, soit par un actif incorporel, soit par une créance, soit par un actif corporel selon le modèle comptable applicable (se reporter à la Note 1.5.6).

Le modèle corporel est utilisé quand le concédant ne contrôle pas l'infrastructure comme par exemple, les contrats de concession de distribution d'eau aux Etats-Unis qui ne prévoient pas l'obligation de retour au concédant des infrastructures qui restent en fin de contrat la propriété du groupe Suez Environnement Company).

Il existe également une obligation générale de remise en bon état en fin de contrat des infrastructures du domaine concédé. Cette obligation se traduit le cas échéant (se reporter à la Note 1.5.6) par la constitution d'un passif de renouvellement (se reporter à la Note 14.2.3).

Le tarif auquel le service est facturé est généralement fixé et indexé pour toute la durée du contrat. Des clauses de révisions périodiques (généralement quinquennales) sont néanmoins prévues en cas de modification des conditions économiques initialement prévues au moment de la signature des contrats.

**NOTE 24 - FLUX DE TRESORERIE**

**24.1 RAPPROCHEMENT AVEC LA CHARGE D'IMPOT AU COMPTE DE RESULTAT**

*En millions d'euros :*

	<b>Flux d'impôt (Impôt)</b>		
	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
<b>Impact au compte de résultat</b>	<b>(92,7)</b>	<b>(273,5)</b>	<b>(276,1)</b>
Eléments non cash:			
- provisions pour impôt	13,8	9,0	2,3
- impôt différé	(50,9)	(9,0)	14,1
- variation des dettes fiscales	(74,5) <i>(a)</i>	(102,3) <i>(b)</i>	(13,1)
- autres	(0,5)	24,6	11,9
<b>Impact au tableau des flux</b>	<b>(204,8)</b>	<b>(351,2)</b>	<b>(260,9)</b>

(a) il s'agit principalement du montant des acomptes d'IS payés par les filiales dans le cadre de l'ancien groupe d'intégration fiscale Suez et qui ont été remboursés à Suez Environnement Company en février 2009.

(b) comprend principalement les crédits d'impôt constatés par Agbar suite à la cession d'Applus.

**24.2 RAPPROCHEMENT AVEC LE RESULTAT FINANCIER AU COMPTE DE RESULTAT**

*En millions d'euros :*

	<b>Flux financiers (résultat financier)</b>		
	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
<b>Impact au compte de résultat</b>	<b>(329,8)</b>	<b>(262,7)</b>	<b>(164,0)</b>
Variation du coût amorti	-	2,9	-
Effet change et évolution de MtM	16,8	6,7	(1,4)
Désactualisation des provisions LT	43,0	43,3	35,1
Autres	(4,2)	(2,4)	(3,2)
<b>Impact au tableau des flux</b>	<b>(274,2)</b>	<b>(212,2)</b>	<b>(133,5)</b>

## **NOTE 25 - PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS**

Les dispositifs du groupe GDF SUEZ s'appliquent aux salariés du groupe SUEZ Environnement Company.

	Note	<b>(Charge) de la période</b>		
		<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
Plans de stock-options	25.1	(14,8)	(12,7)	(11,6)
Augmentation de capital réservée aux salariés	25.2	-	(13,2)	-
Share Appreciation Rights (*)	25.2	(2,0)	(4,9)	(6,2)
Plans d'attribution d'actions gratuites/de performance	25.3	(32,9)	(14,1)	(2,7)
Prime exceptionnelle	25.4	(3,2)	(3,4)	-
		<b>(52,9)</b>	<b>(48,3)</b>	<b>(20,5)</b>

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivants :

(\*) Share appreciation rights émis dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés, dans certains pays, hors warrants.

### **25.1 PLANS DE STOCK OPTIONS**

#### **25.1.1 Politique d'attribution**

Le plan d'options d'achat ou de souscription d'actions de GDF SUEZ a pour objectif principal d'associer les cadres dirigeants et supérieurs, ainsi que des cadres à haut potentiel, au développement futur de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire.

L'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions est aussi un facteur de fidélisation prenant en compte, outre la contribution aux orientations stratégiques, l'adhésion aux valeurs du groupe GDF SUEZ. Les conditions d'attribution d'options, ainsi que la liste des bénéficiaires, sont arrêtées par le Conseil d'Administration de GDF SUEZ conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale.

En 2007, la Direction Générale a ré-affirmé sa volonté de maintenir le périmètre élargi des bénéficiaires, de manière à conserver la cohérence de la politique de SUEZ en la matière. La décision, initialement prise en 2000, de ne plus pratiquer de décote lors de la détermination du prix de l'option a été reconduite en 2008.

Le Conseil d'Administration de SUEZ a décidé depuis 2005 de réduire le nombre d'options allouées pour les remplacer partiellement par une attribution gratuite d'actions SUEZ qui concerne une population plus large que les bénéficiaires de stock options.

En 2008, les attributions réalisées ont confirmé ces principes.

Dans le cadre de la procédure de désenregistrement aux Etats-Unis, l'attribution de stock-options aux salariés des sociétés américaines du Groupe a été remplacée en 2007 par un dispositif de Share Appreciation Rights, qui donne droit au versement en espèces d'un montant égal au gain d'une levée d'options avec vente immédiate.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de SUEZ a décidé que la levée d'une partie des options sera soumise à conditions pour les cadres dirigeants (dispositif conditionnel) et pour les membres du Comité Exécutif du Groupe (dispositif renforcé).

Conformément au règlement initial des plans et à la décision du Conseil d'Administration de SUEZ du 18 octobre 2006, les objectifs figurant dans les conditions de performance liées aux plans de stock options et décrites ci-dessous ont été minorées en appliquant un coefficient de 0,80 du fait de la fusion de SUEZ avec Gaz de France.

### **Dispositif conditionnel**

Plan 2003 :

Pour les options de souscription consenties aux cadres dirigeants du Groupe et aux membres du Comité Exécutif du Groupe, les conditions de performance ont été satisfaites au 17 novembre 2007 et la levée de ces options est donc possible.

Plans 2004 et suivants :

Pour la moitié des options de souscription consenties aux cadres dirigeants du Groupe et pour la moitié des options de souscription attribuées aux membres du Comité Exécutif du Groupe (mais pour ces derniers, après déduction de l'ordre de 10% des options soumises à un dispositif renforcé), la levée des options est soumise à une condition de performance.

Les conditions sont décrites ci-dessous :

Plan 2004: l'exercice de ces options sera possible si le cours de l'action SUEZ, durant la période allant du 17 novembre 2008 au 16 novembre 2012, est supérieur ou égal au niveau atteint par l'évolution de l'indice Eurostoxx Utilities constatée sur la période du 17 novembre 2004 au 17 novembre 2008 et appliquée au prix de levée de l'option (18,14 euros).

Plan 2005 :L'exercice de ces options sera possible si le cours de l'action SUEZ, durant la période allant du 8 décembre 2009 au 7 décembre 2013, est supérieur ou égal au niveau atteint par l'évolution de l'indice Eurostoxx Utilities constatée sur la période du 8 décembre 2005 au 8 décembre 2009 et appliquée au prix de levée de l'option (24,20 euros).

Plan 2006/ 2007 : l'exercice de ces options sera possible si l'évolution du cours de l'action SUEZ, durant la période allant du 17 janvier 2011 au 16 janvier 2015 inclus, est égale ou supérieure à celle de l'indice EUROSTOXX Utilities sur la période du 16 janvier 2007 au 16 janvier 2011 et appliquée au prix de levée de l'option (38,89 euros).

Plan de novembre 2007 :l'exercice de ces options sera possible si l'évolution du cours de l'action SUEZ, durant la période allant du 13 novembre 2011 au 13 novembre 2015 inclus, est supérieure ou égale à celle de l'indice EUROSTOXX Utilities sur la période du 13 novembre 2007 au 13 novembre 2011 et appliquée au prix de levée de l'option (44,37 euros).

Plan 2008 : l'exercice de ces options sera possible si le cours de l'action GDF SUEZ, durant la période allant du 9 novembre 2012 au 11 novembre 2016, atteint au moins une fois un cours cible égal au prix de levée de l'option (32,74 euros) revalorisé de la performance de l'indice EUROSTOXX Utilities sur la période du 11 novembre 2008 au 9 novembre 2012.

### **Dispositif renforcé**

Pour les seuls membres du Comité Exécutif du Groupe, environ 10% des options de souscription qui leur sont attribuées sont soumises à une condition de performance renforcée tandis que le solde se répartit à parts égales entre des options sans condition de performance et des options soumises au «

dispositif conditionnel ». Si la condition décrite ci-dessous est remplie, les options correspondantes pourront être levées. Elles seront définitivement perdues dans le cas contraire.

Plan 2004 : Les conditions de performance prévues ont été satisfaites le 17 novembre 2008, la levée des options est donc possible.

Plan 2005 : L'exercice de ces 10% des options sera possible si le 8 décembre 2009 le cours de l'action SUEZ, mesuré par la moyenne arithmétique des cours constatés durant les 20 séances de Bourse précédant cette date, est supérieur ou égal à l'évolution de l'indice Eurostoxx Utilities sur la période du 8 décembre 2005 au 8 décembre 2009, majorée de 1% par an et appliquée au prix de levée de l'option.

Plan 2006/2007 : L'exercice de ces 10% des options sera possible si le 17 janvier 2011 le cours de l'action SUEZ mesuré par la moyenne arithmétique des cours constatés durant les 20 séances de Bourse précédant cette date est égal ou supérieur à l'évolution de l'indice EUROSTOXX Utilities sur la période du 16 janvier 2007 au 16 janvier 2011, majorée de 4%..

Plan de novembre 2007 : L'exercice de ces 10% des options sera possible si le 14 novembre 2011 le cours de l'action SUEZ mesuré par la moyenne arithmétique des cours constatés durant les 20 séances de Bourse précédant cette date est égal ou supérieur à l'évolution de l'indice EUROSTOXX Utilities sur la période du 13 novembre 2007 au 13 novembre 2011, majorée de 4%.

Plan 2008 : L'exercice de ces 10% des options sera possible si le 12 novembre 2012 le cours de l'action GDF SUEZ mesuré par la moyenne arithmétique des cours constatés durant les 20 séances de Bourse précédant cette date est égal ou supérieur à l'évolution de l'indice EUROSTOXX Utilities sur la période du 11 novembre 2008 au 9 novembre 2012, majorée de 4%.

### **25.1.2 Nombre de stock options attribuées**

En application du prospectus de fusion et des dispositions du Code de Commerce, les engagements de Suez envers ses optionnaires en cours d'acquisition ont été intégralement repris. Les droits individuels des bénéficiaires ont été ajustés pour tenir compte de la distribution aux actionnaires de SUEZ de 65% du capital de SUEZ Environnement Company ainsi que de la parité de fusion. Ces ajustements sont effectués, comme prévu dans le prospectus de fusion, sur la base de quatre éléments :

- la valeur de l'action SUEZ avant la distribution, mesurée par la moyenne pondérée des cotations sur la bourse de Paris pendant les 3 jours qui précédaient la distribution, soit 44,6194€
- la valeur de l'action de SUEZ Environnement Company, mesurée par la moyenne pondérée des cotations sur la bourse de Paris pendant les 15 jours suivant son introduction en bourse, soit 18,0449€
- le taux de distribution d'actions SUEZ Environnement Company (1 action pour 4 actions SUEZ)
- la parité de fusion (21 actions GDF SUEZ pour 22 actions SUEZ).

Ces modifications ont pris cours le 22 août, après 15 jours de cotation de Suez Environnement Company.



## SUEZ Environnement Company – Comptes consolidés au 31 décembre 2008, 2007 et 2006

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice ajusté	Solde à lever au 22/08/2008 après ajustement	Octroyées	Exercées** et annulées	Solde à lever au 31/12/2008	Date d'expiration	Durée de vie restante
19/11/2003*	04/05/2001	19/11/2007	12,39	997 985	0	(109 461)	888 524	18/11/2011	2,9
17/11/2004*	27/04/2004	17/11/2008	16,84	2 992 475	0	(435 819)	2 556 656	16/11/2012	3,9
09/12/2005	27/04/2004	09/12/2009	22,79	1 986 158	0	(1 658)	1 984 500	09/12/2013	4,9
17/01/2007	27/04/2004	16/01/2011	36,62	1 677 291	0	(956)	1 676 335	16/01/2015	6,0
14/11/2007	04/05/2007	13/11/2011	41,78	1 325 249	0	0	1 325 249	13/11/2015	6,9
12/11/2008	16/07/2008	12/11/2012	32,74	0	1 081 720	0	1 081 720	11/11/2016	7,9
<b>Total</b>				<b>8 979 158</b>	<b>1 081 720</b>	<b>(547 894)</b>	<b>9 512 984</b>		

\* plans exerçables

\*\* Dans des circonstances spécifiques telles que le départ à la retraite ou le décès, la levée d'options est autorisée de façon anticipée.

Le cours moyen de l'action SUEZ au premier semestre 2008 s'est élevé à 43,79 euros. La moyenne du cours de bourse de l'action GDF SUEZ, à compter de la date de fusion et jusqu'au 31 décembre 2008, s'élève pour sa part à 34,75 euros.

### 25.1.3 Juste valeur des plans de stock options en vigueur

La valorisation des plans de stock options est basée sur un modèle binomial. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

	Plan 2008	Plan 11/2007	Plan 01/2007	Plan 2005	Plan 2004
Volatilité (a)	35,16%	33,71%	32,87%	31,25%	29,66%
Taux sans risque (b)	3,63%	4,03%	4,00%	3,25%	3,70%
<i>En euros :</i>					
Dividende (c)	1,39	1,34	1,2	0,8	0,8
Juste valeur de l'option à l'attribution	9,33	15,04	12,28	7,24	4,35

(a) La volatilité calculée correspond à la moyenne glissante des volatilités sur la durée d'existence du plan

Taux d'intérêt sans risque sur la durée du plan

Dernier dividende versé/proposé

### **25.1.4 Impacts comptables**

La charge enregistrée au cours de la période sur les plans est la suivante, compte tenu d'une hypothèse de turnover de 5% :

<i>En millions d'euros</i>	<b>(Charge) de la période</b>		
	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
<b>Date d'attribution</b>			
20/11/2002			(3,5)
19/11/2003		(1,7)	(1,9)
17/11/2004	(2,6)	(3,0)	(3,0)
09/12/2005	(3,2)	(3,2)	(3,2)
17/01/2007	(4,5)	(4,3)	
14/11/2007	(4,2)	(0,5)	
12/11/2008	(0,3)		
	<b>(14,8)</b>	<b>(12,7)</b>	<b>(11,6)</b>

Seuls les plans attribués après le 7 novembre 2002 et non encore acquis au 1er janvier 2005 ont fait l'objet de l'enregistrement d'une charge comme le permet IFRS 2.

### **25.1.5 Plans de Share Appreciations Rights**

L'attribution de SAR's aux salariés américains réalisée en novembre 2007 et novembre 2008 (en remplacement des stock-options) a un impact non significatif dans les comptes du Groupe.

## **25.2 AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES**

### **25.2.1 Description des formules proposées**

Les salariés peuvent souscrire à des augmentations de capital qui leurs sont réservées au sein des plans d'épargne entreprise du Groupe. Ces souscriptions se font au moyen des formules suivantes :

Spring Classique : cette formule permet aux salariés de souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE, des actions SUEZ à un prix décoté par rapport au cours de bourse ;

Spring Multiple : cette formule permet aux salariés de souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE, un nombre d'actions SUEZ leur permettant en outre de participer, à l'échéance de la durée de blocage de leurs avoirs, à la performance positive des actions SUEZ (effet de levier).

Stock Appreciation Rights (SAR) : ce programme à effet levier permet par l'acquisition d'un titre de bénéficier d'un multiplicateur de performance sur ce titre qui sera versé au salarié, en trésorerie, à expiration d'une période de 5 ans après sa mise en place. La dette qui en résulte à l'égard des salariés est couverte par des warrants.

### **25.2.2 Impacts comptables**

Il n'y a pas eu d'augmentations de capital réservée aux salariés en 2008.

L'impact comptable des SAR, s'agissant d'instruments réglés en trésorerie, consiste à enregistrer sur la durée d'acquisition des droits une dette envers le salarié par contrepartie du résultat. Au 31 décembre 2008, la juste valeur de la dette relative aux attributions 2004, 2005 et 2007 s'élève à 10,5 millions d'euros. La juste valeur de la dette est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes.

L'impact dans le résultat du SAR est une charge de 2,0 millions d'euros (hors warrants).

### **25.3 ACTIONS GRATUITES**

#### **25.3.1 Politique d'attribution avant la fusion entre Gaz de France et SUEZ**

Le Conseil d'Administration de SUEZ, lors de sa séance du 9 décembre 2005, a décidé de mettre en place un système d'attribution gratuite d'actions SUEZ en se donnant deux objectifs :

- compléter, pour les bénéficiaires actuels de stock-options, le dispositif au moyen d'une substitution partielle de stock-options par des actions gratuites (le taux de substitution est différent selon le niveau de responsabilité des bénéficiaires);
- attribuer des actions gratuites à une frange de salariés non concernés par les plans de stock-options dans un but de reconnaissance non récurrente et afin de stimuler leur implication dans l'entreprise et le groupe SUEZ.

Il en a résulté l'attribution, en date du 13 février 2006, de 236 900 actions gratuites pour le groupe SUEZ Environnement Company. Poursuivant les mêmes objectifs, les Conseils d'Administration des 18 octobre 2006 et 14 novembre 2007 ont octroyé respectivement 334 156 et 396 042 actions gratuites pour le groupe SUEZ Environnement Company, avec une période d'acquisition des droits de deux ans à compter du 12 février 2007 et 14 novembre 2007.

L'attribution de ces actions gratuites est liée à plusieurs conditions :

- condition de présence (à l'exception des cas de retraite, décès, invalidité) ;
- condition de performance établie sur le taux de rendement des capitaux employés du groupe SUEZ (ROCE);
- durée de la période obligatoire de conservation des actions : deux ans à compter de la date d'acquisition définitive.

Outre les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place dans le cadre des objectifs du Conseil d'Administration de SUEZ décrits ci-avant, le Groupe a également procédé à trois autres attributions d'actions gratuites :

- Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés, une attribution d'actions gratuites a été réalisée au bénéfice des souscripteurs de certains pays (hors France), à raison 2 actions gratuites par tranche de 40 euros de souscription, dans la limite de 200 euros (10 actions gratuites) par bénéficiaire. Au total ce sont 46 056 actions gratuites qui ont été attribuées aux salariés du groupe SUEZ Environnement Company. La période d'acquisition des droits est de 5 ans.
- Dans le cadre d'un accord d'intéressement financier de portée mondiale d'une durée de trois ans, mis en place au profit de tous les salariés afin de les associer aux performances du groupe SUEZ, il a été attribué pour l'année 2007 14 actions gratuites à chaque salarié, soit 838 684 pour le groupe Suez Environnement Company. Pour l'année 2008, il a été attribué 15 actions gratuites à chaque salarié, soit 928 725 pour le groupe Suez Environnement Company. La période d'acquisition des droits est variable selon les pays concernés. L'attribution de ces actions gratuites est liée à plusieurs conditions :
  - Une condition de performance liée à l'EBITDA du Groupe
  - Une condition de présence (variable selon les pays concernés)
  - Une période obligatoire de conservation des actions, à compter de la date d'acquisition définitive (variable selon les pays concernés).

### **25.3.2 Politique d'attribution après la fusion entre Gaz de France et SUEZ**

En application du prospectus de fusion et des dispositions du Code de Commerce, les engagements de SUEZ envers ses bénéficiaires d'actions gratuites en cours d'acquisition ont été intégralement repris. Comme pour les stock-options, les droits individuels des bénéficiaires ont été ajustés pour tenir compte de la distribution aux actionnaires de SUEZ de 65% du capital de SUEZ Environnement Company ainsi que de la parité de fusion (voir 25.1.2.1.).

Le Conseil d'Administration de GDF SUEZ du 12 novembre 2008 a octroyé 357 034 actions gratuites pour le groupe Suez Environnement Company, avec une période d'acquisition des droits de deux à quatre ans, selon les pays.

L'attribution de ces actions gratuites est liée à plusieurs conditions :

- condition de présence (à l'exception des cas de retraite, décès, invalidité) ;
- condition de performance établie sur l'EBITDA du Groupe
- durée de la période obligatoire de conservation des actions

### **25.3.3 Historique des plans en vigueur**

<b>Date d'attribution</b>	<b>Nombre d'actions attribuées</b>	<b>Juste valeur unitaire</b>
Plan Suez - Février 2007	334 156	36,0
Plan Suez - Juillet 2007	838 684	37,8*
Plan Suez - Août 2007	46 056	32,1
Plan Suez - Novembre 2007	396 042	42,4
Plan Suez - Juin 2008	928 725	39,0*
Plan Suez - Juin 2008	24 740	37,8
Plan GDF SUEZ - Novembre 2008	357 034	28,5*
<b>Balance au 31 décembre 2008</b>	<b>2 925 437</b>	

\* valeur moyenne pondérée

### **25.3.4 Méthode de valorisation**

En application d'IFRS 2, le Groupe a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant la période en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres ainsi attribués.

L'évaluation est effectuée à la date d'octroi, qui correspond à la date du conseil d'administration approuvant le plan. La juste valeur d'une action attribuée correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, ajusté d'une part pour la perte de dividende attendu pendant la période d'acquisition de deux ans et d'autre part de la période d'incessibilité attachée aux titres. Le coût attaché à cette incessibilité n'est pas significatif. Compte tenu de la date d'attribution du plan (mi-novembre), l'analyse de sensibilité donne des résultats non matériels.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, linéairement entre la date d'octroi et la date à laquelle les conditions d'attributions sont levées avec une contrepartie directe en capitaux propres. Elle sera ajustée en fonction des éventuelles révisions relatives aux hypothèses afférentes aux taux de départs effectifs intervenus au cours de la période et au respect des conditions de performance. Elle sera définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période.

### **25.3.5 Impact sur le résultat de l'exercice**

<i>En millions d'euros</i>	<b>(Charge) de la période</b>		
	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
<b>Date d'attribution</b>			
Plan Suez - Février 2006	(0,6)	(3,0)	(2,7)
Plan Suez - Février 2007	(5,5)	(4,8)	0,0
Plan Suez - Juillet 2007	(11,6)	(5,3)	0,0
Plan Suez - Août 2007	(0,3)	(0,1)	0,0
Plan Suez - Novembre 2007	(6,8)	(0,9)	0,0
Plan Suez - Juin 2008	(7,5)	0,0	0,0
Plan Suez - Juin 2008	(0,1)	0,0	0,0
Plan GDF SUEZ - Novembre 2008	(0,5)	0,0	0,0
	<b>(32,9)</b>	<b>(14,1)</b>	<b>(2,7)</b>

### **25.4 PRIME EXCEPTIONNELLE SUEZ**

Le groupe SUEZ a mis en place, en novembre 2006, un plan à caractère exceptionnel et temporaire, pour récompenser la fidélité des salariés et les faire participer aux succès du Groupe. Au titre de ce plan, il est prévu le versement d'une prime exceptionnelle égale à la contre-valeur de 4 actions SUEZ en 2010, ainsi qu'au montant des dividendes bruts des exercices 2005 à 2009 (y compris dividendes exceptionnels éventuels). Depuis la fusion, le calcul se fait sur la base d'un panier composé d'une action GDF Suez et d'une action Suez Environnement Company.

Environ 71 200 salariés du groupe SUEZ Environnement Company sont éligibles à cette prime au 31 décembre 2008.

S'agissant d'un instrument réglé en trésorerie, l'impact comptable de cette prime consiste à enregistrer sur la durée d'acquisition des droits une dette envers le salarié par contrepartie du résultat. La juste valeur de la dette totale est estimée sur la base du cours de l'action SUEZ. Au 31 décembre 2007, la charge relative à cette prime s'élève à 3,2 millions d'euros. La juste valeur de la dette au terme du plan est estimée à 11,6 millions d'euros.

## **NOTE 26 - TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES**

L'objet de la présente note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses actionnaires (ou représentants) d'une part et d'autre part entre le Groupe et les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle exclusif (co-entreprises ou associées).

Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous.

### **26.1 TRANSACTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ MÈRE ET LES SOCIÉTÉS LIÉES À LA MAISON MÈRE**

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
<b>Transactions avec la société mère GDF-SUEZ :</b>			
Achats/Ventes de biens et services	(30,7)	(30,6)	(29,7)
Produits financiers	1,4	1,5	1,2
Dettes non financières	13,3	16,7	15,4
Dettes financières	0,0	173,9	131,8
Créances non financière	1,2		0,9
Créances au coût amorti (a)	36,6		
<b>Transactions avec les sociétés liées à la société mère GDF-SUEZ :</b>			
Achats/Ventes de biens et services	(5,4)	(9,3)	(24,6)
Produits financiers	14,8	29,4	26,6
Charges financières	(128,4)	(83,7)	(86,6)
Créances non financières	36,1	3,7	3,5
Créances financières	43,5	41,9	1,2
Dettes non financières	2,2	2,0	10,5
Dettes financières	2 995,3	1 946,4	1 698,3
Trésorerie active	319,2	461,2	1 177,7

(a) Se reporter à la Note 2.1

Les soldes ouverts ont principalement trait à des dettes de Suez Environnement, Lyonnaise des eaux France, Sita Flandres et Sita Wallonie envers Suez Finance SA et Energy Europe Invest.

### **26.2 TRANSACTIONS RÉALISÉES AVEC DES CO-ENTREPRISES ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES**

Les transactions avec les co-entreprises et les sociétés associées sont essentiellement constituées d'échanges de prestations techniques avec Hungariavitz, SFWD et Swire pour 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2006, les transactions s'élevaient à 9,7 millions d'euros avec Agbar, SFWD, Swire.

Par ailleurs, en 2007, en vue de financer l'acquisition de titres Agbar par Hisusa à Torreal, les actionnaires d'Hisusa lui ont accordé un prêt. La part SUEZ Environnement Company s'élevait à 104 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ce prêt a été remboursé à fin 2008.

**NOTE 27 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Les principaux dirigeants du Groupe sont les 6 membres du Comité de Direction en 2008 et 5 membres auparavant (se reporter au chapitre 4.1 du document de référence de Suez Environnement Company au 31 décembre 2008).

Leur rémunération se décompose de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2008</b>	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
Avantages à court terme	3,0	2,9	2,4
Avantages postérieurs à l'emploi	0,9	0,8	0,8
Paiements sur base d'actions	2,0	1,4	0,8
<b>Total</b>	<b>5,9</b>	<b>5,1</b>	<b>4,0</b>

**NOTE 28 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS**

Après analyse, le Groupe n'a pas identifié de passifs éventuels significatifs, la probabilité de sortie de ressources dans le cadre de ses engagements étant faible.



## **NOTE 29 - LITIGES**

### **29.1 CONCURRENCE ET CONCENTRATIONS**

En France, par une décision en date du 11 juillet 2002, le Conseil de la concurrence a considéré que l'existence de sociétés de distribution d'eau paritaires entre la Compagnie Générale des Eaux (filiale de Veolia Environnement) et la Lyonnaise des Eaux France (filiale de SUEZ Environnement) entraînait une situation de position dominante collective. Le Conseil de la concurrence n'a pas assorti sa décision de sanctions à l'encontre des deux sociétés mais a demandé au ministre de l'économie d'enjoindre aux deux sociétés de modifier ou de résilier les accords les ayant conduits à associer leurs moyens dans le cadre de leurs filiales communes afin de faire cesser l'entrave à la concurrence.

Dans le cadre de l'instruction diligentée par le ministre de l'économie, il a été demandé aux deux sociétés de procéder à un décroisement capitalistique de leurs filiales communes.

A la date du présent document, Lyonnaise des Eaux France et la Compagnie Générale des Eaux ont décidé de se conformer à la décision du ministre et ont initié une démarche en ce sens, laquelle sera soumise aux conditions d'information et d'autorisation préalables.

### **29.2 LITIGES ET ARBITRAGES**

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2008 s'élève à 125 millions d'euros.

### **29.3 LITIGES ARGENTINS**

En Argentine, les tarifs applicables aux contrats de concession sont bloqués depuis la promulgation de la loi d'urgence publique et de réforme du régime des changes (Loi d'urgence) en janvier 2002. Ainsi, en 2003, conformément aux traités bilatéraux franco-argentins de protection des investissements, SUEZ - désormais GDF SUEZ - et certains autres actionnaires de sociétés détentrices (Aguas Argentinas à Buenos Aires, Aguas Provinciales de Santa Fe à Rosario et Aguas Cordobesas à Cordoba) ont lancé des procédures d'arbitrage relatives à cette matière devant le Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements (CIRDI). Ces procédures visent à obtenir des indemnités pour compenser la perte de valeur des investissements consentis depuis le début de la concession, suite aux mesures adoptées par l'Argentine après l'adoption de la loi d'urgence susmentionnée.

Des négociations avec les autorités responsables de l'octroi des concessions ont immédiatement été engagées, dans chaque cas.

En ce qui concerne Aguas Cordobesas, un accord prévoyant un nouveau régime tarifaire a été conclu avec la Province de Cordoba le 13 octobre 2006 et approuvé par l'Assemblée Provinciale le 11 novembre 2006. Parallèlement à cet accord avec la Province, SUEZ et Agbar ont vendu le contrôle de la société à Roggio S.A., groupe privé argentin actif dans les services d'utilité publique, pour ne conserver ainsi qu'une participation de 10% (5% SUEZ, 5% Agbar). Cette participation de 5% conservée par SUEZ, à l'issue de la transaction Roggio a été transférée à Suez Environnement préalablement à la fusion de SUEZ avec Gaz de France et ce, dans le cadre de la mise en bourse de Suez Environnement. Par ailleurs et selon les termes de l'accord conclu avec la Province et le contrat

de vente signé avec Roggio S.A., Aguas Cordobesas ainsi que ses actionnaires étrangers (parmi lesquels SUEZ) se sont retirés de la procédure d'arbitrage devant le CIRDI le 22 décembre 2006.

Quant à Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe, les négociations entre le concessionnaire et les autorités responsables de l'octroi des concessions se sont poursuivies en 2005, et arrêtées en 2006 sans déboucher sur l'application de hausses de tarif ou la rédaction de nouvelles directives visant à restaurer un équilibre durable sur le plan financier et économique pour ces deux contrats. Vu ce contexte et le déclin consécutif des résultats financiers et opérationnels des sociétés, Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe se sont vues contraintes d'entamer des procédures de résiliation de leur contrat de concession.

La liquidation volontaire d'Aguas Provinciales de Santa Fe a été annoncée le 13 janvier 2006, lors de l'assemblée générale annuelle de la société. Le 31 janvier 2006, les autorités ont édicté un décret administratif mettant fin au contrat de concession existant et reconnaissant dûment le transfert des services au concédant, avec prise d'effet à compter du 8 février 2006. Le 20 avril 2006, Aguas Provinciales de Santa Fe a remis en cause la validité de ce décret administratif.

Les autorités responsables de l'octroi des concessions ont rejeté la demande de résiliation d'Aguas Argentinas. Les négociations en vue de vendre les participations des actionnaires européens dans Aguas Argentinas, se sont soldées par un échec. Le 21 mars 2006, le gouvernement argentin a procédé, par décret, à la résiliation du contrat de concession d'Aguas Argentinas, en alléguant des manquements de la part du concessionnaire, et a transféré l'ensemble de ses actifs vers AYSA, société nouvellement constituée détenue à 100% par l'Etat Argentin. La décision des autorités argentes a notamment abouti à la cessation des paiements de la société, qui a demandé le 28 avril 2006 à bénéficier du « Concurso Preventivo » (comparable à la procédure française de redressement judiciaire) Dans le cadre de cette procédure de redressement judiciaire, une proposition concordataire opérant novation du passif admissible de la société Aguas Argentinas a reçu l'approbation des créanciers et a été homologuée par le juge de la faillite le 11 avril 2008.

Les procédures d'arbitrage du CIRDI relatives à la protection de l'investissement des actionnaires étrangers dans ces deux contrats, sont actuellement en cours. Le CIRDI a reconnu sa compétence pour statuer dans les deux affaires. La décision sur la compétence dans l'affaire Aguas Provinciales de Santa Fe a été prononcée le 16 mai 2006 et celle correspondant à l'affaire Aguas Argentinas le 3 août 2006. Les audiences sur le fond ont eu lieu du 28 avril 2007 au 2 mai 2007 s'agissant d'Aguas Provinciales de Santa Fe et du 29 octobre 2007 au 8 novembre 2007 pour ce qui concerne Aguas Argentinas.

En revanche Banco de Galicia, actionnaire minoritaire argentin d'Aguas Argentinas et écarté, en raison de sa nationalité argentine, de la procédure CIRDI réservée aux investisseurs étrangers, a introduit, devant les Tribunaux argentins, une action en abus de majorité contre SUEZ et les autres actionnaires étrangers des sociétés concessionnaires, leur réclamant l'indemnisation du préjudice résultant, pour Banco de Galicia, du retrait de la société AASA de la procédure CIRDI – à l'origine également partie à l'arbitrage. Cette action a été retirée par Banco de Galicia à la suite du rachat, par GDF SUEZ, de la participation détenue par Banco de Galicia dans chacune des sociétés Argentines (soit 8,26% de la société AASA et 12,5% de la société APSF).

Enfin, une plainte a été déposée devant la Cour du district fédéral de New York fin septembre 2006 par une entité appelée « Aguas Lenders Recovery Group » afin d'obtenir le paiement, par SUEZ, Agbar et AYSA (la société d'Etat qui a succédé à Aguas Argentinas) du montant de 130 millions de dollars américains correspondant à une dette non garantie d'Aguas Argentinas envers les prêteurs chirographaires. Cette plainte a été retirée par la partie demanderesse.

Pour mémoire, et comme décrit dans le Prospectus d'introduction en bourse de Suez Environnement (Section 5.1.6.2 a), Suez et Suez Environnement ont - préalablement à la fusion de Suez avec Gaz de France et à la mise en bourse de Suez Environnement Company – conclu un accord portant transfert

économique au profit de Suez Environnement des droits et obligations liés aux participations détenues par Suez dans Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe.

#### **29.4 NOVERGIE**

Novergie Centre Est, filiale à 100 % de SUEZ Environnement exploitait une usine d'incinération de déchets ménagers à Gilly-sur-Isère à coté d'Albertville (Savoie), construite en 1984 et appartenant à la société d'économie mixte SIMIGEDA (syndicat intercommunal mixte de gestion des déchets du secteur d'Albertville). En 2001, des taux élevés de dioxine ont été relevés à proximité de l'usine d'incinération et le Préfet de Savoie a ordonné la fermeture de l'usine en octobre 2001.

Des plaintes avec constitution de partie civile furent déposées en mars 2002 contre notamment le président de SIMIGEDA, le Préfet du département de la Savoie et Novergie Centre Est pour empoisonnement, mise en danger de la vie d'autrui, et coups et blessures non intentionnels, au titre d'une pollution à la dioxine causée par l'usine d'incinération.

Novergie Centre Est a été mise en examen le 22 décembre 2005 pour les chefs de mise en danger de la vie d'autrui et de violation de la réglementation administrative.

Dans le cadre de la procédure, les expertises judiciaires demandées ont établi qu'il n'y avait pas d'augmentation du nombre de cancers parmi les populations riveraines.

Le 26 octobre 2007, le juge d'instruction en charge du dossier a prononcé un non-lieu à l'encontre des personnes physiques mises en examen pour mise en danger d'autrui. En revanche, le juge a ordonné le renvoi de SIMIGEDA et Novergie Centre Est devant le tribunal correctionnel d'Albertville pour avoir fait fonctionner l'incinérateur « sans autorisation préalable, en raison de la caducité de l'autorisation initiale par suite des changements significatifs des conditions d'exploitation ».

#### **29.5 UNITED WATER (NEW YORK)**

En mars 2008, certains riverains de la rivière Hackensack dans le comté de Rockland (Etat de New York) ont déposé auprès de la cour suprême de l'Etat de New York, une réclamation d'un montant total de 66 millions (ultérieurement porté à 130) de dollars américains à l'encontre de United Water (New York) à la suite d'inondations consécutives à des pluies torrentielles.

Ces riverains allèguent un défaut d'entretien du réservoir et du barrage de Lake deForest attenant au réservoir de Lake deForest qui, à la suite de ces pluies torrentielles, n'aurait pas fonctionné correctement et n'aurait pas permis un déversement progressif des eaux dans la rivière Hackensack sur laquelle il est érigé, causant ainsi des inondations chez ces riverains. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales dont United Water est l'opérateur se déversant en amont du barrage, les riverains, pourtant situés en zone inondable, réclament à l'encontre de United Water des dommages et intérêts compensatoires d'un montant de 65 millions de dollars américains ainsi que des dommages et intérêts punitifs d'un montant équivalent alléguant une négligence dans l'entretien du barrage et du réservoir de Lake DeForest.

La société United Water, qui n'est pas responsable de l'entretien du barrage et du réservoir, estime que les plaintes ne devraient pas pouvoir prospérer.

Cette réclamation a été déclarée aux compagnies d'assurance.

## **29.6 LITIGES EN MATIERE FISCALE**

### **Sociedad General de Aguas de Barcelona**

Agbar a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux essentiellement en matière d'impôt sur les sociétés.

Ainsi, Agbar a reçu une notification de redressement de l'administration fiscale espagnole portant sur les exercices 1995 à 1998, faisant état d'un redressement d'un montant de 28 millions d'euros majoré de pénalités d'un montant de 12 millions d'euros. Agbar a également reçu une notification de redressements portant sur les exercices 1999 à 2001, faisant état d'un redressement d'un montant de 41 millions d'euros majoré de pénalités d'un montant de 25 millions d'euros.

La société a contesté en justice ces redressements, considérant les arguments de l'administration fiscale non fondés.

En mai 2007, le tribunal administratif, concernant les exercices 1995 à 1998, a réduit le montant du redressement à 21 millions d'euros et a annulé les pénalités. Néanmoins, Agbar a fait appel de ce jugement sur la partie du redressement maintenue ; il est actuellement en cours d'instruction par la cour administrative d'appel.

Par ailleurs, en mai 2008, le tribunal administratif a annulé les pénalités portant sur les exercices 1999 à 2001 mais a maintenu la quasi-totalité du redressement. En conséquence, Agbar a fait appel de ce jugement en juillet 2008 : la partie du redressement maintenue est actuellement en cours d'instruction.

### **Lydec**

LYDEC, filiale à 51 % du Groupe, a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002 à 2005 concernant l'impôt sur les sociétés, la TVA, et l'impôt général sur les revenus.

Dans ce cadre, LYDEC a reçu depuis décembre 2006 les notifications de redressements relatives aux exercices contrôlés, dont les montants sont considérés par le Groupe comme anormalement élevés.

LYDEC a contesté la quasi-totalité des redressements envisagés par l'administration fiscale et a initié des pourvois devant la Commission locale de taxation pour l'ensemble des exercices contrôlés.

Ces litiges font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2008 conforme à son analyse du risque, très inférieure aux montants des redressements notifiés par l'administration fiscale.

### **Lyonnaise des Eaux et ses filiales**

Pour le calcul de la taxe professionnelle, Lyonnaise des Eaux France et ses filiales sont en discussion avec la Direction Générale des Impôts. Ces discussions portent sur la méthode d'évaluation à retenir tant pour les biens fonciers que pour les équipements et biens mobiliers (EBM) relevant du domaine concédé financés par le délégataire et / ou les collectivités.

Dans ce cadre, des propositions de redressements ont été reçues par les sociétés Lyonnaise des Eaux, Eau du Sud Parisien, Eau & Force, la Société des Eaux du Nord, SERAM, la Société des Eaux de Marseille et la Stéphanoise des Eaux.

**NOTE 30 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Il n'y a eu aucun évènement significatif postérieur à la clôture.

**NOTE 31 - LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2008, 2007, 2006**

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt			% de contrôle			Méthode de consolidation		
		Déc. 2008	Déc. 2007	Déc. 2006	Déc. 2008	Déc. 2007	Déc. 2006	Déc. 2008	Déc. 2007	Déc. 2006
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	1, rue d'Astorg 75008 PARIS - France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG

**EAU EUROPE**

LYONNAISE DES EAUX France	11, place Edouard VII 75009 PARIS - France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG
EAU ET FORCE	30, rue Paul Vaillant Couturier - BP 712 92007 Nanterre - France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG
EAUX DE MARSEILLE	25, rue Edouard-Delanglade 13006 Marseille - France	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8	IP	IP	IP
EAUX DU NORD	217, boulevard de la Liberté BP 329 59020 Lille - France	49,6	49,6	49,6	49,6	49,6	49,6	IP	IP	IP
S.C.M. (SDEI)	988, chemin Pierre Drevet 69140 Rillieux la Pape - France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG
STEPHANOISE DES EAUX	28, rue Eugène Beaune 42043 Saint-Etienne - France	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	IP	IP	IP
HISUSA	Torre Agbar - Av.Diagonal, 211 08018 Barcelona - Espagne	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	IP	IP	IP
AGBAR (a)	Torre Agbar - Av.Diagonal, 211 08018 Barcelona - Espagne	45,9	51,0	25,9	51,0	51,0	48,5	IP	IP	IP
AGUAS ANDINAS (b)	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso 4, Santiago - Chili	13,2	14,5	7,4	51,0	51,0	51,0	IP	IP	IP
EURAWASSER	Carl-Hopp-Strasse 1, D-18069 Rostock - Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG
ONDEO INDUSTRIAL SOLUTIONS	23, rue du Professeur Pauchet 92420 Vaucresson - France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG

**PROPRETE EUROPE**

SITA HOLDINGS UK LTD	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES, Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG
SE DEUTSCHLAND GmbH	Industriestrasse 161 D-50999, Köln, Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG
SITA NEDERLAND BV	Mr. E.N. van Kleffensstraat 6, Postbis 7009, NL - 6801 HA Amhem, Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG
SITA France	132, rue des 3 Fontanot 92000 Nanterre - France	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG	IG
SITA ILE DE France	2 à 6, rue Albert de Vatimesnil 92532 Levallois Perret - France	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG	IG
TERIS	54, rue Pierre Curie - ZI des Gâtines - BP 131 - 78373 Plaisir - France	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG	IG
SITA BELGIUM	Rue Gatti de Gamond 254 - 1180 Bruxelles - Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG
SOCALUX	Lamesch SA - ZI Wolser Nord BP 75 - L-3201 Bettembourg - Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG
NOVERGIE HOLDING	235, avenue Georges Clémenceau 92746 Nanterre Cedex - France	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG	IG
SITA SVERIGE AB.	Kungsgardsleden - 26271 Angelholm - Suède	100,0	75,0	75,0	100,0	75,0	75,0	IG	IG	IG
SITA FINLAND OY AB	Sahaajankatu 49 - 00880 Helsinki - Finlande	100,0	75,0	75,0	100,0	75,0	75,0	IG	IG	IG

- (b) Agbar est intégrée globalement dans Hisusa, elle-même intégrée proportionnellement dans SUEZ Environnement Company. Voir aussi Note 2.
- (c) Aguas Andinas est intégrée globalement dans Agbar depuis le 1er janvier 2006. Aguas Andinas est une filiale de IAM.

SUEZ Environnement Company – Comptes consolidés au 31 décembre 2008, 2007 et 2006

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt			% de contrôle			Méthode de consolidation		
		Déc. 2008	Déc. 2007	Déc. 2006	Déc. 2008	Déc. 2007	Déc. 2006	Déc. 2008	Déc. 2007	Déc. 2006
<b>INTERNATIONAL</b>										
SWIRE SITA	2801 Island Place Tower - 510 King's Road - North Point - Hong-Kong	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	IP	IP	IP
SITA AUSTRALIA	PO Box 160, Kemps Creek NSW 2171 - Australie	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	IG	IG	IG
SITA CZ	Konevova, 1107/54 - 130 00 Praha 3 - République Tchèque	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG
BVK	Hybelota 16 65733 Brno - République Tchèque	46,2	46,2	46,2	46,2	46,2	46,2	MEE	MEE	MEE
UNITED WATER	200 Old Hook Road, Harrington Park New Jersey - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG
MACAU WATER	718 avenida do Conselheiro Borja Macau Via - Hong-Kong - Chine	42,5	42,5	42,5	Consolidé par SFH	Consolidé par SFH	Consolidé par SFH	IP	IP	IP
DEGREMONT	183, avenue du 18 juin 1940 92500 Rueil Malmaison - France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG
LYDEC	20, boulevard Rachidi, Casablanca – Maroc	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG	IG
SINO FRENCH HOLDING (SFH)	New World Tower 29/f 16-18 Queensroad Central - Hong Kong	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	IP	IP	IP
PT PAM LYONNAISE JAYA	Central Senayan 1, 7th floor Jl. Asia Afrika n°8 - 10270 Jakarta - Indonésie	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG	IG
SE POLSKA	Ul. Kopernika, 17 - 02359 Warszawa - Pologne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG
<b>AUTRES</b>										
SUEZ ENVIRONNEMENT	1, rue d'Astorg 75008 PARIS - France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	IG

IG= Intégration Globale

IP= Intégration Proportionnelle (co-entreprise)

MEE= Mise En Equivalence ( entreprise associée)

NC= Non Consolidé